

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



| Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

CREDIT MUTUEL ARKEA

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 1 258 075 000 Euros
 Siège social : 1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon/Brest
 Siren : 775 577 018 RCS Brest

Comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2023

A. — Comptes globalisés du 31 décembre 2022**I. — Bilan**
(en milliers d'euros)

Actif (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2022	31.12.2021
Caisse, Banques centrales	1	23 361 604	15 366 957
Effets publics et valeurs assimilées	2	2 620 706	2 833 605
Créances sur les établissements de crédit	3	31 567 501	32 477 873
Opérations avec la clientèle	4	43 863 343	41 727 237
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	8 896 805	10 245 849
Actions et autres titres à revenu variable		241 666	198 917
Participations et autres titres détenus à long terme	6	443 052	342 556
Parts dans les entreprises liées	6	5 384 047	5 337 077
Immobilisations incorporelles	7	11 737	12 677
Immobilisations corporelles	7	209 490	207 666
Autres actifs	8	725 314	823 532
Comptes de régularisation	9	895 375	583 064
Total		118 220 640	110 157 010

Passif (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2022	31.12.2021
Dettes envers les établissements de crédit	10	55 374 223	52 583 575
Opérations avec la clientèle	11	35 624 492	35 663 621
Dettes représentées par un titre	12	15 240 832	11 444 772
Autres passifs	13	1 325 914	398 723
Comptes de régularisation	14	1 289 820	964 499
Provisions	15	81 429	76 038
Dettes subordonnées	16	2 447 011	2 450 684
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		876 526	911 383
Capitaux propres hors FRBG	17	5 960 393	5 663 715
Capital souscrit		2 719 695	2 543 391
Primes d'émission		6 175	6 175
Réserves		3 060 936	2 953 468
Provisions réglementées et subventions d'investissement		4 558	4 545
Report à nouveau		12 153	13 411
Résultat de l'exercice		156 876	142 725
Total		118 220 640	110 157 010

Hors-bilan (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2022	31.12.2021
Engagements donnés	21	6 985 703	6 829 814
Engagements de financement		4 330 044	4 311 889
Engagements de garantie		2 625 077	2 508 346
Engagements sur titres		30 582	9 579
Engagements reçus	21	13 973 652	16 897 467
Engagements de financement		12 241 646	15 396 546
Engagements de garantie		1 547 689	1 323 933
Engagements sur titres		184 317	176 988
Instruments financiers à terme	22	123 455 179	101 757 614

II. — Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2022	31.12.2021
Intérêts et produits assimilés	23	1 901 615	1 514 768
Intérêts et charges assimilées	23	-1 564 218	-1 311 522
Revenus des titres à revenu variable	24	358 086	315 316
Commissions (produits)	25	529 536	515 968
Commissions (charges)	25	-77 040	-67 170

Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	26	-9 160	2 650
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	26	-85 604	53 901
Autres produits d'exploitation bancaire		23 646	14 115
Autres charges d'exploitation bancaire		-14 314	-14 354
Produit net bancaire		1 062 547	1 023 672
Charges générales d'exploitation	27	-835 726	-795 729
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-12 024	-12 524
Résultat brut d'exploitation		214 797	215 419
Coût du risque	28	-25 724	-2 211
Résultat d'exploitation		189 073	213 208
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	29	-79 775	10 743
Résultat courant avant impôt		109 298	223 951
Résultat exceptionnel	30	-34 866	653
Impôt sur les bénéfices	31	47 587	32 860
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		34 857	-114 739
Résultat net		156 876	142 725

III. — Annexe - Comptes globalisés du 31.12.2022

Cadre juridique et financier et faits marquants de l'exercice

Cadre juridique et financier

Les comptes globalisés publiables de Crédit Mutuel Arkéa regroupent, en application du règlement R.511-3 du code monétaire et financier :

- la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne et les caisses de Crédit Mutuel affiliées,
- la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et les caisses de Crédit Mutuel affiliées,
- Crédit Mutuel Arkéa.

Ces comptes globalisés correspondent à l'établissement bancaire dénommé Crédit Mutuel Arkéa et portant le code banque 15589.

Dans le présent document, l'appellation « Crédit Mutuel Arkéa » correspond au périmètre des comptes globalisés précédemment défini.

Faits marquants de l'exercice

Porté par une activité commerciale soutenue, le résultat net ressort à 157 M€ au 31 décembre 2022.

Le produit net bancaire à 1 063 M€ est le reflet d'une croissance maîtrisée et diversifiée malgré les effets de l'environnement de taux en 2022.

Les frais de gestion à 848 M€ sont en légère hausse en lien avec les mesures en faveur du pouvoir d'achat des salariés, la poursuite des investissements dans le cadre de la réalisation du plan à moyen terme Transitions 2024 et la hausse des cotisations au fonds de résolution unique.

Le résultat brut d'exploitation est stable à 215 M€.

Le coût du risque, à 26 M€, est en hausse par rapport au 31 décembre 2021.

Les cessions de Leetchi, Mangopay et Budget Insight ont été finalisées en juillet 2022 générant une plus-value de 31 M€ (cf. note 29 « Gains ou pertes sur actifs immobilisés »).

Par ailleurs, Crédit Mutuel Arkéa a pris acte des valeurs d'utilité de ses filiales Izimmo, impactée par le changement de cycle immobilier, et de Nouvelle Vague, dont l'activité cessera en 2023. Une dépréciation de 104 M€ a ainsi été constatée (cf. note 29 « Gains ou pertes sur actifs immobilisés »).

Le résultat net ressort à 157 M€, et intègre un résultat exceptionnel de -35 M€ lié à une correction d'erreur sur les schémas de comptabilisation d'instruments financiers (cf. note 30 « Résultat exceptionnel »).

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Présentation des comptes

La présentation des comptes est faite en conformité avec le Règlement n°2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

La présentation des états financiers correspond à l'agrégation des comptes individuels de chaque entité composant les comptes globalisés.

Cette agrégation est retraitée de la neutralisation des opérations intragroupes entre ces sociétés, tant au niveau du bilan, du résultat que du hors-bilan.

Principes généraux et méthodes d'évaluation

Principes généraux

A l'exception de la note 4, les méthodes de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence de méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes de l'entité sont établis conformément aux principes comptables généralement admis ainsi qu'aux dispositions réglementaires applicables aux établissements de crédit en France, prescrites par le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Options et méthodes d'évaluation

Créances

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière. Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Conformément au règlement ANC 2014-07, Crédit Mutuel Arkéa applique l'étalement des commissions d'octroi de crédits (COC) et des commissions de renégociation sur la durée de vie effective du crédit au prorata du capital restant dû. Les commissions reçues sont présentées en produits nets d'intérêts dans le produit net bancaire au compte de résultat et intégrées à l'encours de crédit concerné au bilan.

Le montant de la créance sur le fonds d'épargne n'est pas inclus dans les Créances sur établissements de crédit à l'actif : il est présenté, conformément à l'article 1121-3, en déduction des encours de dépôts collectés par l'établissement au titre du livret A, du livret de développement durable et solidaire et du compte sur livret d'épargne populaire figurant le poste Opérations avec la clientèle du passif.

Conformément aux règles précisées dans les articles L.211-36 et suivants du code monétaire et financier, les opérations de pension entre établissements se retrouvent dans la situation où ils sont à la fois créanciers et débiteurs de la même contrepartie sont compensées. Le montant des compensations des pensions impacte les postes créances sur les établissements de crédit et dettes envers les établissements de crédit.

Le détail de cet impact figure dans les notes créances sur les établissements de crédit et dettes envers les établissements de crédit.

Classement

Les créances sont réparties en encours sains et encours douteux.

Sont classées en encours douteux les créances pour lesquelles un risque de non-recouvrement partiel ou total est probable et qui répondent à l'une des deux conditions suivantes :

- impayés de plus de six mois pour les crédits immobiliers ou de plus de trois mois pour les autres types de crédits,
- contrepartie présentant une situation financière dégradée ou faisant l'objet de procédures contentieuses.

Le passage d'une créance en encours douteux entraîne par contagion un classement identique de l'ensemble des créances d'une contrepartie donnée.

Sont qualifiées d'encours douteux compromis les créances dont la déchéance du terme est prononcée.

La notion de « créances douteuses » recouvre les encours douteux et les encours douteux compromis. La comptabilisation des intérêts est suspendue à la date de passage en encours douteux compromis.

Les encours douteux sont classés en encours sains lorsque l'emprunteur est resté sain sur les 24 derniers mois et qu'il ne présente aucun impayé de plus de 30 jours sur l'ensemble de ses contrats à la fin des 24 mois.

Une créance restructurée est une créance ayant fait l'objet d'une concession accordée pour tout type d'exposition à un client rencontrant ou sur le point de rencontrer des difficultés à honorer ses engagements financiers.

Les primes de remboursement sont amorties linéairement sur la durée de vie des emprunts.

Qualité du risque de crédit du portefeuille

La qualité du risque du portefeuille de crédits à la clientèle s'apprécie au travers de la notation interne des clients qui mesure la capacité de remboursement dans les 12 mois à venir. Mise à jour quotidiennement pour tenir compte des éventuels événements de risque, elle est exprimée sur une échelle de 11 notes, allant de la meilleure note A+ (risque le plus faible) à la moins bonne note F (risque le plus fort). Les notes internes E- et F rassemblent les créances douteuses et litigieuses, les neuf autres notes regroupant les créances saines.

Dépréciations

Les créances douteuses font l'objet, dossier par dossier, d'une dépréciation destinée à couvrir la perte probable. Ces dépréciations viennent en déduction des créances correspondantes à l'actif. Les intérêts sur créances douteuses comptabilisés en produits sont intégralement dépréciés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises des dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont portées dans la rubrique « Coût du risque », à l'exception des dotations et reprises des dépréciations relatives aux intérêts sur encours douteux qui sont présentées dans le produit net bancaire.

Conformément à la PGRC (Politique de Gestion du Risque de Crédit Clientèle), les provisions sont calculées de façon statistique puis complétées par des provisions à dire d'expert.

Conformément au règlement ANC 2014-07, ces dépréciations sont constituées en valeur actualisée afin de couvrir l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours douteux ou douteux compromis. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux restant dus et les flux prévisionnels actualisés. L'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe, ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

En pratique, les flux prévisionnels ne sont actualisés que si l'incidence de l'actualisation est significative au regard de leurs montants prudemment estimés ; en conséquence, seules les dépréciations sur créances contentieuses font l'objet d'une actualisation. Au compte de résultat, les dotations relatives à l'actualisation sont portées en coût du risque et les reprises relatives aux effets de désactualisation sont portées en produit net bancaire.

Sont recensées au passif les provisions destinées à couvrir des risques hors-bilan individualisés.

La perte prévisionnelle est calculée en appliquant des grilles de taux de provisionnement statistique qui tiennent compte de l'ancienneté de la créance dans le défaut et de la valeur de la garantie.

Conformément au DGRC (Dispositif de Gestion du Risque de Crédit Clientèle), le passage en perte est réalisé, d'une manière générale, après avoir épuisé toutes les possibilités de recouvrement et sur décision de la structure ayant reçu pouvoirs, la créance jugée définitivement perdue est soldée par un compte « créances irrécouvrables ».

Garanties

Les garanties sont valorisées à la meilleure périodicité, en fonction de la nature des garanties figurant au portefeuille.

Portefeuille titres

Les opérations sur portefeuille titres sont comptabilisées conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC 2014-07.

Titres de transaction

Sont considérés comme des titres de transaction les titres qui, à l'origine, sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme,
- soit détenus par un établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché et respectant les conditions suivantes : ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les titres de transaction sont comptabilisés au bilan à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus en incluant le cas échéant les intérêts courus. A chaque arrêté, ces titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement les titres qui ne sont pas inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres visés au chapitre 5 du titre 3 du livre II de l'article 2014.07 de l'ANC.

Les titres de placement sont comptabilisés au bilan à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus en incluant le cas échéant les intérêts courus. A chaque arrêté, ces titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à revenu fixe est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres en utilisant la méthode actuarielle à l'exception des titrisations et des obligations structurées pour lesquelles la méthode linéaire est appliquée.

A chaque arrêté comptable, par ligne de titre, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché des titres ne s'inscrivent pas dans une stratégie de couverture font l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « titres de placement » ou de la catégorie « titres de transaction » avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à échéance.

L'établissement doit disposer de la capacité de financement nécessaire pour les détenir jusqu'à leur échéance tout en n'étant soumis à aucune contrainte juridique ou autre qui pourrait remettre en cause leur intention de les détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Les intérêts courus constatés lors de l'acquisition des titres, le cas échéant, sont comptabilisés dans des comptes rattachés.

La règle d'amortissement de la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est identique à celle appliquée pour les titres de placement. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché ne font pas l'objet d'un provisionnement.

Seul le risque de défaillance de l'émetteur des titres peut donner lieu à constitution d'une dépréciation. Cette dépréciation est constatée en compte de résultat, dans la rubrique « coût du risque ». Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont constitués d'actions et de valeurs assimilées dont la possession durable est estimée utile au développement de l'entreprise et qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice ou d'exercer une influence notable. Cette influence est présumée pour un pourcentage de contrôle supérieur ou égal à 10 %.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Ils sont ensuite évalués en fonction de leur valeur d'utilité et figurent au bilan au plus bas de leur valeur d'acquisition et de cette valeur d'utilité.

L'estimation de la valeur d'utilité, pour chaque titre, s'appuie sur des méthodes d'évaluation fondées soit sur des approches de marché (multiples, benchmarks sectoriels...), des approches par les résultats (actualisation des flux futurs, DCF - Discounted Cash-Flows, DDM - Dividend Discount Model...) ou des approches par les coûts (actif net réévalué), permettant ainsi d'apprécier les perspectives de rentabilité. Pour les titres cotés sur un marché actif, la valeur d'utilité est considérée égale au cours de Bourse moyen observé sur le dernier mois.

Les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dotation pour dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres donnés en pension livrée

Les titres donnés en pension livrée sont conservés à l'actif du bilan et sont traités suivant les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent. La dette du cessionnaire est enregistrée au passif.

Autres titres détenus à long terme

Les « autres titres détenus à long terme » sont des actions ou des valeurs assimilées qui sont détenues dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence dans la gestion de cette dernière, en raison de la faiblesse des droits de vote liés à ces titres. Les autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Ils sont ensuite évalués en fonction de leur valeur d'utilité et figurent au bilan au plus bas de leur valeur d'acquisition et de cette valeur d'utilité.

Les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dotation pour dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Zone de jugement et d'estimation

La détermination des justes valeurs des titres de capitaux propres en portefeuille est déterminée notamment en appliquant les recommandations de l'IPEV Board (International Private Equity and Venture Capital Valuation) :

- La juste valeur est établie sur la base des informations connues et connaissables à date d'évaluation
- Les mesures gouvernementales (dont les mesures trésorerie) sont intégrées si elles sont assurées
- Le poids relatif des transactions récentes doit être considéré pour réaliser l'évaluation
- La juste valeur correspond au prix qui serait reçu dans le cadre d'une transaction normale entre participants de marché dans l'environnement actuel.

Opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-07.

Les engagements sur les instruments financiers à terme sont portés sur une ligne du hors-bilan pour leur valeur nominale. Ce montant ne constitue qu'une indication du volume d'opérations en cours à la clôture et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments. La juste valeur des instruments financiers est déterminée par référence à une valeur de marché ou par application de modèles d'évaluation généralement admis.

Instruments de taux

Marchés organisés

Les contrats de marché à terme sont réévalués à chaque arrêté à leur valeur de marché. Pour les opérations de couverture, les gains et les pertes réalisés sont comptabilisés en compte de résultat symétriquement à l'enregistrement des charges et produits relatifs à l'élément couvert. Pour les positions isolées, les gains et les pertes liés à la réévaluation sont portés directement au compte de résultat.

Marchés de gré à gré

Les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) et les accords de taux futurs (FRA) donnent lieu à un calcul d'intérêts prorata temporis sur leur durée de référence. Les charges et produits sur un même contrat sont enregistrés pour leur montant net.

Pour les contrats optionnels (cap, floor, collar), les primes et les intérêts courus sont comptabilisés en résultat prorata temporis.

Dans le cas des swaps spéculatifs, une provision est comptabilisée en cas de moins-value latente.

Dans le cas des swaps de couverture, une provision est comptabilisée sur le titre couvert qui dégage une moins-value (qui ne serait pas totalement compensée par la plus-value latente du swap).

Instruments de change

Sur les swaps de change, le différentiel de valorisation est comptabilisé en résultat à chaque date d'arrêté.

Pour les options de change, les plus ou moins-values latentes sont constatées en résultat. A l'échéance, si l'option est exercée, cela se traduit par une opération d'achat ou de ventes de devises.

Immobilisations

Les immobilisations figurent au coût historique, diminué des amortissements cumulés. Les amortissements sont pratiqués sur le mode linéaire.

Conformément au règlement ANC n°2014-03 relatif aux règles d'amortissement et de dépréciation des actifs, les principaux composants des constructions sont isolés en comptabilité et amortis sur leurs durées d'utilisation respectives. Les composants et durées d'amortissements suivants ont été retenus :

Composant	Durée d'amortissement
Terrain	non amortissable
Gros œuvre	Immeubles de direction et de placement : 50 ans Agences : 25 ans
Clos et couverts	25 ans
Lots techniques	20 ans
Agencements	3 à 10 ans
Mobilier	10 ans
Matériel électronique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	2 à 5 ans
Portefeuille de contrats clientèle acquis	6 à 13 ans

En application du règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les frais d'acquisition des immobilisations sont incorporés à la valeur d'entrée au bilan de ces immobilisations.

Les logiciels destinés à un usage interne sont enregistrés en immobilisations si le projet a de sérieuses chances de réussite technique et que l'entité manifeste sa volonté de produire le logiciel (PCG art 611-3).

Les logiciels créés par l'entité destinés à un usage commercial ainsi que ceux destinés aux besoins propres de l'entité sont inscrits en immobilisations, à leur coût de production. Le coût de production comprend les seuls coûts liés à la conception détaillée de l'application (analyse organique), à la programmation, à la réalisation des tests et jeux d'essais et à l'élaboration de la documentation technique destinée à l'utilisation interne ou externe (PCG art 611-4).

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur, un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien et sa valeur actuelle est effectué. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat, dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles ». En particulier, le mali généré par une opération de fusion ou assemblée subit une dépréciation lorsque la valeur actuelle d'un actif sous-jacent auquel une quote-part du mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable de l'actif précité, majorée de la quote-part du mali affecté.

En application du règlement 2015-06 de l'ANC transposant la directive européenne 2013, le mali technique est comptabilisé au bilan par catégories d'actifs selon son affectation aux plus-values latentes sur les actifs sous-jacents apportés (PCG art 745-5 et 745-6).

Fonds de commerce

Le mali technique résiduel après affectation aux différents actifs sous-jacents est porté pour son solde net en fonds commercial.

Le fonds commercial est constitué des éléments non identifiables d'un fonds de commerce et qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation séparée au bilan. Il concourt au maintien et au développement du potentiel d'activité : les fonds commerciaux présumés à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissements mais de tests de dépréciation annuels conformément au règlement de l'ANC 2015-06 du 23/11/2015. Dans l'hypothèse où cela aboutirait à un montant inférieur à celui figurant à l'actif du bilan, une dépréciation serait enregistrée.

Provisions

Des provisions sont constituées en vue de couvrir des risques ou charges clairement identifiés et mesurables. Les provisions non liées à des opérations bancaires sont constituées conformément au règlement ANC 2014-03 : elles sont subordonnées à l'existence d'une obligation à l'égard des tiers sans contrepartie future.

Provisions épargne-logement

Il est fait application du règlement ANC n°2014-07 relatif à la comptabilisation des comptes et plans épargne logement. La provision épargne-logement est destinée à couvrir les risques liés à :

- l'engagement d'octroyer des prêts habitat aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux réglementé potentiellement inférieur aux conditions de marché du moment,
- l'obligation de rémunérer pour une durée indéterminée l'épargne collectée en plans épargne-logement à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat (taux pouvant s'avérer supérieur aux futures conditions de marché).

Cette provision est calculée par génération de plans d'épargne-logement (les PEL de même taux à l'ouverture constituant une génération) d'une part, et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement (qui constitue une seule et même génération) d'autre part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes. Les engagements sont établis à partir d'un modèle prenant en compte notamment :

- les observations historiques des comportements des souscripteurs,
- la courbe des taux et une modélisation stochastique de ces évolutions.

Provisions pour engagements sociaux

Crédit Mutuel Arkéa applique la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013, modifiée le 5 novembre 2021, relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne comportent aucun engagement de la société sur le niveau de prestations fournies. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice, enregistrée dans la rubrique « frais de personnels ». Les régimes à prestations définies désignent des régimes pour lesquels la société s'est engagée à assurer un montant ou un niveau de prestation. Cet engagement constitue un risque à moyen ou long terme. Les engagements en matière de retraite qui ne relèvent pas des régimes à cotisations définies sont intégralement provisionnés dans la rubrique du bilan « provisions ». Les indemnités de fin de carrière et les médailles du travail sont également enregistrées à ce même poste.

Fonds pour risques bancaires généraux

Institué par le règlement n°90-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière, ce fonds est constitué à la discrétion des dirigeants en vue de faire face à des risques dont la concrétisation est incertaine et qui relèvent de l'activité bancaire.

Les dotations ou reprises sont portées au niveau du compte de résultat dans la rubrique « dotations, reprises du fonds pour risques bancaires généraux ».

Conversion des comptes en devises

Conformément aux dispositions édictées par le règlement ANC 2014-07, les éléments d'actif, de passif et les engagements hors-bilan de change au comptant exprimés en devises sont évalués au cours de marché à la clôture de l'exercice, à l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu. Les engagements de change à terme suivent la même règle. Les produits et charges en devises sont enregistrés au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement ; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Informations sur les postes du bilan, du hors-bilan et compte de résultat

Note 1. Caisses, Banques centrales

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Caisse	141 883	134 295
Banques centrales	23 219 721	15 232 662
Total	23 361 604	15 366 957

Note 2. Effets publics et valeurs assimilées

(en milliers d'euros)	31.12.2022			31.12.2021		
	Placement	Investissements	Total	Placement	Investissement	Total
Titres détenus (valeur brute)	2 244 720	391 772	2 636 492	2 457 314	374 939	2 832 253
Créances rattachées	3 010	1 208	4 218	2 263	1 200	3 463
Total brut	2 247 730	392 980	2 640 710	2 459 577	376 139	2 835 716
Dépréciations	-20 004		-20 004	-2 111		-2 111
Total net	2 227 726	392 980	2 620 706	2 457 466	376 139	2 833 605
Plus et moins-values latentes (*)	-129 827	-17 911	-147 738	43 054	23 815	66 869
Différence entre prix d'acquisition et prix de remboursement	25 736	1 617	27 353	31 306	15 216	46 522

(*) Ces montants ne tiennent pas compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés en couverture des titres.

En 2022, aucun transfert n'a été opéré entre les différentes catégories de titres et aucun titre d'investissement n'a été cédé avant l'échéance.

Note 3. Créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2022			31.12.2021		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	241 017		241 017	231 227		231 227
Prêts, valeurs reçues en pension (*)		31 140 608	31 140 608		32 168 982	32 168 982
Créances rattachées	366	185 510	185 876	10 705	66 959	77 664
Total	241 383	31 326 118	31 567 501	241 932	32 235 941	32 477 873

(*) Au 31/12/2022, le montant des pensions compensées est de 943 527 milliers d'euros contre 308 700 milliers d'euros au 31/12/2021.

L'épargne centralisée présentée dans les créances sur les établissements de crédit correspond au montant à payer à la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du dernier appel du mois, soit 2 212 milliers d'euros au 31/12/2022.

Actifs subordonnés

(En milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
-----------------------	------------	------------

Créances sur les établissements de crédit	442 148	439 843
---	---------	---------

Note 4. Opérations avec la clientèle Actif

(en milliers d'euros)	31.12.2022				31.12.2021			
	Encours brut	Dont Encours Douteux (1)	Dépréciations (2)	Total	Encours brut	Dont Encours Douteux	Dépréciations	Total
Créances commerciales	3 773	335	-204	3 569	2 868	251	-137	2 731
Encours	3 773	335	-204	3 569	2 868	251	-137	2 731
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et crédits	43 672 942	597 158	-324 618	43 348 324	41 588 768	595 328	-348 245	41 240 523
Encours	43 515 318	491 371	-218 831	43 296 487	41 431 072	485 555	-238 472	41 192 600
Créances rattachées	157 624	105 787	-105 787	51 837	157 696	109 773	-109 773	47 922
Comptes ordinaires	543 846	49 881	-32 396	511 450	519 690	54 062	-35 707	483 983
Encours	536 642	49 881	-32 396	504 246	513 055	54 062	-35 707	477 348
Créances rattachées	7 204	-	-	7 204	6 635	-	-	6 635
Total	44 220 561	647 374	-357 218	43 863 343	42 111 326	649 641	-384 089	41 727 237

(1) dont créances douteuses en douteux compromis : 427 392 milliers d'euros au 31.12.2022 et 427 895 milliers d'euros au 31.12.2021.

(2) dont dépréciations sur douteux compromis : 290 630 milliers d'euros au 31.12.2022 et 303 509 milliers d'euros au 31.12.2021.

Les créances éligibles à la Banque de France pour le compte du groupe Crédit Mutuel Arkéa s'élèvent à 3 802 069 milliers d'euros au 31.12.2022.

Dépréciations et provisions sur le risque crédit constituées sur les opérations avec la clientèle :

(en milliers d'euros)	31.12.2021	Dotations	Reprises	Autres var.	31.12.2022
Dépréciations déduites de l'actif	384 089	73 758	-100 629	-	357 218
dont douteux compromis	303 509	44 177	-64 006	6 950	290 630
dont douteux non compromis	80 580	29 581	-36 623	-6 950	66 588
Provisions inscrites au passif	10 721	5 207	-3 839	-	12 089
au titre des engagements par signature	7 061	3 596	-2 526	-	8 131
au titre des créances clientèle	3 660	1 611	-1 313	-	3 958
Total	394 810	78 965	-104 468	-	369 307

Créances douteuses et créances rattachées par contrepartie

(en milliers d'euros)	31.12.2022			31.12.2021		
	Encours brut	Actifs dépréciés (S3)	Dépréciations	Encours brut	Actifs dépréciés (S3)	Dépréciations
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques	958 303	-	-	791 147	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres entreprises financières	825 337	2 733	-1 349	2 101 303	2 480	-1 535
Entreprises non financières	9 367 942	416 674	-231 526	8 816 832	405 793	-242 965
Ménages	33 068 979	227 967	-124 343	30 402 044	241 368	-139 589
Total	44 220 561	647 374	-357 218	42 111 326	649 641	-384 089

Variation des dépréciations

(en milliers d'euros)	31.12.2021	Dotations	Reprises disponibles	Reprises utilisées	Autres	31.12.2022
Dépréciations	384 089	73 759	-62 730	-37 900	-	357 218
Total	384 089	73 759	-62 730	-37 900	-	357 218

Note 5. Obligations et autres titres à revenu fixe

(en milliers d'euros)	31.12.2022				31.12.2021			
	Transaction	Placement	Invest.	Total	Transaction	Placement	Invest.	Total
Titres détenus (valeur brute)	-	8 717 886	193 300	8 911 186	-	10 018 098	193 743	10 211 841
Créances rattachées	-	27 797	83	27 880	-	37 907	83	37 990
Total brut	-	8 745 683	193 383	8 939 066	-	10 056 005	193 826	10 249 831
Dépréciations	-	-42 261	-	-42 261	-	-3 982	-	-3 982
Total net	-	8 703 422	193 383	8 896 805	-	10 052 023	193 826	10 245 849
Plus et moins-values latentes (*)	-	-212 359	-28 728	-241 087	-	22 683	-1 813	20 870
Différence entre prix d'acquisition et prix de remboursement	-	-37 886	-1 432	-39 318	-	70 601	989	71 590

(*) Ces montants ne tiennent pas compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés en couverture des titres.

En 2022, aucun transfert n'a été opéré entre les différentes catégories de titres.

Obligations et autres titres à revenu fixe par type de cotation

(en milliers d'euros)	31.12.2022
Obligations et autres titres à revenu fixe cotés	5 347 824
Obligations et autres titres à revenu fixe non cotés	3 548 981
Total	8 896 805

Obligations et autres titres à revenu fixe par émetteurs

(en milliers d'euros)	31.12.2022
Obligations et autres titres à revenu fixe émis par des organismes publics	-
Obligations et autres titres à revenu fixe émis par d'autres émetteurs	8 896 805
Total	8 896 805

Note 6. Participations, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

(en milliers d'euros)	31.12.2021	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2022
Participations					
Valeur brute	264 214	109 790	-14 808		359 196
Dépréciations	-10 938	-599	623		-10 914
Valeur nette	253 276	109 191	-14 185		348 282
Autres titres détenus à long terme					
Valeur brute	89 939	9 033	-3 565		95 407
Dépréciations	-659	-132	154		-637
Valeur nette	89 280	8 901	-3 411		94 770
Entreprises liées					
Valeur brute	5 059 338	248 038	-95 144		5 212 232
Mali affecté	312 390				312 390
Dépréciations	-34 651	-105 924			-140 575
Valeur nette	5 337 077	142 114	-95 144		5 384 047

Le montant des participations et des parts dans les entreprises liées détenues dans les établissements de crédit s'élève à 2 020 983 milliers d'euros.

Suite à l'application du règlement 2015-06, le mali a été affecté aux titres sur les entreprises liées. Il n'a été ni déprécié, ni amorti au 31.12.2022.

Liste des filiales et participations

Dénomination, adresse des sociétés (en milliers d'euros)	Part de capital détenue	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice clos
Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital			
1. Filiales (sociétés détenues à plus de 50 %)			
ARKEA BANKING SERVICES (1) Place de la Pyramide - Tour Ariane La Défense - 92800 PUTEAUX	100,00%	58 233	16 419
ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHOUON / BREST	100,00%	1 547 108	128 042
ARKEA BOURSE RETAIL (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHOUON / BREST	99,99%	415 351	21 913
ARKEA CAPITAL INVESTISSEMENT(1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHOUON / BREST	99,99%	345 002	57 336
ARKEA CAPITAL MANAGERS HOLDING SLP (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHOUON	100,00%	90 928	-3 225
ARKEA CAPITAL PARTENAIRE S.L.P. (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHOUON / BREST	100,00%	192 570	-632
ARKEA CREDIT BAIL (1) 3, avenue d'Alphas - 35760 SAINT-GREGOIRE	100,00%	31 077	7 340
ARKEA FONCIERE (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHOUON / BREST	98,08%	125 985	7 902
ARKEA HOME LOANS SFH (1) 232, rue Général Paulet - 29802 BREST CEDEX	100,00%	75 469	994
ARKEA PUBLIC SECTOR SCF (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHOUON / BREST	100,00%	101 189	633
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANQUE (1) 1, rue Dôme - BP 102 - 67000 STRASBOURG	100,00%	324 204	25 239
FEDERAL EQUIPEMENTS (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHOUON / BREST	100,00%	132 917	34
FINANCO (1) 335, rue Antoine de Saint-Exupéry - 29490 GUIPAVAS	100,00%	151 726	10 773
IZIMMO (1) 3, rue Edouard Belin - 29200 BREST	100,00%	11 079	238
MONEXT (1) Tour Ariane 5, place de la Pyramide - 92088 PARIS LA DEFENSE CEDEX	100,00%	93 336	17 493

NOUVELLE VAGUE (1) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON/ BREST PUMPKIN (1) 26, rue des Ponts de Comines - 59800 LILLE SOCIETE CIVILE IMMOBILIÈRE INTERFEDERALE (1)(2) 1, rue Louis Lichou - 29480 LE RELECQ-KERHUON/ BREST SURAVENIR (1) 232, rue Général Paulet - 29802 BREST CEDEX SURAVENIR ASSURANCES (1) 2, rue Vasco de Gama - 44800 SAINT-HERBLAIN	100,00%	2 243	-26 565
	100,00%	-27 936	-17 654
	100,00%	183 968	4 235
	100,00%	2 274 045	202 405
	100,00%	171 153	4 691

Dénomination, adresse des sociétés (en milliers d'euros)	Part de capital détenue	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice clos
2. Participations et entreprises liées (détenues entre 10% et 50%)			
CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL (1) 46, rue du bastion - 75017 PARIS	20,15%	847 293	30 560
YOUNITED (3) 21, rue de Châteaudun - 75009 PARIS	17,02%	159 769	-26 273

(1) Données sociales non arrêtées et non auditées au 31/12/2022

(2) Les titres de la SCI Interfédérale sont classés en immobilisations corporelles.

(3) Données au 31/12/2021

Opérations avec les entreprises liées et les participations

(en milliers d'euros)	Participations et entreprises liées		Filiales	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital				
Actif				
Capital détenu	116 679	73 066	3 597 040	3 422 804
Autres emplois	1 436 156	4 747 670	25 430 252	25 095 442
Créances			3 991 747	4 002 868
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Total emplois	1 552 835	4 820 736	33 019 038	32 521 114
Passif				
Dettes			30 753 335	29 785 070
Dettes représentées par des titres				11 283
Total ressources			30 753 335	29 796 353
Engagements donnés				
De financement			450 393	621 072
De garantie			605 198	610 383
Total engagements donnés			1 055 591	1 231 456
Engagements reçus				
De financement			718 716	585 791
De garantie				
Total engagements reçus			718 716	585 791

Au 31.12.2022, aucune transaction significative et n'ayant pas été conclue aux conditions normales de marché n'a été effectuée entre des parties liées.

Participations et autres titres détenus à long terme par type de cotation

(en milliers d'euros)	31.12.2022
Participations et autres titres détenus à long terme cotés	107 246
Participations et autres titres détenus à long terme non cotés	5 719 853
Total	5 827 099

Note 7. Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2021	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2022
Immobilisations incorporelles					
Montant brut	37 349	188	-218	-	37 319
Amortissements	-24 672	-910	-	-	-25 582
Montant net	12 677	-722	-218	-	11 737
Immobilisations corporelles					
Montant brut	491 381	26 220	-18 729	-	498 872
Amortissements	-283 434	-11 362	5 446	-	-289 350
Dépréciations	-281	281	-32	-	-32
Montant net	207 666	15 139	-13 315	-	209 490

La société détient des terrains d'exploitation pour une valeur de 1 816 milliers d'euros.

En application du règlement 2015-06 de l'ANC transposant la direction européenne 2013, le mali technique est comptabilisé au bilan par catégories d'actifs selon son affectation aux plus-values latentes sur les actifs sous-jacents apportés (PCG art 745-5 et 745-6).

Note 8. Autres actifs

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Etat	127 968	92 741
Prime épargne-logement	22 088	22 904
Impôts différés actifs	38 464	38 693
Opérations sur titres	-	-
Primes versées sur instruments conditionnels achetés	6 341	13 630
Dépôts de garantie versés	449 899	572 104
Autres débiteurs divers	80 554	83 460
Total	725 314	823 532

Note 9. Comptes de régularisation - Actif

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Valeurs à l'encaissement	380 344	131 101
Comptes d'ajustement	12 945	13 924
Primes émission TCN et emprunts obligataires	82 392	46 864
Charges constatées d'avance	36 021	54 149
Produits à recevoir	368 355	321 696
Comptes de régularisation divers	15 320	15 330
Divers	-	-
Total	895 377	583 064

Note 10. Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2022			31.12.2021		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	10 672 995	0	10 672 995	13 599 067	0	13 599 067
Emprunts et valeurs données en pension	0	43 666 674	43 666 674	0	37 398 898	37 398 898
Titres donnés en pension livrée	0	1 072 895	1 072 895	0	1 579 443	1 579 443
Dettes rattachées	38 716	-77 057	-38 341	3 238	2 929	6 167
Total	10 711 711	44 662 512	55 374 223	13 602 305	38 981 270	52 583 575

(*) Au 31/12/2022, le montant des pensions compensées est de 943 527 milliers d'euros contre 308 700 milliers d'euros au 31/12/2021.

Note 11. Opérations avec la clientèle - Passif

(en milliers d'euros)	31.12.2022			31.12.2021		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes d'épargne à régime spécial	18 520 845	5 660 098	24 180 943	16 642 893	5 683 317	22 326 210
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	196 356	111 723	308 079	64 707	106 235	170 942
Comptes ordinaires	15 150 532	0	15 150 532	15 244 412	0	15 244 412
Comptes à terme et emprunts	415 000	2 542 976	2 957 976	857 000	3 391 156	4 248 156
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0	0
Centralisation CDC (*)	-6 994 236	0	-6 994 236	-6 335 454	0	-6 335 454
Dettes rattachées	8 810	12 388	21 198	5 363	3 992	9 355
Total	27 297 307	8 327 185	35 624 492	26 478 921	9 184 700	35 663 621

(*) Suite à l'amendement du règlement ANC 2014-07, les montants centralisés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations viennent en déduction des dépôts d'épargne clientèle.

Note 12. Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	31.12.2022			31.12.2021		
	Principal	Dettes rattachées	Total	Principal	Dettes rattachées	Total
Bons de caisse	12 317	68	12 385	13 871	178	14 049
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	5 073 784	16 952	5 090 736	3 538 036	4 173	3 542 209
Emprunts obligataires	10 076 256	61 455	10 137 711	7 838 943	49 571	7 888 514
Total	15 162 357	78 475	15 240 832	11 390 850	53 922	11 444 772

Emprunts obligataires

Date d'émission	Montant	Type	Durée en années	Taux

(en milliers d'euros)				
12/08/2011	22 000	Obligations internationales	18	E3M + 1,55%
31/10/2011	40 000	Obligations internationales	20	E3M
26/01/2015	500 000	Obligations internationales	8	1,000%
31/05/2017	500 000	Obligations internationales	7	1,250%
08/03/2018	19 000	Obligations internationales	12	1,850%
06/09/2018	5 000	Obligations internationales	20	2,850%
21/09/2018	5 000	Obligations internationales	20	2,060%
02/10/2018	5 000	Obligations internationales	23	3,000%
05/10/2018	500 000	Obligations internationales	5	0,880%
28/12/2018	12 000	Obligations internationales	15	1,860%
17/01/2019	500 000	Obligations internationales	6	1,380%
25/03/2019	10 000	Obligations internationales	20	2,640%
27/03/2019	10 000	Obligations internationales	15	1,910%
15/04/2019	500 000	Obligations internationales	7	1,630%
23/05/2019	500 000	Obligations internationales	10	1,130%
20/09/2019	41 425	Obligations internationales	10	Taux indexé
24/09/2019	10 000	Obligations internationales	20	1,170%
03/10/2019	500 000	Obligations internationales	9	0,380%
14/10/2019	25 000	Obligations internationales	17	0,730%
22/01/2020	12 342	Obligations internationales	10	Taux indexé
11/03/2020	2 182	Obligations internationales	10	Taux indexé
11/03/2020	19 910	Obligations internationales	10	3,500%
18/03/2020	10 000	Obligations internationales	5	0,250%
07/05/2020	750 000	Obligations internationales	7	0,875%
11/05/2020	13 651	Obligations internationales	10	Taux indexé
14/05/2020	10 000	Obligations internationales	15	1,560%
08/06/2020	75 000	Obligations internationales	3	0,400%
11/06/2020	750 000	Obligations internationales	9	0,000%
08/07/2020	20 000	Obligations internationales	5	0,220%
15/09/2020	20 491	Obligations internationales	10	Taux indexé
15/09/2020	148 984	Obligations internationales	10	4,000%
28/10/2020	500 000	Obligations internationales	5	Taux indexé
09/11/2020	7 852	Obligations internationales	10	Taux indexé
11/01/2021	13 977	Obligations internationales	10	Taux indexé
11/01/2021	34 211	Obligations internationales	10	Taux indexé
11/03/2021	500 000	Obligations internationales	12	0,880%
03/05/2021	38 728	Obligations internationales	8	Taux indexé
03/05/2021	20 587	Obligations internationales	10	Taux indexé
14/09/2021	32 407	Obligations internationales	10	Taux indexé
14/09/2021	39 043	Obligations internationales	10	Taux indexé
14/09/2021	149 262	Obligations internationales	10	Taux indexé
25/10/2021	500 000	Obligations internationales	10	0,880%
08/11/2021	10 868	Obligations internationales	10	Taux indexé
08/11/2021	32 987	Obligations internationales	10	Taux indexé
10/01/2022	37 071	Obligations internationales	10	Taux indexé
10/01/2022	11 221	Obligations internationales	10	Taux indexé
18/01/2022	500 000	Obligations internationales	8	0,750%
07/03/2022	8 126	Obligations internationales	4	Taux indexé
07/03/2022	6 955	Obligations internationales	12	Taux indexé
14/03/2022	36 417	Obligations internationales	10	Taux indexé
14/03/2022	5 459	Obligations internationales	10	Taux indexé
03/05/2022	108 557	Obligations internationales	10	Taux indexé
03/05/2022	27 838	Obligations internationales	10	Taux indexé
03/05/2022	17 719	Obligations internationales	10	Taux indexé
24/05/2022	6 264	Obligations internationales	10	Taux indexé
23/06/2022	50 000	Obligations internationales	12	CMS 20Y+0,620%
28/07/2022	90 000	Obligations internationales	7	0,750%
03/08/2022	100 000	Obligations internationales	7	0,750%
12/09/2022	39 574	Obligations internationales	10	Taux indexé
12/09/2022	29 950	Obligations internationales	10	Taux indexé
19/09/2022	1 000 000	Obligations internationales	5	3,375%
23/09/2022	10 000	Obligations internationales	7	E3M+1,780%
21/11/2022	14 098	Obligations internationales	10	Taux indexé
01/12/2022	500 000	Obligations internationales	10	4,250%

12/12/2022	60 000	Obligations internationales	2	1,375%
19/12/2022	100	Obligations internationales	10	Taux indexé
	10 076 256			

Note 13. Autres passifs

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Primes reçues sur instruments conditionnels vendus	6 341	8 043
Dépôts de garantie reçus sur instruments financiers	1 045 315	153 406
Etat	96 378	70 812
Impôts différés passifs	-	-
Rémunérations dues au personnel	80 670	80 407
Charges sociales	47 822	45 801
Versements sur titres restant à effectuer	60 454	62 177
Divers	-11 066	-21 923
Total	1 325 914	398 723

Note 14. Comptes de régularisation - Passif

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	466 391	362 731
Produits constatés d'avance	461 687	320 074
Charges à payer	312 897	243 259
Comptes d'ajustement	15 850	4 470
Comptes de régularisation divers	32 996	33 965
Total	1 289 820	964 499

Note 15. Provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2021	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Autres variations	31.12.2022
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	7 062	3 595	-	-2 526	-	8 131
Provisions pour engagement de retraite	-	-	-	-	-	-
Provisions charges de personnel	746	133	-57	-275	-	547
Provisions litiges	2 200	128	-33	-	-	2 295
Provision épargne logement	53 432	-	-	-21 094	-	32 338
Autres provisions	12 598	20 675	-	-7 734	12 579	38 118
Total	76 038	24 531	-90	-31 629	12 579	81 429
Variation nette					5 391	

La provision pour engagements de retraite est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et tient compte d'hypothèses démographiques, de taux de rotation des effectifs, d'augmentations des salaires, de taux d'actualisation et d'inflation. En particulier, les calculs réalisés intègrent un taux d'actualisation compris entre 3,58 % et 3,78 %. Ce taux est déterminé en référence à l'indice iBoxx corporate AA 10+ eurozone basé sur des obligations privées. Les calculs intègrent également un taux de rotation des effectifs compris entre 0,19 % et 4,82 % et un taux de revalorisation des salaires brut d'inflation compris entre 3,18 % et 3,45 %. Les engagements sont évalués sur la base des tables de mortalité TH00-02 et TF00-02 pour la phase de constitution de l'engagement et des tables de mortalité TGH05 et TGF05 pour la phase de restitution des rentes.

Le poste Autres provisions s'élève à 38 120 milliers d'euros dont 29 382 milliers concernent une provision liée à l'analyse en cours des schémas de comptabilisation des contrats d'instruments financiers.

Ventilation de la variationnette des provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Produit net bancaire	8 634	-5 520
Charges générales d'exploitation	-4 294	-384
Coût du risque	1 070	1 537
Impôt sur les sociétés	-19	-970
Exceptionnel	-	-
Total	5 391	-5 337

Provisions pour risques sur engagements au titre des comptes et plans épargne-logement

Comptes et plans épargne-logement sur la phase épargne : encours et provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2022		31.12.2021	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	5 569 098	-31 870	5 567 537	-53 385
Ancienneté de moins de 4 ans	322 166	-89	252 964	-4
Ancienneté de 4 à 10 ans	3 618 764	-12 302	3 604 405	-24 959

Ancienneté de plus de 10 ans	1 628 168	-19 479	1 710 168	-28 422
Comptes épargne-logement	-5 451	-468	788 183	-47
Total	5 563 647	-32 338	6 355 720	-53 432

Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans épargne-logement : encours et provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2022		31.12.2021	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	595	-	1 016	-1
Comptes épargne-logement	4 856	-468	8 157	-46
Total	5 451	-468	9 173	-47

Note 16. Dettes subordonnées

Dettes subordonnées représentant au moins 10% du total des dettes subordonnées (en milliers d'euros)	Montant	Devise	Taux	Echéance	Conditions de la subordination	Possibilité de remboursement anticipé
Titres subordonnés	500 000	eur	3,25%	01/06/2026	Tier 2 Capital	non
Titres subordonnés	500 000	eur	3,50%	09/02/2029	Tier 2	oui
Titres subordonnés	500 000	eur	1,88%	25/10/2029	Tier 2	oui
Titres subordonnés	25 000	eur	3,81%	28/01/2031	Tier 2	oui
Titres subordonnés	750 000	eur	3,38%	11/03/2031	Tier 2	oui
Titres subordonnés	30 000	eur	3,40%	14/03/2031	Tier 2	oui
Titres super subord	92 514	eur	CMS 10 + 0,10	05/07/2057	Tier 1 Capital	oui
Dettes rattachées	49 497				-	-
Total	2 447 011					

Note 17. Capitaux propres hors FRBG

(en milliers d'euros)	Début d'exercice	Affectation résultat exercice précédent	Variation de l'exercice	Fin d'exercice
Capital	2 543 391	-	176 304	2 719 695
Prime d'émission	6 175	-	-	6 175
Total réserves	2 953 468	107 468	-	3 060 936
Réserve légale	531 852	16 741	-	548 593
Réserves facultatives et statutaires	2 363 493	90 727	-	2 454 220
Réserves plus-values à long terme	-	-	-	-
Autres réserves	58 123	-	-	58 123
Provisions réglementées	4 545	13	-	4 558
Ecart de réévaluation	-	-	-	-
Report à nouveau créiteur	13 411	-1 258	-	12 153
Report à nouveau débiteur	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	142 725	-142 725	156 876	156 876
Intérêts versés sur parts sociales	-	36 502	-	-
Total	5 663 715	-	333 180	5 960 393

Le capital est composé de parts A pour 27 287 milliers d'euros, de parts B pour 26 496 milliers d'euros, de nouvelles parts B pour 2 660 537 milliers d'euros et de parts C pour 5 375 milliers d'euros.

Note 18. Opérations avec les établissements du réseau

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Créances sur les établissements du réseau	1 464 881	4 756 947
A vue	59 640	34 372
A terme	1 405 241	4 722 575
Dettes sur les établissements du réseau	56 637	55 127
A vue	56 637	55 127
A terme	-	-

Note 19. Ventilation de certains actifs/passifs selon leur durée résiduelle

(en milliers d'euros)	D<3 mois	3M<D<1an	1an<D<5ans	D>5ans	Dettes et créances rattachées	Total
Actif						
Créances sur établissements de crédit	2 947 920	5 887 961	12 053 071	10 492 673	185 876	31 567 501
à vue	241 017	0	0	0	366	241 383
à terme	2 706 903	5 887 961	12 053 071	10 492 673	185 510	31 326 118

Créances sur la clientèle	1 916 601	3 052 337	13 222 557	25 612 807	59 041	43 863 343
crédences commerciales	3 569	0	0	0	0	3 569
autres concours à la clientèle	1 408 786	3 052 337	13 222 557	25 612 807	51 837	43 348 324
comptes ordinaires débiteurs	504 246	0	0	0	7 204	511 450
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 290 506	987 238	4 694 558	1 896 623	27 880	8 896 805
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit	12 238 681	11 054 018	18 329 824	13 790 041	-38 341	55 374 223
à vue	10 672 995	0	0	0	38 716	10 711 711
à terme	1 565 686	11 054 018	18 329 824	13 790 041	-77 057	44 662 512
Opérations avec la clientèle	29 834 295	1 849 195	2 534 269	1 077 456	329 277	35 624 492
comptes d'épargne à régime spécial	14 077 121	601 626	2 152 771	355 189	308 079	17 494 786
à vue	11 526 609	0	0	0	196 356	11 722 965
à terme	2 550 512	601 626	2 152 771	355 189	111 723	5 771 821
autres dettes	15 757 174	1 247 569	381 498	722 267	21 198	18 129 706
à vue	15 565 532	0	0	0	8 810	15 574 342
à terme	191 642	1 247 569	381 498	722 267	12 388	2 555 364
Dettes représentées par un titre	2 297 143	3 237 688	4 168 116	5 459 410	78 475	15 240 832
bons de caisse	5 593	0	6 724	0	68	12 385
titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	1 791 550	2 662 688	313 266	306 280	16 952	5 090 736
emprunts obligataires	500 000	575 000	3 848 126	5 153 130	61 455	10 137 711

Note 20. Actifs et passifs en devise

Les actifs et passifs en devises s'élèvent respectivement au 31 décembre 2022 à 444 355 milliers d'euros et 261 765 milliers d'euros.

Note 21. Engagements de l'activité bancaire

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Engagements donnés	6 985 703	6 829 814
Engagements de financement	4 330 044	4 311 889
en faveur des établissements de crédit	217 209	353 350
en faveur de la clientèle	4 112 835	3 958 539
Engagements de garantie	2 625 077	2 508 346
d'ordre d'établissements de crédit	69 711	32 859
d'ordre de la clientèle	2 555 366	2 475 487
Engagements sur titres	30 582	9 579
autres engagements donnés	30 582	9 579
Engagements reçus	13 973 652	16 897 467
Engagements de financement	12 241 646	15 396 546
reçus des établissements de crédit	12 241 646	15 396 546
Engagements de garantie	1 547 689	1 323 933
reçus des établissements de crédit	1 547 689	1 323 933
Engagements sur titres	184 317	176 988
autres engagements reçus	184 317	176 988

Les engagements de financement donnés comprennent l'avance de trésorerie faite à la Caisse de Refinancement de l'Habitat afin d'assurer son fonctionnement pour un montant de 16,60 millions d'euros.

Les engagements reçus comprennent la garantie reçue de la Banque Européenne d'Investissement pour un montant de 429,99 millions d'euros au titre des prêts garantis par l'Etat distribués par Crédit Mutuel Arkéa.

Ventilation des actifs remis en garantie de passif

(en milliers d'euros)	31.12.2022
Banque de France	13 741 672
Caisse des Dépôts et Consignations	625 293
Banque Européenne d'Investissement	608 293
Arkéa Home Loans SFH	11 641 769
Caisse de Refinancement de l'Habitat	451 637
Arkéa Public Sector SCF	128 520
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	2 000
Total	27 199 184

Note 22. Opérations sur instruments financiers à terme**Valeur nominale des contrats**

Par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2022			31.12.2021		
	Opérations de couverture	Autres opérations	TOTAL	Opérations de couverture	Autres opérations	TOTAL
Opérations fermes						
Opérations sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-
contrats de taux	-	-	-	-	-	-
contrats de change	-	-	-	-	-	-
autres opérations	85 435 634	-	85 435 634	63 972 509	-	63 972 509
Opérations de gré à gré	-	-	-	-	-	-
accords de taux futurs	-	-	-	-	-	-
swaps de taux	22 983 581	-	22 983 581	24 067 289	-	24 067 289
swaps financiers	-	-	-	-	-	-
autres opérations	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles						
Contrats de taux plancher/plafond	-	-	-	-	-	-
achetés	7 966 145	-	7 966 145	7 069 575	-	7 069 575
vendus	5 986 104	-	5 986 104	5 030 915	-	5 030 915
Options de taux, change et autres	-	-	-	-	-	-
achetées	541 857	-	541 857	808 663	-	808 663
vendues	541 858	-	541 858	808 663	-	808 663
Total	123 455 179	-	123 455 179	101 757 614	-	101 757 614

Par durée restant à courir

(en milliers d'euros)	31.12.2022			
	- de 1 an	+ 1 an - 5 ans	+ 5 ans	Total
Instruments de taux	-	-	-	-
Marché de gré à gré	-	-	-	-
Swaps de taux	21 758 973	32 367 742	54 292 500	108 419 215
Contrats de taux plancher / plafond	2 745 745	6 967 560	4 238 944	13 952 249
Autres options	913 442	170 273	-	1 083 715
Total	25 418 160	39 505 575	58 531 444	123 455 179

Juste valeur

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Instruments de taux	575 125	-99 036
Autres options	-	-

Note 23. Intérêts, produits et charges assimilés

(en milliers d'euros)	31.12.2022		31.12.2021	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit (*)	1 114 903	-1 046 717	855 943	-986 483
Opérations avec la clientèle	659 230	-402 196	636 243	-229 848
Obligations et autres titres à revenu fixe	117 124	-115 285	6 288	-95 163
Autres opérations	10 358	-20	16 294	-28
Total	1 901 615	-1 564 218	1 514 768	-1 311 522

(*) dont charges sur les opérations relatives aux dettes subordonnées : 106 772 milliers d'euros au 31.12.2022 et 99 352 milliers d'euros au 31.12.2021

Note 24. Revenus des titres à revenu variable

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Actions et autres titres à revenu variable	5 189	4 194
Participations et autres titres détenus à long terme	-	-
Parts dans les entreprises liées	352 897	311 122
Total	358 086	315 316

Note 25. Commissions

(en milliers d'euros)	31.12.2022		31.12.2021	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit	5 718	-307	4 274	-627
Opérations avec la clientèle	43 184	-2	42 922	-164
Opérations sur titres	755	-1 741	580	-1 402

Opérations de change	342	-	263	-
Opérations sur hors-bilan	4 215	-13 491	19 776	-16 635
Prestations de services financiers	475 322	-61 499	448 153	-48 342
Total	529 536	-77 040	515 968	-67 170

Note 26. Gains ou pertes sur opérations de portefeuille**Portefeuilles de négociation**

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Opérations sur titres de transaction	0	-
Opérations de change	-8 993	2 971
Opérations sur instruments financiers à terme	-167	-321
De taux d'intérêt	-167	-321
Divers	-	-
Total	-9 160	2 650

Portefeuilles de placement et assimilés

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Opérations sur titres de placement	-	-
Plus-values de cession	18 219	59 155
Moins-values de cession	-31 453	-6 202
Dotations aux dépréciations	-76 849	-9 136
Reprises des dépréciations	4 479	10 084
Total	-85 604	53 901

Note 27. Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Frais de personnel	-542 947	-520 069
Salaires et traitements	-314 353	-282 996
Charges sociales	-124 030	-132 055
dont charges de retraite	-21 555	-27 813
Intéressement et participation	-55 997	-59 375
Impôts et taxes afférentes	-48 567	-45 643
Autres frais administratifs	-292 779	-275 660
Impôts et taxes	-49 579	-33 530
Services extérieurs	-481 704	-451 734
Charges refacturées	238 504	209 604
Total	-835 726	-795 729

Ventilation des effectifs du personnel salarié

	31.12.2022	31.12.2021
	Personnel salarié	Personnel salarié
Employés	2 777	2 744
Cadres	3 930	3 576
Total	6 707	6 320

La rémunération globale allouée au conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa s'élève à 1 227 milliers d'euros en 2022 (contre 1 141 milliers d'euros au 31 décembre 2021).

La rémunération brute totale versée aux principaux dirigeants du groupe au 31 décembre 2022 s'élève à 2 507 milliers d'euros (*) (contre 2 099 milliers d'euros au 31 décembre 2021).

(*) La Directrice générale, la Directrice générale déléguee, les Directeurs généraux délégues.

Note 28. Coût du risque

(en milliers d'euros)		31.12.2022	31.12.2021
Créances	Dotations Reprises utilisées Reprises devenues disponibles Récupération sur créances amorties Créances irrécouvrables couvertes Créances irrécouvrables non couvertes	-60 685 24 963 58 217 1 283 -25 392 -7 248	-54 085 15 147 69 565 1 356 -15 265 -7 549
Risques hors-bilan	Dotations	-1 393	59

	Reprises utilisées	-	-
	Reprises devenues disponibles	731	-641
Titres	Dotations	-16 500	-11 700
	Reprises	300	902
Provisions pour autres risques et charges	Dotations	-	-
	Reprises	-	-
	Solde	-25 724	-2 211

Note 29. Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en milliers d'euros)	Dotations aux dépréciations (1)	Moins-values de cessions	Reprises des dépréciations	Plus-values de cessions (2)	31.12.2022
Immobilisation corporelles et incorporelles	-	-137	-	1 573	1 436
Participations, autres titres détenus à long terme	-106 056	-6 628	155	31 318	-81 211
Parts dans les entreprises liées	-	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-	-
Total	-106 056	-6 765	155	32 891	-79 775

(1) Dont dépréciation liée aux titres Nouvelle Vague de 81 555 milliers d'euros et dépréciation liée aux titres Izimmo de 22 407 milliers d'euros

(2) Dont plus-value de cession liée aux titres Leetchi Mangopay de 18 315 milliers d'euros et plus-value de cession liée aux titres Budget Insight de 13 003 milliers d'euros

Note 30. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Péréquation versée	-	-
Charges exceptionnelles diverses	-35 076	-
Produits exceptionnels divers	210	653
Total	-34 866	653

Le résultat exceptionnel intègre des correctifs apportés sur les modalités de reconnaissance de produits et charges liés aux instruments financiers, d'un montant brut de -34 M€.

Les données des exercices 2020 et 2021, retraitées de ces événements, sont présentées ci-dessous :

Impact de la correction d'erreur exercice 2020

(en milliers d'euros)	31.12.2020	31.12.2020 après corrections
Produit net bancaire	887 340	888 840
Résultat brut d'exploitation	174 826	176 351
Résultat d'exploitation	162 440	163 965
Résultat courant avant impôt	114 071	115 596
Impôts sur les bénéfices	47 604	51 843
Résultat	125 604	131 368

Impact de la correction d'erreur exercice 2021

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2021 après corrections
Produit net bancaire	1 023 672	1 002 681
Résultat brut d'exploitation	215 419	194 621
Résultat d'exploitation	213 208	190 429
Résultat courant avant impôt	223 951	201 172
Impôts sur les bénéfices	32 860	38 778
Résultat	142 725	125 864

Note 31. Impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Charge fiscale courante hors apport des filiales intégrées	-70 140	-110 048
Apport des filiales intégrées	117 956	142 285
Créance de carry back	-	31
Charge fiscale différée nette et divers	-229	592
Total	47 587	32 860
Résultat avant impôt, résultat exceptionnel et FRBG	109 298	223 951
Taux effectif	43,54%	14,67%

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le taux effectif au 31.12.2022 s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Taux normal d'impôt (y compris les contributions)	25,83%	28,41%
Différences permanentes	-79,15%	-19,36%
Différences temporaires	-0,69%	0,67%
Impositions aux taux réduits	-2,14%	-5,26%
Impact situation déficitaire	-13,52%	-2,09%
Autres	26,13%	-17,04%
Taux effectif	-43,54%	-14,67%

Note 32. Implantation dans les Etats qui n'ont pas conclu de convention administrative avec la France permettant l'accès aux renseignements bancaires dans le cadre de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale

Crédit Mutuel Arkéa n'est pas implanté dans des Etats ou territoires non coopératifs selon l'article 238-0 A du code général des impôts.

Note 33. Comptes consolidés

Crédit Mutuel Arkéa constitue, avec les Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, les Caisses de Crédit Mutuel affiliées, la société mère pour l'établissement des comptes consolidés de Crédit Mutuel Arkéa.

Les états financiers consolidés sont consultables sur le site http://www.cm-arkea.com/banque/assurance/credit/mutuel/ecb_5034/fr/rapports-annuels

Note 34. Rapport de gestion

En application du règlement ANC 2014-07, le rapport de gestion est tenu à la disposition du public à l'adresse suivante :

Crédit Mutuel Arkéa
1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon / BREST

Note 35. Evénements post-clôture

Néant.

IV. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels globalisés
Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée générale
CREDIT MUTUEL ARKEA
1, rue Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels globalisés du Crédit Mutuel Arkéa relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels globalisés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels globalisés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels globalisés sont les suivants :

Pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit

- Emission de lettres de confort notamment dans le cadre de programme d'émission obligataires ;
- Réalisation de missions RSE
- Attestations FRU

Pour le cabinet Deloitte & Associés

- Emission de lettres de confort notamment dans le cadre de programme d'émission obligataires ;
- Réalisation de missions RSE ;
- Attestations FRU

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la correction d'erreur relative aux modalités de reconnaissance de produits et charges liés aux instruments financiers, telle que décrite dans la note 30 de l'annexe aux comptes annuels globalisés.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels globalisés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels globalisés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessous. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels globalisés pris isolément.

• Titres de participation et parts dans les entreprises liées – Note 6 et « Principes comptables et méthodes d'évaluation » des annexes sur les comptes annuels globalisés

Risques identifiés

Les postes « Participations et autres titres détenus à long terme » et « Parts dans les entreprises liées » sont comptabilisés au bilan pour une valeur nette de 5 384 millions d'euros (dont 141 M€ de dépréciation).

Comme indiqué dans la note « Titres de participation et parts dans les entreprises liées » de l'annexe aux comptes annuels globalisés, ils sont comptabilisés pour la valeur la plus faible entre le coût d'achat hors frais d'acquisition et la valeur d'utilité.

Dans le contexte de tension économique portée par une inflation forte et un durcissement des financements, impactant les résultats et projections financières du groupe Crédit Mutuel Arkéa, l'entité doit s'assurer de la présence ou non d'indices de pertes de valeur sur ces titres, notamment sur leur prise en compte dans les prévisions réalisées dans les plans d'affaires et sur les variables prises pour l'actualisation des flux en découlant.

La comparaison entre la valeur nette comptable des titres et leur valeur recouvrable est un élément essentiel de l'appréciation de la nécessité d'une éventuelle dépréciation. La valeur d'utilité fait l'objet d'une évaluation annuelle qui fait intervenir plusieurs techniques d'évaluation et des hypothèses macroéconomiques, notamment :

- le recours à l'actif net réévalué ;
- le recours à l'évaluation des fonds propres s'appuyant sur des données actuarielles ;
- le recours à la méthode de la rentabilité future escomptée qui s'appuie sur des données prévisionnelles ainsi qu'un taux d'actualisation et un taux de croissance à l'infini.

Il s'agit d'une estimation qui requiert l'exercice du jugement par la direction dans son choix des éléments pertinents à prendre en compte.

Compte tenu de la sensibilité des modèles utilisés aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations, nous avons considéré l'évaluation des titres comme un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit

Nous avons analysé le processus mis en place par Crédit Mutuel Arkéa pour identifier l'éventuel besoin de dépréciation des titres de participation et évaluer ces dépréciations le cas échéant, ainsi que les contrôles mis en œuvre relatifs à ce processus.

Nos principaux travaux ont été réalisés en mobilisant nos experts en valorisation et ont consisté en :

- une analyse de la justification des méthodes d'évaluation utilisées par la direction pour déterminer les valeurs d'utilité des participations et des entreprises liées ;
- une analyse technique de la construction d'une sélection de modèles de valorisations ainsi que la revue des hypothèses utilisées pour déterminer les paramètres financiers retenus ;
- une revue critique d'une sélection de plans d'affaires prévisionnels établis par les directions des entités concernées, et approuvés par le conseil d'administration et apprécié la pertinence du processus budgétaire en réalisant une comparaison des réalisations avec les budgets antérieurs. Une attention particulière a été portée aux impacts du contexte de tension économique portée par une inflation forte et un durcissement des financements qui ont été mis à jour dans ces plans prévisionnels.
- Une revue des analyses de sensibilités conduites à la fois sur les paramètres financiers et sur les plans d'affaires
- La réalisation d'une contre-valorisation sur une sélection d'entités.

Enfin nous avons validé les informations communiquées par Crédit Mutuel Arkéa portant sur les titres de participations, figurant en note 6 de l'annexe des comptes annuels globalisés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels globalisés adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels globalisés des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels globalisés adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels globalisés des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels globalisés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels globalisés et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels globalisés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité de la Directrice générale.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels globalisés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels globalisés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société du Crédit Mutuel Arkéa par vos assemblées générales, du 11 mai 2021 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 11 mai 2007 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2022, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 2^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 16^e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels globalisés

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels globalisés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels globalisés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels globalisés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Les comptes annuels globalisés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels globalisés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels globalisés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels globalisés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels globalisés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels globalisés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels globalisés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels globalisés et évalue si les comptes annuels globalisés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité des comptes

Nous remettons au comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux.

Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des comptes figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels globalisés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport. Nous fournissons également au comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 12 avril 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Pierre CLAVIE

Deloitte & Associés

Anne-Elisabeth PANNIER

Jean-Marc MICKELER

B. — Comptes consolidés au 31 décembre 2022

I — Bilan (en milliers d'euros)

Actif (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2022	31.12.2021
Caisse, banques centrales	1	23 453 717	15 835 673
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2	2 175 331	1 515 229
Instruments dérivés de couverture	3	5 365 023	941 733
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4	7 322 719	9 438 286
Titres au coût amorti	5	569 489	632 290
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	1	12 044 954	15 207 862
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	6	81 178 096	73 250 954
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-4 501 996	58 734
Placement des activités d'assurance	7	56 731 460	58 775 760

Actifs d'impôts courants	8	175 125	127 398
Actifs d'impôts différés	9	200 763	130 806
Comptes de régularisation et actifs divers	10	1 188 125	992 972
Actifs non courants destinés à être cédés		-	80 813
Participation aux bénéfices différée	10a	1 518 572	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	11	218 139	176 345
Immeubles de placement	12	130 209	125 897
Immobilisations corporelles	13	338 789	328 741
Immobilisations incorporelles	14	540 283	532 452
Ecart d'acquisition	15	484 610	566 533
Total de l'actif		189 133 408	178 718 478

Passif (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2022	31.12.2021
Banques centrales	16	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	17	2 049 947	1 345 024
Instruments dérivés de couverture	3	4 525 378	956 291
Dettes représentées par un titre	18	19 843 532	16 438 840
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	16	14 021 591	14 596 802
Dettes envers la clientèle	19	81 064 164	74 571 114
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-2 011 826	-120 935
Passifs d'impôts courants	8	101 465	94 463
Passifs d'impôts différés	9	84 128	143 169
Comptes de régularisation et passifs divers	20	2 137 849	2 866 796
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	345 128
Passifs relatifs aux activités d'assurance	21	56 109 541	56 248 145
Provisions	22	299 195	347 472
Dettes subordonnées	23	2 182 014	2 473 362
Capitaux propres totaux		8 726 432	8 412 808
Capitaux propres part du Groupe		8 719 212	8 406 884
Capital et réserves liées	24	2 725 133	2 548 829
Réserves consolidées	24	5 679 636	5 152 784
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	25	-236 269	131 547
Résultat de l'exercice		550 712	573 723
Intérêts minoritaires		7 220	5 924
Total du passif		189 133 408	178 718 478

II. — Compte de résultat
(en milliers d'euros)

Compte de résultat	Notes	31.12.2022	31.12.2021
Intérêts et produits assimilés (1)	29	2 159 060	1 828 767
Intérêts et charges assimilées (1)	29	-1 319 763	-1 103 665
Commissions (produits)	30	754 861	697 700
Commissions (charges)	30	-196 887	-177 509
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	31	218 327	263 297
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	32	-6 937	20 090
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments financiers au coût amorti	33	3 673	4 373
Produit net des activités d'assurance	34	690 086	712 019
Produits des autres activités	35	341 545	354 585
Charges des autres activités	35	-74 230	-69 282
Produit net bancaire		2 569 735	2 530 375
Gains ou pertes sur cession - dilution des entreprises mises en équivalence	36	-287	275
Produit net bancaire y compris gains ou pertes sur cession - dilution des entreprises mises en équivalence		2 569 448	2 530 650
Charges générales d'exploitation	37	-1 658 063	-1 550 442
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	38	-155 955	-151 605
Résultat brut d'exploitation		755 430	828 603
Coût du risque de crédit	39	-136 006	-115 789
Résultat d'exploitation		619 424	712 814
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	11	635	3 425
Gains ou pertes nets sur autres actifs	40	87 113	349
Variation de valeur des écarts d'acquisition		-33 711	-
Résultat avant impôts		673 461	716 588
Impôt sur les bénéfices	41	-122 053	-143 047
Résultat net		551 408	573 541
dont Intérêts minoritaires		696	-182

Résultat net (part du groupe)			550 712	573 723
--------------------------------------	--	--	----------------	----------------

(1) Les intérêts calculés selon la méthode du TIE pour les instruments à la JVOCI ou au coût amorti sont présentés en note 29.

III. — Tableau de variation des capitaux propres
(en milliers d'euros)

	Capital et réserves liées	Réserves consolidées	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat part du groupe	Capitaux propres part du Groupe	Part des minoritaires	Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2021	2 378 428	4 793 564	197 537	356 241	7 725 770	3 230	7 729 000
Augmentation de capital	170 401	-	-	-	170 401	-	170 401
Elimination des titres auto détenus	-	-	-	-	-	-	-
Emission d'actions de préférence	-	-	-	-	-	-	-
Composantes capitaux propres des instruments hybrides	-	-	-	-	-	-	-
Composantes capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat 2020	-	356 241	-	- 356 241	-	-	-
Distribution 2021 au titre du résultat 2020	-	- 36 512	-	-	- 36 512	- 7	- 36 519
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	2 548 829	5 113 293	197 537	-	7 859 659	3 223	7 862 882
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	28 592	- 65 990	-	37 398	- 9	- 37 407
Résultat 2021	-	-	-	573 723	573 723	- 182	573 541
Sous-total	2 548 829	5 141 885	131 547	573 723	8 395 984	3 032	8 399 016
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires	-	1 484	-	-	1 484	2 839	4 323
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE	-	- 89	-	-	- 89	-	89
Changement de méthodes comptables	-	35 390	-	-	35 390	-	35 390
Autres variations	-	- 25 885	-	-	- 25 885	53	- 25 832
Capitaux propres au 31.12.2021	2 548 829	5 152 785	131 547	573 723	8 406 884	5 924	8 412 808
Augmentation de capital	176 304	-	-	-	176 304	-	176 304
Elimination des titres auto détenus	-	-	-	-	-	-	-
Emission d'actions de préférence	-	-	-	-	-	-	-
Composantes capitaux propres des instruments hybrides	-	-	-	-	-	-	-
Composantes capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat 2021	-	573 723	-	- 573 723	-	-	-
Distribution 2022 au titre du résultat 2021	-	- 36 501	-	-	- 36 501	- 8	- 36 509
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle	-	297	-	-	297	-	297
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	2 725 133	5 690 303	131 547	-	8 546 983	5 916	8 552 899
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	354	- 379 550	-	- 379 196	460	- 378 736
Résultat 2022	-	-	-	550 712	550 712	696	551 408
Sous-total	2 725 133	5 690 657	- 248 003	550 712	8 718 499	7 072	8 725 571
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires	-	- 11 734	11 734	-	-	173	173
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises MEE	-	- 242	-	-	- 242	-	- 242
Changement de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	955	-	-	955	- 25	930
Capitaux propres au 31 décembre 2022	2 725 133	5 679 636	- 236 269	550 712	8 719 212	7 220	8 726 432

IV. — Tableau des flux de trésorerie nette
(en milliers d'euros)

		31.12.2022	31.12.2021
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles			
Résultat net		551 408	573 541
Impôt		122 053	143 047
Résultat avant impôt		673 461	716 588
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		150 665	149 381
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		39 648	14 672
Dotations nettes aux provisions et dépréciations		90 652	5 358
Quote-part de perte/(bénéfice) dans les sociétés mises en équivalence		- 177	- 3 425
Perte nette/(gain net) des activités d'investissement		- 30 159	- 6 361
(Produits)/charges des activités de financement		-	-
Autres mouvements		- 1 786 224	3 020 057
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et des autres ajustements		-1 535 595	3 179 681
Opérations interbancaires		1 883 067	1 345 597
Opérations avec la clientèle		- 2 753 002	380 963
Opérations sur autres actifs/passifs financiers		5 268 481	- 164 829

Opérations sur autres actifs/passifs non financiers	1 280 352	795 122
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	-	1 919
Impôts versés	- 149 478	- 149 364
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	5 529 420	2 209 408
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	4 667 286	6 105 678
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		
Actifs financiers et participations	61 729	47 315
Immeubles de placement	40 736	- 6 886
Immobilisations corporelles et incorporelles	- 179 117	- 174 738
Autres	-	-
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 76 652	- 134 309
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		
Flux de trésorerie provenant/à destination des actionnaires	139 562	143 094
Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	2 865 588	- 3 430 726
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	3 005 150	- 3 287 632
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	7 595 784	2 683 737
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	4 667 286	6 105 678
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 76 652	- 134 309
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	3 005 150	- 3 287 632
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	15 895 670	13 211 933
Caisse, banques centrales (actif & passif)	15 835 673	12 901 851
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	59 997	310 082
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	23 491 454	15 895 670
Caisse, banques centrales (actif & passif) (Notes 1 et 16)	23 453 717	15 835 673
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (Notes 1; 7d; 16 et 21b)	37 737	59 997
Variation de la trésorerie nette	7 595 784	2 683 737

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

La notion de trésorerie nette comprend le solde net des comptes de caisse, banques centrales ainsi que le solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du groupe, y compris ceux relatifs aux titres de créances négociables.

Les variations de trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les changements liés aux capitaux propres et les dettes subordonnées.

V. — Annexes aux comptes consolidés 31 décembre 2022

Faits marquants de l'exercice

Porté par une activité commerciale soutenue, le résultat net part du groupe ressort à 551 M€ au 31 décembre 2022.

Les revenus, à 2 569 M€, sont le reflet d'une croissance maîtrisée et diversifiée malgré les effets de l'environnement de marché instable en 2022. La marge d'intérêt progresse et les commissions enregistrent une hausse significative. Les effets du changement climatique, en particulier les événements ayant touché le Sud-Ouest cette année, impactent le résultat de l'assurance-dommages.

Les frais de gestion à 1 814 M€ sont en hausse en lien avec les mesures en faveur du pouvoir d'achat des salariés, la poursuite des investissements dans le cadre de la réalisation du plan à moyen terme Transitions 2024, les provisions pour restructuration des filiales Nouvelle Vague et Pumpkin et la hausse des cotisations au fonds de résolution unique.

Le coût du risque, à 136 M€, est en hausse de 20 M€ par rapport au 31 décembre 2021. Il intègre une révision des scénarios économiques et la prise en compte de perspectives incertaines sur des portefeuilles sensibles à l'environnement économique inflationniste, alors que le coût du risque sur encours douteux est en légère baisse.

Le groupe a finalisé la cession de Keytrade Luxembourg en avril 2022 ainsi que les cessions de Leetchi, Mangopay et Budget Insight en juillet 2022.

Enfin, prenant acte des valeurs d'utilité de ses filiales Izimmo et Crédit Foncier Commercial d'Alsace Lorraine, dont les modèles d'activité sont impactés par le changement de cycle immobilier et les effets induits de la hausse des taux sur les taux d'actualisation, Crédit Mutuel Arkéa enregistre au 31 décembre 2022 une dépréciation des écarts d'acquisition à hauteur respectivement de 18 M€ et 15,7 M€.

Normes comptables appliquées

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes internationales, Crédit Mutuel Arkéa a établi ses documents de synthèse au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date.

Au 31 décembre 2022, le groupe applique les normes en vigueur au 1^{er} janvier 2022 adoptées par l'Union européenne. Le groupe n'a pas anticipé l'application d'autres normes et interprétations adoptées par l'Union européenne lorsque l'application en 2022 n'est qu'optionnelle.

Le groupe publie son Rapport Financier Annuel 2022 au format ESEF (European Single Electronic Format) tel que défini par le règlement européen délégué 2019/815 modifié par le règlement délégué 2020/1989.

Amendement à IAS 37, Contrats déficitaires – coût d'exécution du contrat

L'amendement adopté par l'Union européenne le 28 juin 2021 apporte des clarifications sur les éléments à considérer pour déterminer les coûts d'exécution du contrat et sur la manière de réaliser le test de dépréciation à mener en amont de la constatation d'une éventuelle provision pour un contrat déficitaire.

Amendement à IAS 16, Immobilisations corporelles – produits antérieurs à l'utilisation prévue

L'amendement prévoit l'interdiction de déduire du coût d'une immobilisation corporelle, les produits nets dégagés au cours des tests de fonctionnement de l'immobilisation. Le produit de la vente de tels éléments doit être comptabilisé immédiatement en résultat.

Amendements à IFRS 3 – Référence au cadre conceptuel

Cet amendement met à jour la référence à la version actualisée du Cadre conceptuel de 2018 (en remplacement de celle relative à sa version antérieure de 1989). Il introduit une exception pour ne pas créer de divergences avec les conséquences actuelles en matière de reconnaissance d'actifs et de passifs lors d'un regroupement d'entreprise.

Selon celle-ci, un acquéreur doit se référer aux définitions données par IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ou IFRIC 21 – Droits ou taxes, au lieu de celles fournies dans le nouveau Cadre conceptuel.

Un acquéreur ne doit pas comptabiliser les actifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

Amélioration des normes IFRS – Cycle 2018-2020

Les amendements mineurs portent principalement sur les normes suivantes :

- IFRS 1 – Première application des normes IFRS : il introduit une simplification dans l'application d'IFRS 1 pour une filiale adoptant les normes IFRS après sa mère ;
- IFRS 9 – Instruments financiers : il précise les frais à inclure dans le test de 10% utilisé pour déterminer si un passif financier doit être décomptabilisé, en cas de renégociation des conditions. Sont visés uniquement les frais payés ou reçus entre l'emprunteur et le prêteur, y compris ceux payés ou reçus pour le compte de l'autre.
- IFRS 16 – Contrats de location : il modifie l'exemple illustratif 13 afin de lever toute confusion sur le traitement des avantages reçus par le bailleur.

Le groupe n'est pas concerné par ces amendements au 31 décembre 2022.

POINTS D'ACTUALITE

Opérations de refinancement ciblées à plus long terme – TLTRO III

Depuis septembre 2019, le programme TLTRO III permet aux banques de bénéficier de tranches de refinancement d'une durée de trois ans, à un taux d'intérêt qui varie selon les périodes.

Le montant de TLTRO III auquel Crédit Mutuel Arkéa pouvait prétendre dépend du pourcentage d'encours de crédit accordés aux entreprises non financières et aux ménages à fin février 2019.

Le taux d'intérêt TLTRO III s'établit au regard des conditions de marché définies par la BCE et peut intégrer une bonification liée à la performance de crédit de la banque.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les conditions de ces opérations de refinancement ont été assouplies par la BCE en mars 2020 puis en janvier 2021, afin de soutenir la distribution de prêts aux ménages et aux entreprises. Certains paramètres ont été revus [Décision (UE) 2021/124 de la Banque centrale européenne du 29 janvier 2021 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2021/3)]. Ainsi, des conditions plus favorables ont permis de bénéficier d'une réduction de 50 bps (i.e. surbonification) sur les périodes « spéciale » et « spéciale additionnelle » d'intérêt de juin 2020 à juin 2021 [Décision (UE) 2021/124 de la Banque centrale européenne du 29 janvier 2021 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2021/3)], puis de juin 2021 à juin 2022 [Décision (UE) 2020/614 de la Banque centrale européenne du 30 avril 2020 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2020/25)].

Depuis juin 2022, dans le cadre des mesures de politique monétaire, la BCE a relevé de manière successive ses trois taux directeurs pour atteindre des niveaux plus restrictifs et assurer un retour vers un objectif d'inflation de 2 % à moyen terme.

Le 27 octobre 2022 [Décision (UE) 2022/2128 de la Banque centrale européenne du 27 octobre 2022 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2019/21) (BCE/2022/37)], la BCE a recalibré les modalités de rémunération des opérations de TLTRO III afin de renforcer la transmission de la hausse des taux directeurs aux conditions d'octroi des prêts bancaires. Les conditions d'intérêt applicables aux TLTRO III ont été ajustées à compter du 23 novembre 2022. Les conditions d'intérêt tiennent compte du fait que le groupe a atteint les objectifs de performance de crédit fixés par la BCE sur les deux périodes de référence du programme :

- de sa date de début jusqu'au 22 novembre 2022 et hors période spéciale d'intérêt et période spéciale additionnelle, le taux d'intérêt des opérations TLTRO III représente désormais la moyenne du taux de facilité de dépôt au cours de cette période (et non plus sur la durée de vie de l'opération),
- durant la période spéciale d'intérêt et la période spéciale d'intérêt additionnelle (respectivement du 23 juin 2020 au 23 juin 2021 et du 23 juin 2021 au 23 juin 2022), il est égal à la moyenne des taux de facilité de dépôt sur la période, diminuée de 0,50 % ; un plancher de 1 % est appliqué,
- à compter du 23 novembre 2022 et jusqu'à la date d'échéance (ou le cas échéant, de remboursement anticipé), le taux d'intérêt est désormais indexé sur la moyenne des taux d'intérêt directeurs de la BCE applicables au cours de cette période et non plus sur la durée de vie de l'opération comme précédemment.

Cette évolution s'accompagne de l'ouverture de trois dates de remboursement anticipé supplémentaires.

Au 31 décembre 2022, le Crédit Mutuel Arkéa participe aux opérations de refinancement de TLTRO III à hauteur de 10,4 Md€, pour des montants tirés entre mars 2020 et mars 2021. Celles-ci ont été analysées comme des instruments financiers à taux variable comptabilisés au coût amorti. Le recalibrage des conditions d'intérêt des TLTRO relève d'une décision unilatérale de la BCE, sans incidence sur le traitement comptable applicable à ces opérations. Le taux d'intérêt applicable à ces opérations s'analyse comme un taux de marché étant donné qu'il concerne tous les établissements répondant aux critères fixés par la BCE. Concernant les intérêts liés à la surbonification, ils continuent d'être étalement jusqu'à la date de maturité des opérations.

À la suite de la décision de la BCE, le groupe a procédé à l'ajustement des modalités de calcul des intérêts courus non échus relatifs à ces opérations :

- les intérêts enregistrés jusqu'à la date du 23 novembre correspondent aux intérêts contractuellement dus jusqu'à cette date hors surbonification,
- à compter du 23 novembre, Crédit Mutuel Arkéa retient, au titre du Taux d'Intérêt Effectif (TIE) de ces opérations hors surbonification, le taux de facilité de dépôt appliquée au jour le jour,
- la surbonification fait l'objet d'un étalement prorata temporis sur toute la durée de vie attendue de l'opération.

Invasion de l'Ukraine par la Russie

N'étant pas implanté en Ukraine et en Russie, le Crédit Mutuel Arkéa n'a pas d'équipes présentes sur les lieux de conflits ; les expositions directes dans ces deux pays ainsi qu'à la Biélorussie se composent uniquement d'expositions sur des emprunteurs particuliers et sont non significatives. Par ailleurs, le groupe n'a aucun actif à la Banque centrale de Russie.

Le groupe est engagé dans la mise en œuvre et le respect des mesures restrictives ainsi que des sanctions individuelles et économiques adoptées par l'Union européenne en réponse à l'agression militaire de l'Ukraine par la Russie. En particulier, il possède un dispositif d'une gouvernance et de pilotage des risques robuste, lui permettant d'avoir un suivi attentif des flux opérés par ses clients avec la Russie permettant de lutter contre le blanchiment, la fraude fiscale ou le financement du terrorisme. Le groupe fait également preuve d'une vigilance accrue en matière de cybersécurité.

Par ailleurs, le Crédit Mutuel Arkéa est mobilisé pour faire face aux impacts liés à la crise ukrainienne et au contexte d'incertitudes économiques accrues, qui pèse sur des secteurs potentiellement déjà affectés par la crise Covid-19. Un dispositif de surveillance accrue est mis en œuvre pour accompagner et suivre les clients du groupe qui seraient exposés directement ou indirectement aux conséquences micro et macro-économiques du conflit.

Calcul des pertes de crédit attendues

Au 31 décembre 2022, les perspectives d'activité restent dégradées, du fait des facteurs de ralentissement liés aux répercussions du conflit entre l'Ukraine et la Russie, à ses conséquences sur le contexte international et à la persistance de l'inflation. A très court terme, les risques sont importants et la confiance des consommateurs, principal moteur de la croissance française, évolue proche de ses plus bas niveaux historiques. Les ménages et entreprises font face à un changement brutal des conditions de financement avec la fin de l'ère des taux négatifs. Au regard des dernières déclarations de l'autorité monétaire européenne, les taux directeurs de la BCE devraient de nouveau augmenter en 2023 : le consensus prévoit une hausse de 100 points de base au 1^{er} semestre 2023.

Selon la Banque de France, la croissance française resterait positive au 4^e trimestre 2022 permettant au PIB de progresser de 2,6 % sur l'année. Toutefois, selon les principaux prévisionnistes, l'activité demeurerait atone pendant l'intégralité de l'année 2023, avec une possible récession au premier semestre. La production serait triplement affectée par le ralentissement de la demande, le durcissement des conditions de financement et la dissipation progressive du « quoique il en coûte ». Certains secteurs restent également soumis à des difficultés d'approvisionnement, à l'image de l'industrie automobile. Concernant la santé financière des entreprises, les très sorties seraient grevées par l'envolée des coûts de production, en particulier celles des entreprises très exposées à la hausse de la facture énergétique (industrie lourde, chimie, transports, etc.). Au-delà de l'énergie, les entreprises les plus risquées en termes de stabilité financière demeurent celles qui sont les plus vulnérables à une hausse du prix des matières premières, même si les cours mondiaux tendent à se stabiliser, voire à reculer légèrement. De même, les structures les plus exposées à la concurrence internationale souffrent d'une moindre capacité à ajuster leurs prix aux nouvelles conditions de production.

Il en ressort que certains macro-secteurs économiques seraient potentiellement très affectés par la crise en devenir, dont certains déjà présents dans la sélection réalisée en 2020 dans le cadre de la crise Covid-19 :

- secteurs électro-intensifs (industrie lourde, consommateur de matières premières transformées par exemple),
- secteurs du transport,
- secteurs de l'agroalimentaire,
- secteurs de l'agriculture,
- secteurs de l'habillement.

En synthèse, la conjoncture économique au 31 décembre 2022 demeure pessimiste : la crise économique prévue suite à la pandémie de Covid-19 n'est pas totalement réalisée mais est progressivement remplacée par une crise économique plus diffuse portée par une inflation forte et des durcissemens du financement. Le scénario macro-économique du groupe retient les hypothèses suivantes :

- en 2023, le PIB est attendu en récession à - 0,2 %. A partir de 2024, un reprise partielle de l'économie est attendue avec une croissance annuelle du PIB français à + 1 %,
- une légère hausse du chômage est attendue en 2023 pour atteindre 8,7 % avant de refluer à partir de 2024,
- l'inflation devrait ralentir en 2023 à + 3,5 % pour se stabiliser aux alentours de + 2 % par an sur la période 2024-2027,
- le TEC 10 ans est attendu autour de 2,2 % en 2023 puis en légère hausse sur la période 2024-2026. L'Euribor 3 mois est attendu autour de 1,9 % en 2023 puis en baisse en 2024 avant de stabiliser à compter de 2025. Le livret A devrait atteindre son pic de rémunération en 2023.

Sur ces bases, et dans le cadre des travaux actuellement en cours de révision méthodologique du calcul des pertes attendues, un dispositif de provisionnement prudent du portefeuille est maintenu :

- les modèles et processus d'identification du risque de crédit, qui composent le système de notation interne (SNI), demeurent efficaces dans le contexte du conflit en Ukraine, et de la hausse générale des prix et de la remontée rapide des taux. Plus généralement, les conséquences directes du conflit en Ukraine n'ont pas généré d'impact significatif sur le coût du risque de l'exercice compte tenu du très faible niveau des expositions directes ou indirectes du groupe sur les contreparties russes ou ukrainiennes.
 - le groupe est doté d'un dispositif d'alertes précoces qui permet d'anticiper et de détecter des signes avant-coureurs de fragilité des clients.
 - les paramètres utilisés pour le calcul des pertes attendues, probabilité de défaut, pertes en cas de défaut et facteur de conversion de crédit, ont été mis à jour au 31 décembre 2022, en application de la méthodologie en place,
 - la pondération du scénario pessimiste a été allourdie lors de l'exercice 2020 pour intégrer une hausse de la probabilité d'entrée en récession dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19. Ce niveau élevé de pondération a été maintenu depuis lors et CMA a fait le choix d'augmenter cette pondération sur l'exercice 2022 afin de tenir compte du caractère diffus de la crise économique présente. Cette augmentation se traduit par un complément de provision de 18,8 M€ au 31 décembre 2022. L'augmentation de la pondération du scénario pessimiste entraîne de fait la réduction mécanique de celle du scénario neutre (19 % contre 24 % en 2021), la pondération du scénario favorable restant stable à 1 %.
- Pour information, un test de sensibilité d'une pondération à 100 % du scénario pessimiste a été réalisé : dans cette hypothèse, une dotation supplémentaire au coût du risque de 86 M€ serait à effectuer. L'amplitude de cette dotation se justifie par la sévérité des hypothèses retenues dans la définition du scénario pessimiste. Au contraire, une pondération à 100 % du scénario neutre impliquerait une reprise de 270 M€ de provisions, ce qui démontre le caractère prudent des hypothèses de pondération des scénarios retenus par le Crédit Mutuel Arkéa. Pour ces analyses de sensibilité, Crédit Mutuel Arkéa a pris en compte l'impact d'une pondération de 100 % du scénario pessimiste ou neutre sur les changements de buckets des encours sains. De plus ces analyses incluent l'ensemble des ajustements sectoriels décrits ci-dessous.
- La crise économique engendrée par la Covid-19 se transforme en une crise plus diffuse et les secteurs fragilisés lors de la pandémie ne sont pas tous spécifiquement touchés par les conséquences économiques de l'environnement actuel. A ce titre, la provision sectorielle Covid-19 est reprise au 31 décembre 2022.

Une provision sectorielle de 14,5 M€, destinée à couvrir la fragilité des secteurs touchés par la crise à venir a été dotée au 31 décembre 2022. Cette nouvelle provision impacte les pertes attendues mais n'impacte pas la répartition des encours par buckets. Sont couverts par cette provision les secteurs de l'industrie manufacturière, de la construction, du transport et de l'entreposage, du commerce de détail et de l'habillement.

Cette provision sectorielle complète la provision sectorielle filière agricole qui est maintenue au 31 décembre 2022 pour un montant de 22 M€.

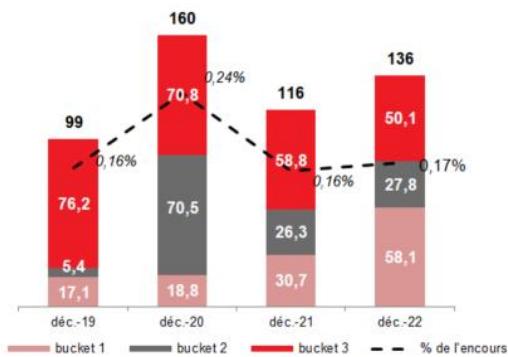
La structure du portefeuille reste globalement stable sur la période passée avec cependant une progression des encours en Bucket 2 qui est la conséquence de la mise à jour des paramètres et de la pondération du scénario pessimiste, mise à jour qui fait plus que compenser la baisse liée à la suppression de la provision sectorielle Covid-19.

Encours soumis à provisions pour pertes attendues sur risque de crédit (en M€)	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Pertes attendues à 12 mois - Bucket 1	78 859	89 346	93 279	95 427
Pertes attendues pour la durée de vie - Bucket 2	2 797	4 373	4 364	4 711
Actifs dépréciés à la clôture ou dès acquisition/création - Bucket 3 et POCI	1 468	1 444	1 451	1 482
Total	83 124	95 163	99 095	101 620

L'encours des Non Performing Loans (NPL) progresse de 30 millions d'euros sur l'exercice et s'élève à 1 482 millions d'euros fin 2022. Cette évolution est portée par l'arrivée d'un nouveau dossier significatif, partiellement compensée par des cessions de créances et une tendance baissière des NPL sur l'habitat depuis plusieurs mois. Le taux de NPL sur l'encours global de la clientèle s'inscrit en baisse à 1,8 % contre 2 % fin 2021.

Le coût du risque s'élève à 136 millions d'euros au 31 décembre 2022. Il s'établit à 17 points de base des encours de crédit à la clientèle. Il est légèrement supérieur au niveau pré-crise du fait d'une part importante des provisions sur encours sains (buckets 1 et 2) reflétant l'anticipation d'une crise en devenir et d'un niveau relativement bas sur les encours en défaut.

Ainsi, la progression du coût du risque sur les créances saines s'explique par la mise à jour des paramètres et la dotation complémentaire au titre du provisionnement ex ante des pertes attendues en raison de la situation macro-économique. Le coût du risque sur créances douteuses ou litigieuses est en baisse par rapport à 2021 en cohérence avec la baisse des NPL.



Principales normes adoptées par l'Union européenne et non encore appliquées

IFRS 17 Contrats d'assurance

Date et méthodes de première application

Le 18 mai 2017, la Fondation IFRS a publié la nouvelle norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ». IFRS 17 remplace la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » publiée en 2004. IFRS 4 a autorisé les sociétés à continuer d'utiliser les règles comptables nationales en matière de contrats d'assurance, ce qui a donné lieu à une multitude d'approches différentes et a rendu difficile pour les investisseurs toute comparaison des performances financières entre différentes sociétés.

IFRS 17 apporte une réponse aux problèmes de comparaison créés par IFRS 4 en exigeant la comptabilisation de tous les contrats d'assurance de façon homogène.

L'IASB a étudié certaines des problématiques de mise en œuvre soulevées par différentes parties prenantes depuis la publication de la norme IFRS 17. Ainsi, l'IASB a publié le 26 juin 2019 un exposé-sondage contenant un certain nombre d'amendements à la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ». Les modifications apportées ont pour objectif de faciliter la mise en œuvre de la norme. Un amendement a été publié le 25 juin 2020 par l'IASB. Il prévoit le report de la date d'application, initialement prévue en 2021, au 1^{er} janvier 2023.

L'IASB a également publié un amendement à IFRS 4 prolongeant l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2023.

Enfin, la norme IFRS 17 a été adoptée par l'Union européenne le 19 novembre 2021.

Les principes comptables IFRS 17

La norme IFRS 17 définit les nouvelles règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application (contrats d'assurance, contrats de réassurance et contrats financiers avec un élément de participation discrétionnaire) :

- Evaluation des contrats d'assurance au bilan : leur valeur sera mise à jour à chaque arrêté sur la base d'une réestimation des flux futurs de trésorerie rattachés à leur exécution. Cette réestimation tiendra compte des données de marché au titre des éléments financiers et des comportements des assurés ;
- Reconnaissance de la marge : bien que la rentabilité des contrats d'assurance reste inchangée, la reconnaissance en résultat de leurs marges sera modifiée pour être étalée sur la durée de la prestation d'assurance ; et
- Présentation du compte de résultat : les frais généraux rattachables à l'exécution des contrats d'assurance seront désormais présentés en diminution du Produit Net Bancaire parmi les Charges de services d'assurance et n'affecteront donc plus le total des frais généraux à la face du compte de résultat consolidé.
- Regroupement de contrats

Pour l'évaluation des contrats d'assurance émis, la norme IFRS 17 demande que ces derniers soient regroupés en portefeuilles homogènes. Au sein de ces portefeuilles, les contrats doivent être exposés à des risques similaires et être gérés ensemble.

Dans chaque portefeuille, trois groupes de contrats doivent être distingués lors de leur première comptabilisation : les contrats déficitaires, les contrats qui n'ont pas de possibilité significative de devenir ultérieurement déficitaires et les autres contrats.

Par ailleurs, la norme IFRS 17 stipule que chaque groupe de contrats doit être subdivisé en cohortes annuelles (pas plus de douze mois d'intervalle entre les dates d'émission des contrats). Dans le cadre de l'adoption de la norme IFRS 17, la Commission européenne a donné la possibilité aux entreprises européennes de ne pas appliquer cette disposition aux contrats bénéficiant d'une mutualisation intergénérationnelle des rendements des actifs sous-jacents.

Le groupe envisage d'utiliser cette exemption facultative sur ses contrats d'assurance-vie car ils comportent des éléments de participation directe ou discrétionnaire, qui permettent le partage des risques et des flux de trésorerie entre différentes générations de preneurs d'assurance. Ces contrats d'assurance-vie sont également gérés de manière intergénérationnelle afin d'atténuer l'exposition aux risques de taux d'intérêt et aux risques de longévité.

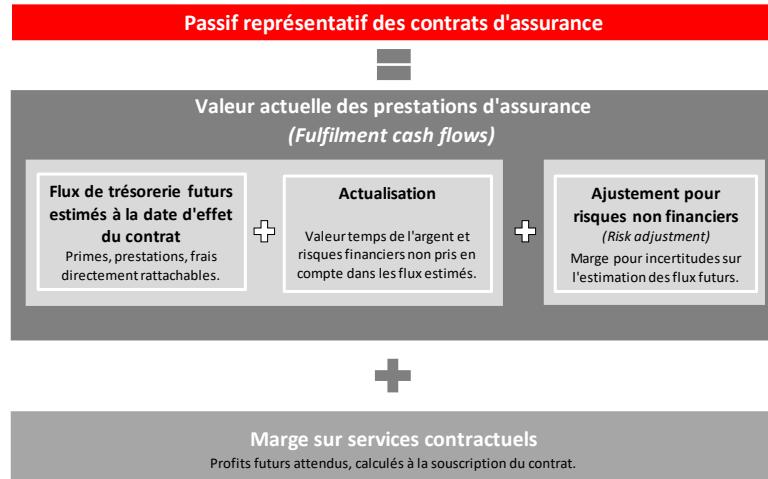
- Modèles d'évaluation

Modèle général applicable aux contrats d'assurance émis

Le modèle général d'évaluation des contrats présentés au passif reposera sur l'agrégation de trois composantes selon une approche par blocs (« Building Blocks Approach ») : les flux de trésorerie futurs actualisés, une marge pour risque et une marge sur services contractuels.

Evaluation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, la valeur d'un groupe de contrats d'assurance émis correspond à la somme des éléments suivants :



Les marges sur services contractuels positives seront reconnues progressivement en résultat sur la durée de la prestation d'assurance. En cas de contrats déficitaires, la perte correspondant à la sortie de trésorerie nette pour le groupe de contrats doit être comptabilisée en résultat dès la souscription. Ce modèle général s'appliquera par défaut à tous les contrats d'assurance.

L'ajustement pour risques non financiers est déterminé à partir d'une approche par quantile.

Evaluation ultérieure (hors contrats déficitaires)

A chaque date d'arrêté, la valeur comptable au bilan du groupe de contrats d'assurance émis est rééstimée.

Elle est alors égale à la somme des deux montants suivants :

- Le passif au titre de la couverture restante, qui regroupe la valeur des flux d'exécution rééstimés à cette date (valeur actualisée des primes à recevoir et des charges de prestations à venir sur la période de couverture restante) et la marge sur services contractuels réactualisée à cette même date comme décrit ci-dessus ;
- Le passif au titre des sinistres survenus, pour un montant égal à la valeur actualisée des flux estimés de trésorerie nécessaires au règlement des demandes d'indemnisation valides sur les sinistres qui se sont déjà produits.

A cette même date d'arrêté, le montant de la marge sur services contractuels est réactualisé pour tenir compte notamment :

- De l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe de contrats,
- Des intérêts capitalisés au taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur initiale de la marge,
- De la réestimation des flux de trésorerie d'exécution (valeur actualisée des primes à recevoir et des charges de prestations à venir sur la période de couverture restante, hors estimations des charges à régler sur sinistres déjà survenus qui font l'objet d'une évaluation séparée).

Une quote-part du montant de la marge ainsi réactualisée est alors enregistrée en résultat en représentation de la couverture assurantielle fournie au titre du groupe de contrats au cours de la période ; cette quote-part est déterminée en répartissant cette marge réactualisée entre le volume de prestations d'assurance fournies sur la période et celui des prestations restant à fournir sur la durée résiduelle de couverture prévue de ces contrats.

Modèle Général adapté pour les contrats avec participation directe (Approche « commissions variables » - Variable Fee Approach)

La norme IFRS 17 a également prévu, pour les contrats participatifs directs, une adaptation du modèle général. Ce modèle adapté, dit des « commissions variables » (« Variable Fee Approach »), permettra de refléter dans l'évaluation du passif d'assurance l'obligation de reverser aux assurés une part substantielle du rendement des actifs sous-jacents net des charges sur contrats (les variations de valeur des actifs sous-jacents revenant aux assurés étant neutralisées dans la marge sur services contractuels).

L'éligibilité à ce modèle d'évaluation est analysée à la date d'émission des contrats et ne peut être ultérieurement réappréciée qu'en cas de modification de ces derniers.

La courbe de taux utilisée pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés est déterminée selon une approche bottom up : cette approche consiste à ajouter à une courbe de taux sans risque (courbe EIOPA) une prime d'illiquidité relative aux contrats d'assurance.

Les principales adaptations du Modèle Général concernent :

- la part de la variation de juste valeur des investissements sous-jacents qui revient à l'assureur. A chaque date d'arrêté, cette part dans la variation de la période est intégrée à la marge sur services contractuels afin d'être reconnue en résultat de manière étalée sur la durée résiduelle de couverture prévue des contrats.
- les intérêts sur la marge sur services contractuels dont les variations sont implicitement incluses dans la révision périodique de la marge sur services contractuels.

Approche simplifiée (Approche « de répartition des primes » - Premium Allocation Approach) - Option

La norme permet également, sous conditions, d'appliquer une approche simplifiée dite « approche de répartition des primes » (« Premium allocation Approach ») à des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois ou si l'application de l'approche simplifiée donne un résultat proche du modèle général.

Les primes à recevoir sur la durée contractuelle d'assurance sont reconnues en produits de manière linéaire sur cette durée contractuelle (ou selon le rythme attendu de dégagement du risque si ce rythme diffère considérablement d'un rythme linéaire).

Comme dans le Modèle Général, les sinistres sont provisionnés par contrepartie du compte de résultat lors de leur survenance pour un montant égal à la valeur estimée des flux de trésorerie nécessaires au règlement des demandes d'indemnisation valides (il n'est toutefois pas nécessaire d'actualiser, en vue de tenir compte de la valeur temps de l'argent, le montant des indemnisations si leur versement est attendu dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date du sinistre).

Activité Epargne et Retraite

Le groupe estime qu'une part significative des contrats d'assurance-vie épargne et des contrats d'épargne retraite individuels et collectifs émis par ses filiales d'assurance répondent à la définition des contrats avec participation directe. Ces contrats, qui représentent l'activité d'assurance prédominante du groupe, seront évalués selon le Modèle Général adapté Variable Fee Approach (VFA). Les autres contrats de ces catégories seront évalués sur la base du Modèle Général ou selon IFRS 9 s'ils répondent à la définition d'un contrat d'investissement.

Pour l'activité Epargne et Retraite, la quantité de service (ou unités de couvertures) utilisée pour l'amortissement de la CSM sera déterminée à partir de la somme des provisions mathématiques rattachées à chaque contrat.

Activité de Protection

Le groupe prévoit d'appliquer majoritairement le Modèle Général pour l'évaluation de ses contrats de prévoyance (contrats d'assurance emprunteur, obsèques, dépendance...) et l'approche simplifiée pour celle de ses contrats d'assurance-dommages (assurance accident corporel individuel, moyens de paiement, multirisques habitation...).

Pour l'activité Protection – Emprunteurs, la valeur assurée (par exemple le capital restant dû d'un prêt dans le cadre d'un contrat emprunteur) sera utilisée pour mesurer la quantité de service (ou unités de couverture) fournies ou à fournir, en vue d'allouer la CSM dans le résultat de la période.

Pour l'activité Protection – Prévoyance individuelle, la quantité de service (ou unités de couvertures) utilisée pour l'amortissement de la CSM sera déterminée à partir du nombre de contrats.

- Présentation au compte de résultat

Au compte de résultat consolidé, les produits et charges relatifs aux contrats d'assurance émis et aux contrats de réassurance seront présentés au sein du Produit net bancaire en distinguant d'une part :

- Les produits des contrats d'assurance et de réassurance émis,
- Les charges de services afférentes aux contrats d'assurance et de réassurance émis, et
- Les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus ;

Et, d'autre part :

- Les produits et charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance émis, et
- Les produits et charges financiers des contrats de réassurance détenus.

Les charges de services afférentes aux contrats d'assurance et de réassurance émis ainsi que les charges afférentes aux contrats de réassurance détenus incluront alors la quote-part des frais généraux directement rattachables à l'exécution des contrats qui sera ainsi portée en déduction du produit net bancaire.

De nombreux contrats d'assurance incluent un composant investissement prenant la forme d'un dépôt versé par l'assuré et que l'assureur est contractuellement tenu de lui rembourser même si l'événement assuré ne se produit pas. Bien qu'ils puissent revêtir la forme contractuelle de primes et de prestations d'assurance, les flux de collecte et de remboursement de ces dépôts ne constituent ni des produits ni des charges afférents à ces contrats.

Les produits et charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance incluent essentiellement les variations de valeur des groupes de contrats liées aux effets de la valeur temps de l'argent et des risques financiers non pris en compte dans les flux estimés.

- Effet d'abandon de la comptabilité reflet IFRS 4

Pour les contrats participatifs, la norme IFRS 4 prévoyait la comptabilité dite « reflet » (« shadow accounting ») des plus et moins-values latentes des actifs IAS 39 en adossement des engagements. Ce mécanisme consistait à comptabiliser une provision pour participation aux bénéfices différée représentant la quote-part de ces plus ou moins-values qui revenaient implicitement aux assurés au travers des clauses contractuelles ou de la politique de distribution ; cette provision s'ajoutait à la provision mathématique des comptes sociaux lorsque les actifs en adossement étaient en situation de plus-value latente. Une provision pour participation aux bénéfices différée active était constituée lorsque les actifs en adossement étaient en situation de moins-value latente.

Avec IFRS 17, ces reversements futurs aux contrats (positifs ou négatifs) seront déjà modélisés dans la provision IFRS 17 qui actualise les flux de prestations futurs au taux courant.

Par conséquent, la comptabilité reflet des plus-values latentes disparaît avec IFRS 17. Les provisions pour participations aux bénéfices différées correspondantes des comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2021 sont retraitées en réserves consolidées à la date de transition au 1^{er} janvier 2022.

Application de la norme IFRS 17

La première application de la norme IFRS 17 au 1^{er} janvier 2023 sera rétrospective et les données comparatives de l'exercice 2022 seront retraitées.

Les différences d'évaluation des actifs et passifs d'assurance résultant de l'application rétrospective de la norme IFRS 17 à la date du 1^{er} janvier 2022 seront présentées directement dans les capitaux propres.

L'évaluation rétrospective de ces actifs et passifs, et notamment des différents portefeuilles de contrats d'assurance, peut faire l'objet d'approches alternatives lorsque les informations historiques nécessaires à une application totalement rétrospective ne sont pas disponibles. La norme permet alors d'utiliser :

- soit une approche rétrospective modifiée qui doit permettre, en se fondant sur des informations raisonnables disponibles sans coût ou effort excessif, d'obtenir des évaluations qui se rapprochent le plus possible de celles qui découleraient de l'application rétrospective de la norme ;
- soit une approche fondée sur la juste valeur des portefeuilles de contrats d'assurance à la date du 1^{er} janvier 2022.

Le groupe prévoit d'appliquer une approche rétrospective modifiée pour les contrats d'Assurance-vie Epargne et les contrats d'Epargne Retraite qui représentent la grande majorité de ses contrats.

Application de la norme IFRS 9 par les entités d'assurance du groupe

- Mise en œuvre d'IFRS 9

La première application de la norme IFRS 9 par Suravenir et Suravenir Assurances au 1^{er} janvier 2023 sera rétrospective. Par cohérence avec les modalités de transition de la norme IFRS 17, et afin de fournir une information plus pertinente, le groupe prévoit de retraiter les données comparatives de l'exercice 2022 relatives aux instruments financiers concernés de ses entités d'assurance (incluant les instruments financiers décomptabilisés au cours de 2022).

Le groupe opte pour l'application de l'approche dite par « superposition » (« overlay ») pour comptabiliser les cessions d'actifs sur l'exercice 2022, comme si ces cessions avaient été comptabilisées selon le référentiel IFRS 9.

Les différences d'évaluation des actifs et passifs financiers concernés, des dépréciations pour risque de crédit et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres résultant de l'application rétrospective de la norme IFRS 9 à la date du 1^{er} janvier 2022 seront présentées directement dans les capitaux propres.

- Interaction dans la mise en œuvre d'IFRS 17 et d'IFRS 9

Le groupe a retenu l'option OCI d'IFRS 17 pour la réévaluation au taux courant de ses passifs d'assurance relevant du modèle général et du modèle simplifié, de façon cohérente avec le choix du modèle de gestion en juste valeur par OCI pour les actifs obligataires SPPI en adossement de ces portefeuilles. Ainsi, les variations du taux de marché impacteront de façon cohérente l'actif et le passif par la contrepartie des capitaux propres OCI.

Mise en œuvre de la norme IFRS 17

Les entités d'assurance du Crédit Mutuel Arkéa ont réalisé leurs travaux de mise en œuvre opérationnelle des dispositions d'IFRS 17 sur les exercices 2020 et 2021, selon les axes suivants :

- réalisation d'une cartographie des contrats d'assurance selon la granularité exigée par la norme (regroupement des contrats de risque similaire et gérés ensemble, avec un niveau de profitabilité comparable, émis à moins d'un an d'intervalle) ;
- définition de la méthodologie des calculs actuariels des provisions des contrats d'assurance et implémentation de celle-ci dans les systèmes informatiques ;
- mise à jour du système et des principes comptables au regard des dispositions d'IFRS 17 et d'IFRS 9, ainsi que du processus de production des comptes IFRS du périmètre concerné.

Sur 2022, les travaux préparatoires se sont poursuivis avec la validation des outils et processus, la finalisation des traitements comptables et des modèles calculatoires, et la production des données d'ouverture au 1^{er} janvier 2022 et des informations comparatives sur cet exercice.

Le groupe prévoit de retraiter les marges internes réalisées sur les contrats d'assurance. Les travaux engagés dès 2021 sur cette thématique se traduisent par le retraitement des projections de commissions facturées par les partenaires intragroupes pour les remplacer par les projections de frais réellement engagés par ces partenaires. Les différentes métriques IFRS 17 (CSM, BE, Résultat) calculées au niveau consolidé intègrent donc l'ensemble des marges intragroupes sous-jacentes aux différents partenaires et une réallocation sera nécessaire pour obtenir la contribution au résultat IFRS de chaque entité.

Les normes adoptées par l'Union européenne sont consultables sur le site internet de la Commission européenne :
https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting_fr

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Le groupe applique la norme IFRS 9 « Instruments Financiers » et l'amendement à IFRS 9 : « Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative », adoptés par l'Union européenne respectivement le 22 novembre 2016 et le 22 mars 2018 pour son activité banque.

Le périmètre de l'activité assurance continue d'appliquer la norme IAS 39 suite à l'adoption de l'exemption temporaire d'appliquer IFRS 9, prévue par l'amendement à IFRS 4.

Pour bénéficier de ce report, les conditions suivantes doivent être remplies :

- l'absence de transfert d'instruments financiers entre le secteur de l'assurance et les autres secteurs du conglomérat (à l'exception des instruments financiers à la juste valeur par le résultat pour les deux secteurs concernés par le transfert),
- l'indication des entités d'assurances bénéficiant du report d'application de la norme IFRS 9,
- l'apport d'informations complémentaires en notes d'annexe en présentant séparément les activités relatives à l'assurance de celles de la banque.

Les entités du groupe respectant les conditions énumérées ci-dessus et bénéficiant du report d'application d'IFRS 9 sont Suravenir et Suravenir Assurances.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance sont établis conformément à la norme IFRS 4.

Hormis les cas cités ci-dessus, les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

Principes comptables pour l'activité banque

La norme IFRS 9 distingue des règles de classification comptable différentes pour les instruments de capitaux propres (ou actions ou autres titres à revenu variable) et pour les instruments de dettes (ou obligations, prêts ou autres titres à revenu fixe).

Pour déterminer la catégorie comptable des instruments de dettes (titres de dettes, prêts et créances), l'analyse des deux critères suivants est nécessaire :

- Le modèle de gestion qui synthétise la manière dont l'entité gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie : « Collecte de flux de trésorerie », « Collecte de flux de trésorerie et vente » ou « Autres » ;

- La nature des flux de trésorerie qui seront dits « SPPI – Solely payments of principal and interests » s'ils correspondent à des flux de trésorerie d'un prêt basique et plus précisément si « les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû ».
- Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais s'appuie sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle.

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires,
- le mode de rémunération des gestionnaires,
- la fréquence, le calendrier et les volumes des ventes des périodes précédentes,
- la raison des ventes,
- les prévisions de ventes futures,
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit,
- proches de la maturité.

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas par cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité des actifs.

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs. Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et ventes s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie et de gestion du portefeuille de liquidité.

- Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent, incluse dans les intérêts, est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnablement possibles.

S'agissant des actifs financiers dont la rémunération est indexée sur les critères ESG octroyés par le groupe, une analyse est effectuée afin de vérifier que les changements de flux de trésorerie attendus reflètent un changement du risque de crédit qui n'introduit pas d'effet levier.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont constitués notamment par les titres de dettes (à taux fixe ou variable) et les prêts aux établissements de crédit et à la clientèle :

- détenus à des fins de transaction (modèle de gestion « Revente ») ; ou
- relevant de l'application de l'option ouverte par la norme IFRS 9 permettant de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat si cela élimine ou réduit significativement une incohérence de traitement comptable ; ou
- dont les flux de trésorerie ne correspondent pas à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « non SPPI ») ; les instruments de type OPC (Organisme de Placement Collectif) et FCP (Fonds Commun de Placement) seront comptabilisés à ce titre.

Par défaut, les titres de capitaux propres sont également comptabilisés à la juste valeur par résultat.

Les actifs à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors frais d'acquisition et coûts courus inclus.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Sont également comptabilisés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » les variations de juste valeur de la période, en date d'arrêté, ainsi que les plus ou moins-values réalisées sur des actifs de cette catégorie.

Aucune dépréciation n'est enregistrée sur les actifs à la juste valeur par résultat, le risque de contrepartie étant intégré dans la valeur de marché (juste valeur).

Instruments financiers dérivés de transaction et de couverture – actif et passif

Conformément à l'option proposée par IFRS 9 dans l'attente de la finalisation et de l'adoption du volet IFRS 9 relatif à la macro-couverture, le Crédit Mutuel Arkéa a décidé de ne pas adopter le volet Couverture IFRS 9 et continue d'appliquer l'intégralité des dispositions IAS 39 en matière de couverture. Toutefois, les informations complémentaires sur la couverture requises par la norme IFRS 7 amendée sont présentées depuis le 1^{er} janvier 2018.

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture.

Le groupe traite principalement des instruments dérivés simples (swaps, options vanilles) notamment de taux et classés en niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur.

Les instruments dérivés font l'objet de conventions-cadres de compensation permettant en cas de défaut de la contrepartie de compenser les positions gagnantes et perdantes. Le groupe négocie des accords-cadres de compensation de type ISDA (International Swaps and Derivatives Association) à chaque transaction de dérivés. Cependant, ces dérivés ne font pas l'objet d'une compensation comptable au bilan, conformément à IAS 32.

A travers ces contrats de collatéralisation, le groupe reçoit ou verse en garantie uniquement du cash.

La norme IFRS 13 prévoit la prise en compte du risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (Debt Value Adjustment - DVA) et l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la juste valeur des dérivés (Credit Value Adjustment - CVA).

Le groupe calcule la CVA et la DVA sur des instruments financiers dérivés pour chaque contrepartie avec laquelle il est exposé.

Le calcul de la CVA résulte du produit entre l'exposition attendue positive du groupe vis-à-vis de la contrepartie, estimée selon la méthode dite de Monte-Carlo, multipliée par la probabilité de défaut (PD) de la contrepartie et par le taux des pertes en cas de défaut (LGD). Le calcul de la DVA résulte du produit entre l'exposition attendue négative du groupe vis-à-vis de la contrepartie, estimée selon la méthode dite de Monte-Carlo, multipliée par la probabilité de défaut du groupe et par le taux des pertes en cas de défaut.

La méthodologie de calculs s'appuie sur les données de marché, notamment sur les courbes CDS (Credit Default Swap) pour l'estimation des PD.

Le FVA (« Funding Valuation Adjustment ») a pour objet de matérialiser le coût de financement des positions sur instruments dérivés qui ne font pas l'objet d'échange de collatéral. Le calcul du FVA résulte du produit entre l'exposition attendue du groupe vis-à-vis de la contrepartie, multipliée par une estimation du coût de financement sur les marchés.

Le montant comptabilisé au bilan au titre des ajustements de valeur au 31 décembre 2022 est de 8,92 M€.

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le groupe établit une documentation formalisée de l'opération de couverture dès la mise en place : stratégie de couverture, désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument couvert, nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le groupe évalue, lors de sa mise en place et au moins semestriellement, l'efficacité de la relation de couverture. Une relation de couverture est considérée comme efficace :

- si le rapport entre la variation de valeur des dérivés de couverture et la variation de valeur des instruments couverts pour le risque couvert est compris entre 80 % et 125% ; et
- si les variations de valeur des dérivés de couverture attendues sur la durée de vie résiduelle de ces dérivés compensent celles attendues sur les instruments couverts pour le risque couvert.

En fonction de la nature du risque couvert, le groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Risques couverts

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, en intervenant via des dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

Le groupe ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture, ou plus largement par le biais de la macro-couverture.

La gestion globale du risque de taux est explicitée dans les facteurs de risques, au sein de la partie « Risques structurels de taux et de liquidité », tout comme les autres risques qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des asset swaps, et vise généralement à transformer synthétiquement un instrument à taux fixe en un instrument à taux variable.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'une opération financière. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe.

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la variation de juste valeur du dérivé est inscrite en résultat dans le poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », symétriquement à la réévaluation du risque couvert. Seule apparaît en résultat l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés,
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS (Overnight Indexed Swap) s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse ; les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR.

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'opérations de macro-couverture ont pour objet de couvrir de façon globale tout ou partie du risque structurel de taux issu principalement des activités de la banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (dite IAS 39 « carve-out »).

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est identique à celui des dérivés de couverture de juste valeur. La variation de juste valeur des portefeuilles couverts est enregistrée sur une ligne spécifique du bilan, intitulée « écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », par la contrepartie du compte de résultat. Conformément à IAS 39, la réévaluation est comptabilisée à l'actif pour la couverture d'actifs financiers et au passif pour la couverture de passifs financiers.

L'efficacité des couvertures est contrôlée de manière prospective en s'assurant que les dérivés, lors de leur mise en place, réduisent le risque de taux du portefeuille couvert. Les relations de couverture doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont associés deviennent insuffisants à partir de la dernière date à laquelle l'efficacité de la couverture a été constatée.

La couverture de flux de trésorerie ainsi que la couverture d'investissements nets en devises ne sont pas utilisées par le groupe.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont constitués des titres (à taux fixe ou variable) :

- détenus en vue de collecter les flux de trésorerie inhérents à l'instrument et de générer des gains et pertes dans le cadre de cessions; et
- dont les flux de trésorerie correspondent à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « SPPI »).

Ces instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres sont initialement comptabilisés pour leur juste valeur, à savoir leur prix d'acquisition, frais d'acquisition – s'ils sont significatifs – et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ces titres sont évalués à leur juste valeur, la contrepartie des variations de valeur étant enregistrée sur une rubrique spécifique des capitaux propres « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ».

Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation au titre du risque de crédit. Les revenus courus ou acquis de titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie inclut également les instruments de capitaux propres qui relèvent de l'application de l'option irrévocable ou verte par la norme IFRS 9 lors de la comptabilisation initiale. Ce choix irréversible est opéré, transaction par transaction, c'est-à-dire à chaque entrée d'un titre en portefeuille.

Ces actifs ne font pas l'objet de dépréciation.

Les gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres sur ces instruments ne sont jamais constatés en compte de résultat pour les titres de capitaux propres, même en cas de cession.

Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti respectent les critères suivants :

- ils sont détenus en vue de collecter les flux de trésorerie inhérents à l'instrument ; et
- les flux de trésorerie correspondent à ceux d'un prêt basique (flux de trésorerie « SPPI »).

La grande majorité des prêts et créances du groupe sur les établissements de crédit et sur la clientèle qui ne sont pas destinés à la vente dès leur octroi sont comptabilisés dans la catégorie « prêts et créances au coût amorti ».

Les titres de dettes (à taux fixe ou variable) qui respectent les critères édictés précédemment sont également comptabilisés au coût amorti.

Ils sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine y compris les coûts de transaction directement imputables à l'opération et les commissions analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt. En date d'arrêté, les actifs financiers sont évalués au coût amorti. Les intérêts, les coûts de transaction et les commissions inclus dans la valeur initiale des crédits sont étalés sur la durée de vie du crédit selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils contribuent ainsi à la formation du résultat sur la durée de vie du prêt.

En ce qui concerne les prêts, les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont établies linéairement sur la durée de l'engagement.

Une restructuration en raison de difficultés financières de l'emprunteur se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur.

Pour les restructurations n'entraînant pas une décomptabilisation de l'actif financier, l'actif restructuré fait l'objet d'un ajustement de valeur ramenant sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus. La modification de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE), le groupe a mis en place une identification des crédits restructurés (Forbearance) sur les créances.

Les modifications d'actifs financiers qui ne sont pas réalisées en raison des difficultés financières de l'emprunteur (i.e. renégociations commerciales) sont généralement analysées comme le remboursement par anticipation de l'ancien prêt, qui est décomptabilisé, suivi de la mise en place d'un nouveau prêt aux conditions de marché.

Opérations de location financement avec la clientèle

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont pour effet de transférer au locataire la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les opérations de location financement sont enregistrées au bilan pour un montant correspondant à la valeur actualisée au taux d'intérêt implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire, augmentés de toute valeur résiduelle non garantie. Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique « intérêts et produits assimilés ».

Dépréciation des actifs financiers et engagements donnés

Conformément aux dispositions IFRS 9, une provision pour pertes attendues est comptabilisée dès l'entrée de l'actif financier au bilan.

Les actifs financiers concernés incluent :

- les instruments de dettes (titres et prêts et créances) comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres

- les créances de location
- les autres créances, de type créances clients, créances relevant de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ».

Les engagements de financement ou de garantie donnés qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat font également partie du périmètre soumis à dépréciation. Les instruments de capitaux propres ainsi que les instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par résultat ne font pas l'objet de provision pour dépréciation au titre du risque de crédit.

Des dépréciations sont également constituées sur les créances assorties de garanties, dès lors qu'il existe un risque de crédit attendu.

La dépréciation est enregistrée au sein de la rubrique « coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la provision pour perte attendue calculée diminue.

Dans le cadre du modèle de provisionnement IFRS 9, les actifs financiers faisant l'objet d'une provision pour dépréciation sont regroupés en 3 groupes, dit « buckets », selon le niveau de risque de crédit :

- Bucket 1 : la norme IFRS 9 introduit la notion de « perte attendue » ; en conséquence, le risque de crédit/contrepartie ne pouvant être nul quel que soit l'actif considéré, une provision pour risque de crédit individuelle est calculée (sur la base des pertes attendues à 1 an) et enregistrée dès la comptabilisation de l'actif financier.
- Bucket 2 : si, pendant la durée de vie de l'instrument, le risque de crédit augmente significativement, l'encours est reclassé en bucket 2 et une provision pour perte attendue à maturité est comptabilisée.
- Bucket 3 : en cas de risque de crédit avéré (situation de défaut), l'encours est classé en bucket 3. Une provision pour perte attendue à maturité est comptabilisée. Dans ce cas de figure, l'ensemble des créances portées par un emprunteur ou un groupe d'emprunteurs ayant des contrats et/ou créances actives en commun en défaut est systématiquement affecté en Bucket 3, et fait unitairement l'objet d'une provision affectée pour dépréciation de créance.

Les principaux critères conduisant à déclasser en défaut une contrepartie ou un groupe d'emprunteur (obligor) sont les suivants :

- La connaissance d'une procédure collective, d'une procédure de rétablissement personnel, l'formation de la recevabilité d'une procédure de surendettement ou de procédures équivalentes liées à des législations étrangères ;
- Un recouvrement amiable devenu impossible ;
- La contagion du défaut selon les règles retenues dans le cadre de la réglementation bâloise ;
- Un doute sur la capacité du débiteur à honorer tout ou partie de ses engagements ;
- pour les crédits considérés comme restructurés : un impayé de plus de trente jours ou une nouvelle mesure de restructuration ;
- Un arriéré emprunteur de plus de 90 jours.

En matière d'arriéré, les principales évolutions introduites par le nouveau défaut sont les suivantes :

- un incident (irrégulier ou impayé) n'est plus constaté sur un contrat mais sur un emprunteur ou un groupe d'emprunteurs ayant des contrats et/ou créances actives en commun ;
- l'arriéré est la somme des tous les montants en incident dus par cet emprunteur ou le groupe d'emprunteurs auprès de l'ensemble des entités prêteuses du Crédit Mutuel Arkéa dès le 1^{er} centime d'euro ;
- pour le décompte du nombre de jours d'arriéré un seuil de matérialité est appliqué. Le franchissement du seuil est constaté lorsque ses 2 composantes sont dépassées :
 - o une composante absolue avec un seuil (capital + intérêts) de 100€ pour la clientèle Retail et de 500€ pour la clientèle non retail,
 - o une composante relative avec un seuil de 1 % appliquée au ratio Arriéré / Montant total des engagements bilan de l'emprunteur ou groupe d'emprunteurs.

La réglementation du nouveau défaut introduit la notion de période probatoire, qui se définit comme une durée minimum de maintien en défaut à partir de l'extinction des critères réglementaires de défaut. Cette période probatoire est de 3 mois minimum.

- Augmentation significative du risque de crédit

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours pour évaluer l'augmentation significative du risque de crédit :

- les portefeuilles LDP (« Low Default Portfolio », portefeuille à faible nombre de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert) : grands comptes, banques, collectivités, souverains, financements spécialisés,
- les portefeuilles HDP (« High default Portfolio », portefeuille à fort nombre de défaut pour lequel les données historiques permettent d'établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail.

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de bucket 1 à bucket 2, s'apprécie :

- en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur. Les contreparties du groupe sont notées par le système de notation. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP), ou
- des grilles de cotation manuelles élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au bucket 3, le transfert d'un contrat d'un client en bucket 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêté et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêté en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois.

A noter que le groupe applique le principe de symétrie prévu par la norme. Ainsi, les critères d'aller et de retour en bucket 2 sont identiques.

➤ Critères quantitatifs

Les seuils quantitatifs de passage en bucket 2 pour les portefeuilles LDP et HDP respectivement sont présentés ci-dessous.

Courbe frontière HDP

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à l'arrêté. Cette courbe frontière passe notamment par 4 points de coordonnées (PD octroi / PD seuil de passage en B2) : (0 % / 1 %), (1 % / 3 %), (3 % / 7 %), (10 % / 14 %). Ainsi, un contrat avec une probabilité de défaut à l'octroi de 1 % passera en Bucket 2 dès lors que la probabilité de défaut en date d'arrêté est supérieure à 3 %. Le groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en bucket 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté.

Le Crédit Mutuel Arkéa s'appuie sur les corrélations entre défaut à 12 mois et défaut à maturité pour justifier que l'augmentation significative de risque s'évalue à partir de la probabilité de défaut à 12 mois. Cette étude de corrélation a été conduite au moment de la FTA IFRS 9 et est reconduite tous les ans.

Matrice LDP

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté.

Notes à l'octroi	Notes seuil passage en B2
de A+ à B-	D+
C+	D-
de C- à D-	E+

Ainsi, un contrat avec une note à l'octroi de B+ passera en Bucket 2 dès lors que la note en date d'arrêté est inférieure ou égale à D+.

➤ Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives les critères qualitatifs suivants :

- L'existence d'un incident de plus de 30 jours permet dans tous les cas au groupe d'apprécier l'évolution significative du risque de crédit avec un passage en Bucket 2,
- Les encours restructurés font l'objet d'un déclassement automatique en Bucket 2 et ne peuvent faire l'objet d'un retour en Bucket 1 que sous réserve de l'observation d'une période probatoire de 24 mois,
- S'agissant du portefeuille titres, les encours « sensibles » notés en « Speculative grade » (cotation inférieure ou égale à D+) font l'objet d'un déclassement automatique en Bucket 2 alors que les instruments financiers à risque de crédit faible classés en « Investment grade » (cotation entre A+ et C-) restent en Bucket 1.

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudentiellement en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

- Buckets 1 et 2 – calcul des pertes de crédit attendues

En termes de calcul, le modèle de provisionnement prend en compte :

- la probabilité de défaut du débiteur ;
- la perte en cas de défaut du débiteur, c'est-à-dire le rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut ;
- l'exposition du Crédit Mutuel Arkéa (c'est-à-dire les encours relatifs à cette contrepartie au bilan et sur les engagements donnés).

Ces éléments doivent également prendre en considération les informations passées, présentes et futures (dites « forward looking »).

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le bucket 1 et celle à 10 ans pour le bucket 2. Ces paramètres sont issus des modèles développés pour les besoins prudentiels adaptés aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux buckets que pour le calcul des pertes attendues.

Les garanties sont prises en compte dans l'estimation des flux futurs recouvrables lorsqu'elles font partie intégrante des modalités contractuelles des prêts sur lesquels portent ces garanties et qu'elles ne font pas l'objet d'une comptabilisation séparée. Conformément à la norme IFRS 9, la prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

➤ Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles HDP (High Default Portfolio) sur lesquels les taux de défaut sont statistiquement significatifs, sur les modèles homologués en méthode IRBA (Internal Ratings-Based Approach) ;
- les portefeuilles LDP (Low Default Portfolio) sur lesquels les taux de défaut ne sont pas statistiquement significatifs, sur une échelle de probabilité de défaut externe.

➤ Pertes en cas défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles HDP, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats ;
- les portefeuilles LDP, sur les niveaux réglementaires.

➤ Facteurs de conversion

Ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

➤ Dimension prospective

La dimension prospective est prise en compte dans le paramètre Probabilité de Défaut (PD) à travers la notion de "Forward Looking". Le Forward Looking impacte à la fois :

- la valeur des PD aux différentes maturités,

- et l'affectation par bucket des encours : en effet, l'application de paramètres forward looking aura un impact sur l'analyse de la dégradation significative et par conséquent sur l'affectation par bucket.

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques.

Pour les portefeuilles HDP et LDP, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarios (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans. Le groupe s'appuie sur des données macroéconomiques disponibles auprès des agences reconnues de statistiques nationales ou internationales pour définir son scénario économique de référence. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteraient avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

- Bucket 3 : comptabilisation

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et la somme actualisée des flux futurs estimés. Pour le contentieux, l'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable. Au compte de résultat, les mouvements de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « coût du risque », sauf en ce qui concerne les reprises relatives aux effets de la désactualisation, qui sont portées en « intérêts et produits assimilés ».

- Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats présentant des pertes de crédit avérées en date de comptabilisation initiale (origination ou acquisition). Ces actifs financiers doivent faire l'objet d'une comptabilisation spécifique selon les dispositions de la norme IFRS 9.

A date d'arrêté, ces contrats sont identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en bucket 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat se répartissent entre ceux détenus à des fins de transaction et ceux qui relèvent de cette catégorie en application de l'option ouverte par la norme IFRS 9. Celle-ci permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés,
- groupe d'actifs ou de passifs évalués et gérés en juste valeur,
- élimination ou réduction significative d'une incohérence de traitement comptable.

A ce titre, le groupe utilise cette option pour comptabiliser à la juste valeur par résultat les émissions de passifs originés et structurés pour le compte de la clientèle dont les risques et l'éventuelle couverture sont gérés dans un même ensemble.

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors frais d'acquisition et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées :

- dans la rubrique « gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres » non recyclables pour la quote-part correspondant au risque de crédit propre ;
- dans le compte de résultat de la période dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » pour le restant.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

A l'initiation, les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont comptabilisées pour leur juste valeur. Celle-ci correspond en règle générale au montant net encaissé à l'origine, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature à taux de marché. Les plans épargne-logement et comptes épargne-logement font l'objet, si nécessaire, d'une provision.

Les intérêts courus ou échus des dettes envers les établissements de crédit et la clientèle alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support (bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés, dettes senior non préférées).

Elles sont comptabilisées initialement à la juste valeur, c'est-à-dire à leur prix d'émission, diminué des coûts de transaction directement imputables à l'opération quand ils sont significatifs. En date d'arrêté, ces dettes sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts courus ou échus des dettes représentées par un titre alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « intérêts et charges assimilées ».

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées sont des dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, qui se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra, en cas de liquidation du débiteur, qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés. Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti. Les intérêts courus ou échus des dettes subordonnées alimentent le compte de résultat dans la rubrique intitulée « Intérêts et charges assimilées ».

Dettes renégociées

La renégociation d'une dette avec le même emprunteur peut s'analyser en fonction des circonstances comme une modification ou une extinction de dette.

Lorsqu'une dette financière peut être modifiée avec le même emprunteur parce qu'on en ajuste la durée, le taux ou les conditions contractuelles, la norme requiert d'apprécier le caractère substantiel de cette modification (seuil de 10 %). Cet examen s'effectue sur la base d'un test quantitatif qui peut être complété d'un test plus qualitatif de l'opération.

Le test quantitatif consiste à comparer la valeur des flux de trésorerie futurs selon les nouvelles conditions actualisées au taux d'intérêt effectif de la dette d'origine avec la valeur actualisée des flux de trésorerie restants dus du passif initial.

Le test qualitatif vient compléter le test quantitatif lorsque son résultat ressort à moins de 10 %. Il permet notamment de prendre en considération une évolution significative du profil de risque de la dette (par exemple changement de la devise de la dette, nature du taux d'intérêt ou rallongement très significatif de la maturité de la dette) qui ne serait pas bien prise en compte via le test quantitatif, et d'analyser, le cas échéant, l'opération comme une extinction.

Une dette renégociée ne donnant pas lieu à décomptabilisation doit être maintenue à son taux d'intérêt effectif d'origine et l'impact lié à la renégociation (gain ou charge) constaté immédiatement en compte de résultat.

Principes comptables pour l'activité assurance

Le périmètre de l'activité d'assurance bénéficie, jusqu'en 2022, du différé d'application d'IFRS 9, prévu par l'amendement à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union européenne.

Les actifs et passifs financiers des sociétés d'assurance suivent les dispositions de la norme IAS 39, décrites ci-après. Ils sont respectivement présentés dans les postes « placement des activités d'assurance » et « passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance » du bilan.

Les produits et charges relevant des activités d'assurance sont présentés sur le poste du compte de résultat « produits nets des activités d'assurance », au sein duquel :

- Les produits et charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis sont présentés dans le poste « autres produits / charges des activités d'assurance »,
- Les produits et charges relevant des activités pour compte propre des entités d'assurance sont comptabilisés dans les rubriques qui leur sont relatives.

Lorsqu'elles sont significatives, les informations à fournir selon IFRS 7 sont produites séparément pour les entités d'assurance.

Conformément au règlement d'adoption du 3 novembre 2017, le groupe a mis en place les mesures nécessaires permettant de s'assurer de l'absence de transfert d'instrument financier ayant un effet décomptabilisant, entre l'assurance et les autres secteurs du groupe, autres que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les deux secteurs.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance souscrits et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Hormis les cas cités ci-dessus, les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

Les hypothèses utilisées pour évaluer les actifs au titre des contrats d'assurance et les passifs d'assurance n'ont pas évolué entre les deux exercices.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat se répartissent entre ceux détenus à des fins de transaction et ceux qui relèvent de cette catégorie en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. Celle-ci permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner un instrument financier en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés ;
- groupe d'actifs évalués et gérés en juste valeur ;
- élimination ou réduction significative d'une incohérence de traitement comptable.

A ce titre, cette option est utilisée pour comptabiliser à la juste valeur par résultat les instruments financiers suivants :

- les placements affectés en représentation des contrats en unités de compte des activités d'assurance-vie afin d'éliminer l'incohérence de traitement comptable avec les passifs d'assurance y afférents ;
- les parts des OPCVM dont la société de gestion fait partie du groupe ;
- certains produits structurés ou restructurés (obligations convertibles par exemple).

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont présentés en « actifs financiers à la juste valeur par résultat » (des activités d'assurance).

Les instruments financiers dérivés suivent le même traitement que celui précisé dans la partie bancaire.

Les actifs à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors frais d'acquisition et coûts courus inclus.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » (des activités d'assurance). Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat » (des activités d'assurance).

Sont également comptabilisées dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » (des activités d'assurance) les variations de juste valeur de la période, en date d'arrêté, ainsi que les plus ou moins-values réalisées sur des titres de cette catégorie.

Aucune dépréciation n'est enregistrée sur les actifs à la juste valeur par résultat, le risque de contrepartie étant intégré dans la valeur de marché.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » (des activités d'assurance).

Instruments financiers dérivés de couverture – actif et passif

Les instruments financiers dérivés de couverture suivent le même traitement que celui défini dans les principes comptables des activités bancaires.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des actifs financiers disponibles à la vente (AFS) est définie par la norme IAS 39 comme une catégorie résiduelle contenant les titres à revenu fixe et à revenu variable qui ne relèvent ni des actifs financiers à la juste valeur par résultat, ni des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ni des prêts.

Les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur juste valeur, à savoir leur prix d'acquisition, frais d'acquisition – s'ils sont significatifs – et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ces titres sont évalués à leur juste valeur, la contrepartie des variations de valeur étant enregistrée sur une rubrique spécifique des capitaux propres « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ».

Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation durable.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, dans la rubrique intitulée « intérêts et produits assimilés » (des activités d'assurance) selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Les dividendes reçus des titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Dépréciation des titres

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des titres. Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres des activités d'assurance, le groupe utilise un critère de nature quantitative pour identifier les baisses significatives ou durables : une dévalorisation du titre d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 24 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Toute baisse ultérieure de la valeur entraîne une augmentation de la dépréciation en contrepartie du résultat. En cas de hausse de la valeur, la provision ne peut être reprise par le compte de résultat.

Pour les titres de dettes des activités d'assurance, la dépréciation est enregistrée au sein de la rubrique « coût du risque » (des activités d'assurance) et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance comprennent essentiellement des titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que les entités d'assurance ont l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance.

Ils sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition – s'ils sont significatifs – et coupons courus inclus. En date d'arrêté, ils sont valorisés selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Prêts et créances sur établissements de crédit et prêts et créances liés aux activités d'assurance

Les « prêts et créances » sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Tous les prêts et créances sur les établissements de crédit et ceux liés aux activités d'assurance qui ne sont pas destinés à la vente dès leur octroi, sont comptabilisés dans la catégorie « prêts et créances » (des activités d'assurance).

Le traitement de ces actifs financiers (hors dépréciation) est identique au traitement retenu pour les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle au coût amorti, en vertu de l'application de la norme IFRS 9.

Dépréciation sur prêts et créances

Créances dépréciées sur base individuelle

Des dépréciations, comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur les créances de toutes natures, même assorties de garanties, dès lors qu'il existe un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses concernant la contrepartie, notamment les procédures de surendettement, de redressement judiciaire, de règlement judiciaire, de liquidation judiciaire, de faillite personnelle, de liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal international.

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et la somme actualisée des flux futurs estimés. L'actualisation est effectuée au taux effectif d'origine des encours correspondants pour les prêts à taux fixe, ou au dernier taux effectif déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable. Au compte de résultat, les mouvements de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « coût du risque » (des activités d'assurance).

Passifs financiers

Concernant les passifs financiers, les règles de traitement comptable des passifs financiers à la juste valeur par résultat, dettes envers les établissements de crédit et la clientèle, dettes représentées par un titre, dettes subordonnées sont identiques sous IAS 39 et sous IFRS 9 (hors comptabilisation des dettes renégociées).

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements à l'égard des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions d'assurance-vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis dans les contrats.

Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance-non-vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs), aux provisions pour risques croissants (différence entre la valeur actuelle des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré) et aux sinistres à payer.

Les provisions techniques sont déterminées brutes de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif.

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec clause de participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultat représente la quote-part des plus et moins-values des actifs revenant aux assurés. Cette provision est présentée au passif ou à l'actif. A l'actif, elle figure dans un poste distinct.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé. Il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. L'insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

Principes comptables communs pour les activités banque et assurance

Capitaux propres

Distinction Dettes - Capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier se définit comme une obligation contractuelle de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres se définit comme un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Parts sociales

En application de ces définitions, les parts sociales émises par les Caisses de Crédit Mutual sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2 et traitées comme telles dans les comptes consolidés du groupe.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est définie par la norme IFRS 13 comme « *le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence entre des participants de marché à la date d'évaluation* ». A l'initiation, la juste valeur est normalement le prix de transaction.

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur sont évalués et comptabilisés à la juste valeur, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure. Sont concernés :

- les actifs et passifs à la juste valeur par le résultat ;
- les actifs à la juste valeur par capitaux propres ;
- les actifs disponibles à la vente ;
- les instruments dérivés.

Les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ils sont ensuite comptabilisés selon la méthode du coût amorti et font l'objet de valorisations communiquées en annexe. Figurent parmi ceux-ci :

- les prêts et créances sur établissements de crédit et à la clientèle au coût amorti sous IAS 39 et IFRS 9 (y compris prêts et créances liés aux activités d'assurance) ;
- les titres de dettes au coût amorti ;
- les titres détenus jusqu'à l'échéance ;

- les dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle ;
- les dettes représentées par un titre ;
- les dettes subordonnées.

Par ailleurs, les actifs et les passifs sont répartis en trois niveaux de hiérarchie correspondant au degré d'observabilité des données d'entrée utilisées dans les techniques d'évaluation pour déterminer leur juste valeur.

Niveau 1 : Actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de cours (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Un marché actif est un marché pour l'actif ou le passif en question sur lequel des transactions ont lieu selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue une information sur le prix.

Cette catégorie regroupe notamment les actions, obligations et parts d'OPCVM cotées sur un marché actif.

Niveau 2 : Actifs et passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de cours ajustés ou à partir de données autres que les cours ou prix cotés, qui sont observables soit directement, soit indirectement.

En l'absence de cotation, la valeur de marché des instruments financiers est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données de marché « observables ». Les modèles d'évaluation sont basés sur des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché telles que l'actualisation des flux futurs ou le modèle Black & Scholes.

Cette catégorie comprend notamment les instruments financiers suivants :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif ou non cotées ;
- les instruments dérivés négociés de gré à gré tels que les swaps et produits optionnels ;
- les FCPR, FCPI et OPCI ;
- les produits structurés.

La juste valeur des prêts et créances, des dettes envers les établissements de crédit, des dettes représentées par un titre (y compris des dettes subordonnées) relève également de ce niveau.

Les prêts et créances ainsi que les dettes envers les établissements de crédit sont valorisés selon 2 méthodes :

- la juste valeur des éléments à taux fixe tels que les prêts à taux fixe et les dépôts est déterminée comme l'actualisation des flux futurs attendus ;
- la juste valeur des éléments à taux variable (crédits à taux révisable) d'une durée supérieure à 1 an est établie sur le modèle Black & Scholes.

La valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux fixe est donnée par l'actualisation des flux futurs et l'utilisation de courbes de taux dédiées spreadées.

La valeur de marché des prêts, emprunts, dettes représentées par un titre et dettes subordonnées classiques à taux variable est donnée par l'actualisation des flux futurs avec calcul d'un taux forward et l'utilisation de courbes de taux dédiées spreadées.

Le coût de signature du groupe est pris en compte dans la courbe des taux retenue pour la valorisation des dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.

Pour les créances et dettes à court terme (durée inférieure à 1 an), on estime que leur juste valeur est équivalente à leur valeur nominale.

Niveau 3 : Actifs ou passifs dont la juste valeur est déterminée à partir de données sur l'actif ou le passif non fondées sur des données observables.

Les méthodes de valorisation utilisant des données de marché non observables sont utilisées dans les cas suivants :

- les prêts et créances ainsi que les dettes envers la clientèle ;
- les titres de participation non cotés sur un marché actif ;
- certains financements spécialisés ;
- les titres détenus par les sociétés de capital-développement.

Ainsi, à titre d'exemple, les titres de participation non cotés sur un marché actif font l'objet d'une évaluation interne. Les méthodes employées sont principalement la méthode Discounted Cash Flow (DCF) ou l'actif net comptable, l'analyse étant effectuée entité par entité.

De même, les méthodes d'évaluation retenues par les sociétés de capital-développement sont généralement :

- le prix de la transaction pour les acquisitions récentes ;
- la méthode des multiples historiques pour les sociétés à maturité ;
- l'actif net corrigé pour les sociétés de portefeuille (Holdings) et entités d'investissement (Fonds).

La valorisation issue des modèles est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité : à partir des valorisations produites sur la base d'un cours médian de marché, un ajustement de cours permet de valoriser la position nette de chaque instrument financier au cours acheteur pour les positions vendeuses ou au cours vendeur pour les positions acheteuses.

Le day-one profit, c'est-à-dire l'écart entre le prix de transaction et la valorisation de l'instrument au moyen de techniques de valorisation, est considéré comme nul : le prix des transactions réalisées par le groupe pour son compte propre correspond à leur juste valeur. Pour les opérations réalisées pour le compte de la clientèle, la part de la marge non encore reconnue est comptabilisée en résultat lorsque les paramètres sont observables.

Utilisation de jugements et d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations comportant des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les changements climatiques et environnementaux,

- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif évalués à la juste valeur,
- dépréciations des actifs financiers et des engagements de garantie et de financement soumis à dépréciation,
- tests de dépréciation des actifs incorporels,
- impôts différés actifs,
- provisions.

Les modalités de recours éventuels à des jugements ou estimations sont précisées dans les principes comptables et méthodes d'évaluation décrits ci-dessous.

Immobilisations corporelles et incorporelles, d'exploitation et de placement

- **Immobilisations dont le groupe est propriétaire**

Conformément aux normes IAS 16, IAS 38 et IAS 40, une immobilisation d'exploitation ou de placement est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Conformément à la norme IAS 40, les biens immobiliers du groupe sont classés en « immeubles de placement » (périmètre banque ou périmètre assurance) s'ils sont détenus avant tout pour en retirer des loyers ou valoriser le capital. Les biens immobiliers détenus principalement pour être occupés par le groupe à des fins administratives ou commerciales sont classés en « immobilisations corporelles ».

Les immeubles de placement et les immobilisations corporelles sont inscrits à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte).

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

La juste valeur des immeubles de placement, communiquée en annexe, fait l'objet d'une valorisation à dire d'expert.

La méthode appliquée en matière de comptabilisation des logiciels créés en interne est la suivante :

- toutes les dépenses de logiciels ne répondant pas aux conditions d'activation (et notamment les dépenses d'étude préalable et d'analyse fonctionnelle) sont comptabilisées en charges conformément à IAS 38 ;
- toutes les dépenses de logiciels survenues après le début du processus de production (analyse détaillée, développement, recettes, documentation) sont immobilisées si elles répondent aux critères d'une immobilisation générée en interne établis par IAS 38.

Dans les cas où les logiciels sont exploités dans le cadre d'un contrat commercial, la durée d'amortissement peut dépasser 5 ans ; elle est définie en fonction de la durée du contrat.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Le groupe applique l'approche par composant pour ses immeubles d'exploitation et de placement. Il a retenu les composants et durées d'amortissement suivants :

Composant	Durées d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Gros œuvre	Immeubles de direction et de placement : 50 ans Agences : 25 ans
Clos et couverts	25 ans
Lots techniques	20 ans
Agencements	3 à 10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés :

Composant	Durées d'amortissement
Mobilier	10 ans
Matériel électronique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	2 à 5 ans
Portefeuille de contrats clientèle acquis	6 à 13 ans

Le mode d'amortissement pratiqué est linéaire. Pour les immobilisations corporelles et incorporelles, les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles ». Pour les immeubles de placement, elles figurent en « charges des autres activités ».

Les immobilisations à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissement mais de tests de dépréciation au moins annuels.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes sur autres actifs ». Celles réalisées sur des immeubles de placement sont classées en « produits ou charges des autres activités ».

- **Immobilisations dont le groupe est locataire**

Pour tout contrat de location, le preneur doit reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers ; dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif est présentée séparément de la charge d'intérêts sur la dette. Ce traitement, actuellement appliqué aux contrats de location-financement dans les états financiers des preneurs, est ainsi étendu aux contrats de location simple.

➤ Champ d'application

La norme IFRS 16 s'applique à tous les contrats de location sauf :

- Les contrats portant sur la prospection ou l'exploitation de ressources naturelles non renouvelables ou sur des actifs biologiques,

- Les accords de concession de services,
- Les licences de propriété intellectuelle,
- Les droits détenus par le preneur en vertu d'accords de licence sur des films cinématographiques, des enregistrements vidéo, des pièces de théâtre, des manuscrits, des brevets et droits de reproduction.

➤ Mesures d'exemptions

Les preneurs peuvent choisir de ne pas appliquer le nouveau traitement des contrats de location aux contrats d'une durée inférieure à un an (options de renouvellement incluses), ni aux contrats portant sur des biens ayant une faible valeur unitaire. Cette dernière simplification vise notamment les petits matériels tels que les ordinateurs, les téléphones et le petit mobilier de bureau. L'IASB a mentionné un seuil indicatif de 5 000 USD dans les bases de conclusions de la norme (seuil à apprécier au regard de la valeur unitaire à neuf de l'actif loué).

Le groupe a décidé d'appliquer ce seuil d'exemption de 5 000 USD et a par ailleurs considéré la possibilité d'exclure certains contrats dès lors que l'effet de ces exclusions demeure non matériel au regard de ses états financiers. Les contrats de location de véhicules sont majoritairement conclus avec des entités consolidées du groupe. Les contrats de location de véhicules conclus avec des loueurs externes au groupe sont marginaux et ont été exclus en raison de leur faible matérialité.

Les contrats de location immobilière ont fait l'objet d'un reclassement IFRS 16. Les périmètres informatique, automobile et des autres locations sont non significatifs.

➤ Traitement comptable des contrats de location par les preneurs

En date de mise à disposition du bien loué, le preneur enregistre à son passif une dette locative. Le montant initial de la dette est égal à la valeur actualisée des loyers qui sont à payer sur la durée de la location.

Cette dette locative est ensuite évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif : chaque paiement de loyer est ainsi enregistré pour partie en charge d'intérêts dans le compte de résultat et pour partie en réduction progressive de la dette locative au passif du bilan.

Le montant de la dette locative est susceptible d'être ultérieurement ajusté en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location, ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles des loyers liées à l'application d'indices ou de taux.

➤ Durée de la location

La durée du bail à retenir pour déterminer les loyers à actualiser correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée pour tenir compte :

- des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer,
- et des options de résiliation anticipée que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

L'appréciation du caractère raisonnablement certain d'exercice ou de non-exercice des options de prolongation et des options de résiliation anticipée devra tenir compte de tous les faits et circonstances susceptibles de créer une incitation économique à exercer ou non ces options, et notamment :

- les conditions d'exercice de ces options (incluant l'appréciation du niveau des loyers en cas de prolongation ou du montant des pénalités éventuelles en cas de résiliation anticipée),
- les aménagements importants effectués dans les locaux loués (agencements spécifiques tels qu'une salle des coffres),
- les coûts associés à la résiliation du contrat (frais de négociation, frais de déménagement, frais de recherche d'un nouveau bien adapté aux besoins du preneur...),
- l'importance du bien loué pour le preneur compte tenu de sa nature spécifique, de sa localisation ou de la disponibilité de biens de substitution (notamment pour les agences situées dans des sites stratégiques d'un point de vue commercial compte tenu par exemple de leur accessibilité, de l'affluence attendue ou du prestige de la localisation),
- de l'historique des renouvellements de contrats similaires, mais aussi de la stratégie quant à l'utilisation à venir des biens (en fonction des perspectives de redéploiement ou de réaménagement d'un réseau commercial d'agences par exemple).

Lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de résilier le contrat de location sans accord préalable de l'autre partie et sans pénalité autre que négligeable, le contrat n'est plus exécutoire et il ne génère alors plus de dette locative.

En mars 2019, constatant une diversité des pratiques, l'ESMA a saisie l'IFRIC sur la détermination de la durée de certains contrats de location, de même que sur la durée d'amortissement des agencements et installations indissociables du bien loué. A l'issue de cette saisie, l'IFRIC a rappelé :

- que la période exécutoire d'un contrat de location doit être appréciée d'un point de vue économique global et non du seul point de vue juridique,
- qu'il existe une présomption d'alignement de la durée d'amortissement des agencements indissociables du bien loué et de la durée du contrat de location correspondant.

Crédit Mutuel Arkéa a analysé les incidences de la décision IFRS IC de décembre 2019 sur les hypothèses retenues lors de la FTA, sur les baux commerciaux 3/6/9 et sur les contrats en tacite reconduction. Les impacts de cette décision sont non significatifs aux bornes du groupe.

➤ Taux d'actualisation des loyers

Les taux implicites des contrats ne sont généralement pas connus, ni facilement déterminables, notamment pour les baux immobiliers. Le groupe a donc décidé d'utiliser son taux de refinancement pour actualiser les loyers et déterminer ainsi le montant des dettes locatives.

➤ Montant des loyers

Les paiements à prendre en compte pour l'évaluation de la dette locative incluent les loyers fixes et les loyers variables basés sur un indice (indice des prix à la consommation ou indice du coût de la construction, par exemple) ou un taux d'intérêt de référence (Euribor...), ainsi que, le cas échéant, les sommes que le preneur s'attend à payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalités de résiliation anticipée.

En revanche, sont exclus de l'évaluation de la dette locative les loyers variables dont l'indexation est fonction de l'utilisation du bien loué (indexation sur le chiffre d'affaires réalisé ou sur le kilométrage parcouru, par exemple). Cette part variable des loyers est enregistrée en résultat au fil du temps en fonction des fluctuations de l'indexation contractuelle.

En France, les loyers sont retenus sur la base de leur montant hors taxes sur la valeur ajoutée. Par ailleurs, dans le cas des baux immobiliers, les taxes d'habitation et taxes foncières refacturées par les bailleurs sont exclues des dettes locatives dans la mesure où leur montant, déterminé par les autorités publiques compétentes, est variable.

➤ Comptabilisation d'un droit d'utilisation par les preneurs

En date de mise à disposition du bien loué, le preneur doit enregistrer à son actif un droit d'utilisation du bien loué pour un montant égal à la valeur initiale de la dette locative augmentée, le cas échéant, des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état.

Cet actif est ensuite amorti linéairement sur la durée de la location retenue pour évaluer la dette locative.

La valeur de l'actif est susceptible d'être ultérieurement ajustée en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location, ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles des loyers liées à l'application d'indices ou de taux.

Les droits d'utilisation sont présentés au bilan du preneur dans les lignes d'actifs immobilisés où sont enregistrés les biens de même nature détenus en pleine propriété.

Lorsque les contrats de location prévoient le versement initial d'un droit au bail à l'ancien locataire des locaux, le montant de ce droit est traité comme une composante distincte du droit d'utilisation et est présenté dans la même rubrique que ce dernier.

Dans le compte de résultat, les dotations aux amortissements des droits d'utilisation sont présentées avec les dotations aux amortissements des actifs immobilisés détenus en pleine propriété.

➤ Impôts sur les bénéfices

Un impôt différé est comptabilisé sur la base du montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Actifs non courants destinés à être cédés

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « Résultat net d'impôt des activités abandonnées ».

Provisions

Les obligations du groupe pour lesquelles il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont le montant ou l'échéance sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable font l'objet de provisions. Ces provisions couvrent notamment les engagements sociaux, les risques liés à l'épargne-logement et les litiges.

Provisions pour engagements sociaux

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou des régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne comportent aucun engagement du groupe sur le niveau de prestation fournie. Les cotisations versées constituent une charge de l'exercice, enregistrée dans la rubrique « frais de personnel ». Les régimes à prestations définies désignent des régimes pour lesquels le groupe s'est engagé à assurer un montant ou un niveau de prestation. Cet engagement constitue un risque à moyen ou long terme. Les engagements en matière de retraite qui ne relèvent pas des régimes à cotisations définies sont intégralement provisionnés dans la rubrique du bilan « provisions ». Les indemnités de fin de carrière, les régimes de retraite surcomplémentaire, les comptes épargne-temps et les médailles du travail sont enregistrés dans ce poste.

La provision pour engagements de retraite est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées et tient compte d'hypothèses démographiques et financières. En particulier, les calculs réalisés intègrent un taux d'actualisation différentié par entité et par régime afin que les taux utilisés soient adaptés à la population de chaque structure et permettent de refléter le plus fidèlement possible la réalité de l'engagement. Ces taux sont déterminés en référence aux taux iBoxx Corporate AA basé sur des obligations privées, en retenant l'iBoxx ayant la maturité la plus proche de la durée des engagements de l'entité et du régime considéré.

Les taux d'actualisation retenus sont les suivants :

	UES Arkade	Autres filiales
Indemnités de fin de carrière	3,40%	Entre 3,12% et 3,89%
Surcomplémentaire	3,58%	3,51%
Médailles du travail	3,64%	Entre 3,56% et 3,63%
Comptes épargne temps	3,78%	3,59%

Les calculs intègrent également un taux de rotation des effectifs compris entre 0,19 % et 4,82 % et un taux de revalorisation des salaires compris entre 3,18 % et 4,68 % (Taux de l'UES Arkade et Arkéa SCD représentant 94 % de l'engagement). Les engagements sont évalués sur la base des tables de mortalité TH00-02 et TF00-02 pour la phase de constitution de l'engagement et des tables de mortalité TGH05 et TGF05 pour la phase de restitution des rentes.

Les différences générées par des changements d'hypothèses et par des différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels.

Pour la catégorie des autres avantages à long terme, les écarts sont constatés immédiatement dans le compte de résultat de l'exercice.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels sont constatés en « gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

Provision épargne-logement

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée et dès lors indissociable de la phase de collecte.

La provision épargne-logement est destinée à couvrir les risques liés à :

- l'engagement d'octroyer des prêts à l'habitat aux souscripteurs des comptes et plans épargne-logement à un taux réglementé potentiellement inférieur aux conditions de marché du moment,
- l'obligation de rémunérer pour une durée indéterminée l'épargne collectée en plans épargne-logement à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat (taux pouvant s'avérer supérieur aux futures conditions de marché).

Cette provision est calculée par génération de plans épargne-logement (les PEL de même taux à l'ouverture constituant une génération) d'une part et pour l'ensemble des comptes épargne-logement (qui constitue une seule et même génération) d'autre part sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes. Les engagements sont établis à partir d'un modèle prenant en compte notamment :

- les observations historiques des comportements des souscripteurs,
- la courbe des taux et une modélisation stochastique de ses évolutions.

Les dotations et reprises de provision sont comptabilisées en résultat dans les rubriques intitulées « intérêts et produits assimilés » et « intérêts et charges assimilées » (périmètre banque).

Principes et méthodes de consolidation

Périmètre et méthodes de consolidation

Entité consolidante

L'entité consolidante du groupe correspond à l'établissement de crédit le Crédit Mutuel Arkéa tel que défini dans l'agrément collectif délivré par l'ACPR. Cet établissement de crédit comprend :

- les Fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest,
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à ces Fédérations,
- le Crédit Mutuel Arkéa.

Sont retenues dans le périmètre de consolidation les entités sur lesquelles le groupe détient un contrôle exclusif ou conjoint ou exerce une influence notable et dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du groupe, notamment au regard du total bilan et de la contribution au résultat net.

Les participations détenues par des sociétés de capital-investissement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation. Ces participations sont comptabilisées à la juste valeur par résultat.

Entités contrôlées

Le contrôle existe lorsque le groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influer sur le montant des rendements qu'il obtient.

L'intégration d'une filiale dans les comptes consolidés du groupe intervient à la date à laquelle le groupe prend le contrôle et cesse le jour où le groupe perd le contrôle de cette entité.

Les entreprises sous contrôle exclusif sont intégrées globalement. L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au passif du bilan et au compte de résultat consolidé.

Participations dans les entreprises associées et des coentreprises

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois contrôler exclusivement ou conjointement ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. En cas de détention de plus de 20 % des droits de vote, l'absence d'influence notable pourra être démontrée à travers la non-représentation au sein des organes de direction ou par l'absence de participation au processus d'élaboration des politiques.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint s'entend par le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les résultats, les actifs et les passifs des participations dans des entreprises associées ou des coentreprises sont intégrés dans les comptes consolidés du groupe selon la méthode de la mise en équivalence.

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une coentreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la coentreprise.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle l'entité devient une entreprise associée ou une coentreprise. Lors de l'acquisition d'une entreprise associée ou d'une coentreprise, la différence entre le coût de l'investissement et la part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est comptabilisée en goodwill. Dans le cas où la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est supérieure au coût de l'investissement, la différence est comptabilisée en résultat.

Les résultats de cession ou de dilution réalisés sur les participations dans les entreprises associées et les coentreprises (mises en équivalence) sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes sur cession - dilution des entreprises mises en équivalence ».

Participation dans les activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

Principales variations de périmètre

Le groupe a cédé les entités suivantes au cours de l'exercice 2022 :

- Keytrade Luxembourg le 29 avril 2022,
- Leetchi et Mangopay le 12 juillet 2022,
- et Budget Insight le 26 juillet 2022. Dans le cadre de cette opération, Crédit Mutuel Arkéa est devenu actionnaire de la holding Bellatrix, détentrice des titres Budget Insight. Bellatrix est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

Les sociétés appartenant au périmètre de consolidation du groupe Crédit Mutuel Arkéa sont présentées en note 47.

Règles de consolidation

Date de clôture

Toutes les entreprises consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Elimination des opérations réciproques

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale.

Traitement des acquisitions et des écarts d'acquisition

Le groupe applique IFRS 3 révisée pour comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût d'acquisition est le total des justes valeurs, à la date du regroupement, des actifs remis, des passifs encourus et des instruments de capitaux propres émis.

IFRS 3 révisée permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à la juste valeur (méthode dite du goodwill complet) ; dans le second cas, elles sont basées sur leurs quotes-parts dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'entité acquise (goodwill partiel).

Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif du bilan dans la rubrique « écarts d'acquisition » ; s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et dès l'existence d'indices de pertes de valeur.

Chaque écart d'acquisition est affecté à une unité génératrice de trésorerie ou un groupe d'unités génératrices de trésorerie devant tirer avantage de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle ils sont attachés. Les unités génératrices de trésorerie sont définies en fonction du mode d'organisation et de gestion du groupe et tiennent compte du caractère indépendant de ces ensembles.

Dans le cas où la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie concernée est inférieure à sa valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est calculée selon la méthode de valorisation la plus appropriée appliquée à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie (UGT).

Les travaux de valorisation sont principalement basés sur les méthodes d'actualisation des dividendes futurs (dividend discount model – DDM) et de la rentabilité future escomptée (discounted cash flow method – DCF), conformément aux principes de la norme IAS 36. Le choix de la méthode DDM est retenu pour les UGT soumises aux exigences de fonds propres prudentiels (établissements de crédit, sociétés d'assurance) et la méthode DCF pour les autres UGT.

Les flux utilisés sont déterminés sur la base des plans d'affaires de chaque UGT réalisés sur un horizon explicite compris entre 4 et 5 ans, sauf exception.

Ces plans d'affaires sont établis à partir d'un scénario macro-économique commun pour l'ensemble des entités consolidées par intégration globale. Ce scénario retient notamment les hypothèses suivantes :

- En 2023, la croissance du PIB français est attendue en récession à -0,2 %, particulièrement pénalisée par l'inflation et la crainte de pénurie de gaz en hiver. A partir de 2024, une reprise partielle (plus vigoureuse sur le second semestre) de l'économie est attendue avec une croissance annuelle du PIB français à +1 %. Il est prévu que cette reprise se poursuive en 2025-2027 avec +1,2 % de croissance annuelle ;
- Le TEC 10 ans est attendu autour de 2,2 % en 2023 puis en légère hausse sur la période 2024-2026 pour atteindre 2,7 % en 2026. Aucun changement significatif n'est attendu en 2027. Sur les taux courts, l'Euribor 3 mois est attendu autour de 1,9 % en 2023, puis en baisse en 2024 à 1,7 % notamment avec le ralentissement de l'inflation. Sur le reste de la période considérée, il devrait être stable à 1,7 %. Le livret A devrait atteindre son pic de rémunération en 2023 à 3 %. Ce taux devrait diminuer en 2024 à 1,6 % avant de se stabiliser autour de 1,7 %-1,8 % sur le reste de la période 2025-2027 ;
- Une légère hausse du chômage est attendue en 2023 pour atteindre 8,7 % avant de refluer à partir de 2024 avec un niveau attendu de 7,1 % dès 2026 qui resterait stable en 2027 ;
- Après une hausse significative sur ces derniers mois, l'inflation devrait ralentir en 2023 à +3,5 % pour se stabiliser aux alentours de +2 % par an sur la période 2024-27 ;
- Sur le marché actions France/Europe (CAC 40 / Eurostoxx 50), une progression de 300 points d'indice par an est attendue sur la période 2023 -2026 avant une stabilisation en 2027.

Les taux d'actualisation utilisés correspondent au coût du capital calculé selon le Modèle d'Evaluation Des Actifs Financiers (MEDAF). Cette méthode se base sur un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque, variable selon l'activité sous-jacente de l'unité génératrice de trésorerie. Cette prime de risque est le produit entre un Beta sectoriel, la prime de risque des actions et éventuellement une prime spécifique reflétant par exemple le risque d'exécution ou la jeunesse de la société. Le taux sans risque, le Beta sectoriel et la prime de risque actions sont des données de marché. Le groupe retient pour ses tests de dépréciation une moyenne sur deux ans de chaque paramètre. Le Beta sectoriel reflète le risque du secteur d'activité par rapport au reste du marché actions. Il se calcule par la moyenne des Beta d'un échantillon de valeurs comparables, cotées en Bourse. Si la société est endettée, le coût de la dette est également pris en compte. Le taux d'actualisation devient alors le coût du capital pondéré selon le rapport entre les fonds propres et la dette. Les taux d'actualisation utilisés à fin 2022 sont compris entre 10,8 % et 19,6 % et les taux de croissance à l'infini entre 1 % et 2,5 %.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa procède annuellement à des tests de sensibilité sur les valeurs d'utilité. Ainsi, les tests réalisés fin 2022 ont consisté à mesurer la variation de la valorisation des paramètres exogènes de la méthode (variation de 50 points de base du taux d'actualisation, variation de 50 points de base du taux de croissance à l'infini). Au-delà, une approche multi-scénario a été retenue pour déterminer des trajectoires financières alternatives retenue pour la valorisation des actifs en tenant compte :

- d'une dégradation ou d'une amélioration de 200 points de base du coefficient d'exploitation en valeur terminale,
- d'un décalage ou d'une anticipation d'un an de la réalisation du plan d'affaires de la société.

L'ensemble de ces éléments prend en compte les différents paramètres possibles de création ou de destruction de valeur des sociétés : la volatilité des marchés financiers, la croissance réelle de l'économie française, la rentabilité en fin de période prévisionnelle et un décalage dans l'exécution du plan d'affaires (favorable ou défavorable).

Ces mesures ont conduit aux résultats suivants :

- une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation entraînerait une diminution globale des valeurs recouvrables de 5,1 % ;
- une baisse de 50 points de base du taux de croissance à l'infini entraînerait une diminution globale des valeurs recouvrables de 3,0 % ;
- une hausse de 200 points de base du coefficient d'exploitation en valeur terminale entraînerait une diminution globale des valeurs recouvrables de 4,8 % ;
- un retard d'un an de la réalisation du plan d'affaires des sociétés entraînerait une diminution globale des valeurs recouvrables de 7,3 %.

Au 31 décembre 2022, prenant acte de la valeur d'utilité de ses filiales Izimmo et CFCAL, Crédit Mutuel Arkéa enregistre une dépréciation de leurs écarts d'acquisition respectivement à hauteur de 18 et 16 millions d'euros. La dépréciation partielle de l'écart d'acquisition de CFCAL est induite par l'impact de la hausse des taux sur l'activité de la société. Izimmo, qui intervient sur le marché de l'immobilier neuf, est quant à elle pénalisée par l'inflation sur les matières premières.

Dans le cas d'une augmentation de pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition est comptabilisé en capitaux propres.

En cas de diminution du pourcentage d'intérêt sans perte de contrôle, l'impact de la variation du pourcentage d'intérêts sera également constaté en capitaux propres.

Credit-bail, location avec option d'achat et location financement

Les opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat et de location financement sont retraitées de façon à prendre en compte la comptabilité dite financière.

Conversion des comptes en devises étrangères

Le bilan des entités étrangères dont les comptes sont exprimés en devises est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence de change constatée sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les autres éléments du résultat global, dans le compte « réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « réserves de conversion ».

Taxes

L'interprétation IFRIC 21 « taxes prélevées par une autorité publique » précise les conditions de comptabilisation d'une dette relative à des taxes. Une entité doit comptabiliser cette dette uniquement lorsque le fait générateur tel que prévu par la législation se produit. Si l'obligation de payer la taxe naît de la réalisation progressive de l'activité, celle-ci doit être comptabilisée au fur et à mesure sur la même période. Enfin, si l'obligation de payer est générée par l'atteinte d'un certain seuil, le passif lié à cette taxe ne sera enregistré que lorsque le seuil sera atteint.

Impôts différés

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé. Ils sont calculés selon la méthode du report variable, au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice et applicable lors de la réalisation de la différence temporaire.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération probable de ces actifs sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique des autres éléments du résultat global. Des impôts différés sont également comptabilisés au titre des pertes fiscales antérieures dès lors qu'il existe des preuves convaincantes quant à la probabilité de recouvrement de ces impôts.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

La contribution économique territoriale (CET) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sont traitées comme des charges opérationnelles, elles n'entraînent pas la comptabilisation d'impôts différés dans les comptes consolidés.

Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition. En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

Notes sur le bilan (en milliers d'euros)

Note 1. Caisse, banques centrales, prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	23 310 536	15 701 374
Caisse	141 893	134 299
Créances rattachées	1 288	-
Total	23 453 717	15 835 673
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes ordinaires	9 473 947	8 791 500
Prêts	4 377	3 549
Autres créances	695 155	4 060 735
Dépôts de garantie versés	415 450	541 326
Pensions	1 329 335	1 768 534
Créances dépréciées sur base individuelle (B3)	-	-
Créances rattachées	133 357	45 421
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-6 667	-3 203
Autres dépréciations (B3)	-	-
Total	12 044 954	15 207 862
Dont Comptes et Prêts à vue sur les établissements de crédit	399 201	543 203

Note 2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Actifs détenus à des fins de transaction	668 015	395 566
Actifs classés en juste valeur sur option	198 034	12 402
Autres actifs classés à la juste valeur	1 309 282	1 107 261
Total	2 175 331	1 515 229

Note 2a. Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Titres	-	-
- Effets publics	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
. Cotés	-	-
. Non cotés	-	-
dont OPC	-	-
- Actions et autres titres à revenu variable	-	-
. Cotés	-	-
. Non cotés	-	-
Instruments dérivés de transaction	668 015	395 566
Prêts et créances	-	-
dont pensions	-	-
Total	668 015	395 566

Les instruments dérivés de transaction sont détenus dans le cadre de la couverture économique des opérations avec la clientèle.

Note 2b. Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Titres	186 374	-
- Effets publics	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	186 374	-
. Cotés	-	-
. Non cotés	186 374	-
Créances rattachées	-	-
dont OPC	-	-
Prêts et créances	11 660	12 402
dont dépôts de garantie versés	-	-
dont pensions	-	-
Total	198 034	12 402

Le risque maximal de non-recouvrement des prêts classés à la juste valeur par résultat sur option s'élève à 11 614 milliers d'euros. Ce montant n'est pas couvert par des dérivés de crédit.

Note 2c. Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Titres	1 221 358	1 106 069
- Effets publics	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	486 953	471 822
. Cotés	8 097	15 919
. Non cotés	466 788	442 493
Créances rattachées	12 068	13 410
dont OPC	309 774	251 665
- Actions et autres titres à revenu variable	734 405	634 247
. Cotés	-	2 897
. Non cotés	734 405	631 350
Prêts et créances	172	1 192
dont pensions	-	-
Dépôts de garantie versés	-	-
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	87 752	-
Total	1 309 282	1 107 261

Note 3. Eléments d'information relatifs à la couverture**Instruments dérivés de couverture**

(en milliers d'euros)	31.12.2022			
	Couverture de juste valeur		Couverture de flux de trésorerie	
	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale
Risque de taux	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	-	-	-
Dérivés de couverture à l'actif	5 365 023	48 565 717	-	-

Dérivés de couverture au passif	4 525 378	39 705 780	-	-
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture	854 203		-	-
Risque de change				
Dérivés de couverture	-	-	-	-
Dérivés de couverture à l'actif	-	-	-	-
Dérivés de couverture au passif	-	-	-	-
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture	-	-	-	-

(en milliers d'euros)	31.12.2021			
	Couverture de juste valeur		Couverture de flux de trésorerie	
	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale
Risque de taux				
Dérivés de couverture	-	-	-	-
Dérivés de couverture à l'actif	941 733	43 488 929	-	-
Dérivés de couverture au passif	956 291	26 748 241	-	-
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture	-430 245		-	-
Risque de change				
Dérivés de couverture	-	-	-	-
Dérivés de couverture à l'actif	-	-	-	-
Dérivés de couverture au passif	-	-	-	-
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture	-	-	-	-

Note 4. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Effets publics	2 204 402	2 680 011
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 434 245	6 196 390
- Cotés	3 810 302	5 558 222
- Non cotés	606 198	610 456
Créances rattachées	17 745	27 712
Sous-total valeur brute des instruments de dette	6 638 647	8 876 401
Dont titres de dettes dépréciés (B3)	-	-
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-3 436	-7 233
Autres dépréciations (B3)	-	-
Sous-total valeur nette des instruments de dette	6 635 211	8 869 168
Prêts et créances		
- Prêts et créances sur établissements de crédits	-	-
- Prêts et créances envers la clientèle	-	-
Créances rattachées	-	-
Sous-total valeur brute des Prêts	-	-
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-	-
Autres dépréciations (B3)	-	-
Sous-total valeur nette des Prêts	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	108 928	108 438
- Cotés	82 181	87 187
- Non cotés	26 747	21 251
Créances rattachées	-	-
Titres immobilisés	578 580	460 680
- Titres de participation	489 203	381 316
- Autres titres détenus à long terme	89 312	79 271
- Parts dans les entreprises liées	65	93
- Ecart de conversion	-	-
- Titres prêtés	-	-
Créances rattachées	-	-
Sous-total instruments de capitaux propres	687 508	569 118
Total	7 322 719	9 438 286
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	72 017	123 818
Dont titres donnés en pension	-	-
Dont titres de participation cotés	125 542	120 365

Les titres de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres concernent principalement les titres de participation et au tres titres détenus à long terme du groupe. Les cessions opérées sur les instruments classés en juste valeur par capitaux propres ont entraîné le reclassement en réserves d'un gain cumulé au moment de la cession de 127 milliers d'euros (brut d'impôt).

Note 5. Titres au coût amorti

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Effets publics	356 861	394 184
Obligations et autres titres à revenu fixe	213 144	239 007
- Cotés	186 755	214 970
- Non cotés	25 279	22 758
Créances rattachées	1 110	1 279
Total brut	570 005	633 191
dont actifs dépréciés (B3)	-	314
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-516	-587
Autres dépréciations (B3)	-	-314
Total net	569 489	632 290

Note 6. Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Créances saines (B1/B2)	78 455 600	70 803 203
. Créances commerciales	97 868	101 203
. Autres concours à la clientèle	78 192 044	70 577 347
- crédits à l'habitat	43 092 557	38 854 246
- autres concours et créances diverses dont pensions	35 015 000	31 653 853
- dépôts de garantie versés	84 487	69 248
. Créances rattachées	165 688	124 653
Créances dépréciées sur base individuelle (B3)	1 411 770	1 382 822
Créances brutes	79 867 370	72 186 025
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-455 339	-377 525
Autres dépréciations (B3)	-670 123	-693 143
Sous total I	78 741 908	71 115 357
Location financement (investissement net)	2 422 682	2 119 937
. Mobilier	1 350 663	1 199 209
. Immobilier	1 072 019	920 728
Créances dépréciées sur base individuelle (B3)	70 021	68 285
Créances brutes	2 492 703	2 188 222
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-30 116	-26 669
Autres dépréciations (B3)	-26 399	-25 956
Sous total II	2 436 188	2 135 597
Total	81 178 096	73 250 954
dont prêts participatifs	10 597	8 307
dont prêts subordonnés	19	-

Note 6a. Information sur les arriérés de paiement

(en milliers d'euros)	Arriérés de paiement			Garanties relatives aux arriérés de paiement
	≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 90 jours	> 90 jours	
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Instruments de dette	-	-	-	-
Administrations centrales	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-
Autres entreprises financières	-	-	-	-
Entreprises non financières	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
Prêts et avances	302 317	107 047	2 511	238 852
Administrations centrales	167	-	-	97
Etablissements de crédit	-	-	-	-
Autres entreprises financières	204	245	96	316
Entreprises non financières	73 698	23 944	2 415	58 024
Clientèle de détail	228 248	82 858	-	180 415
Autres actifs financiers	-	-	-	-
Total	302 317	107 047	2 511	238 852
Garanties non affectées				-

Sont repris dans ce tableau les encours qui sont considérés comme performants mais sur lesquels un ou plusieurs impayés a (ont) été constaté(s). Le montant déclaré correspond au montant total de l'engagement sur lequel un impayé est constaté et non pas seulement au montant de l'impayé. L'âge de l'impayé est déterminé en fonction de l'ancienneté du premier impayé constaté sur l'encours considéré.

Note 6b. Encours restructurés par typologies

Encours restructurés par typologies au 31/12/2022	Renégociation du contrat	Refinancement total ou partiel de la créance	Total
Encours sains	126 733	105 038	231 771
Encours douteux - montants bruts	377 732	122 020	499 752
Encours douteux restructurés - dépréciations	-128 210	-34 325	-162 535
Encours douteux nets	249 522	87 695	337 217

Note 7. Placement des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	31 763 606	31 692 391
Actifs financiers disponibles à la vente	23 600 391	25 732 611
Prêts et créances sur les établissements de crédit	10 183	523
Prêts et créances liés aux activités d'assurance	495 262	484 931
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Immeubles de placement	294 668	335 116
Part des réassureurs dans les provisions techniques et autres actifs d'assurance	567 350	530 188
Total	56 731 460	58 775 760

Note 7a. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	6 085	73
Instruments dérivés de transaction	6 085	73
Sous total I	6 085	73
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	31 757 521	31 692 318
Titres		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
. Cotés	7 536 350	7 910 058
. Non cotés	5 971 615	6 325 751
. Crédances rattachées	1 514 347	1 526 783
- Actions et autres titres à revenu variable		
. Cotés	50 388	57 524
. Non cotés	24 221 171	23 782 260
. Crédances rattachées	14 832 581	16 113 842
Sous total II	31 757 521	31 692 318
Total	31 763 606	31 692 391

Au 31 décembre 2022, la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par résultat dont les flux de trésorerie s'apparentent à ceux d'un prêt basique s'élève à 227 millions d'euros. La variation de juste valeur de ces actifs sur la période a été de -1,9 million d'euros.

Note 7b. Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Effets publics	6 746 445	7 546 571
Obligations et autres titres à revenu fixes	15 294 023	16 006 434
- Cotés	11 229 914	13 216 536
- Non cotés	3 925 273	2 652 459
Crédances rattachées	138 836	137 439
Sous-total valeur brute des instruments de dette	22 040 468	23 553 005
Dépréciations	-3 062	-2 444
Sous-total valeur nette des instruments de dette	22 037 406	23 550 561
Actions et autres titres à revenus variables	891 377	1 459 029
- Cotés	281 136	881 407
- Non cotés	606 610	573 237
Crédances rattachées	3 631	4 385
Titres immobilisés	679 186	729 586
- Titres de participation	431 821	419 961
- Autres titres détenus à long terme	247 365	309 625
- Parts dans les entreprises liées	-	-
Sous-total valeur brute des instruments de capitaux propres	1 570 563	2 188 615
Dépréciations	-7 578	-6 565
Sous-total valeur nette des instruments de capitaux propres	1 562 985	2 182 050
Total	23 600 391	25 732 611
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres		
Dont titres de participation cotés	-312 065	208 155
	67 163	64 393

Au 31 décembre 2022, la juste valeur des actifs disponibles à la vente dont les flux de trésorerie s'apparentent à ceux d'un prêt basique s'élève à 19 571 millions d'euros. La variation de juste valeur de ces actifs sur la période a été de -511 millions d'euros.

Note 7c. Titres au coût amorti

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Effets publics	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
- Cotés	-	-
- Non cotés	-	-
Créances rattachées	-	-
Total brut	-	-
dont actifs dépréciés	-	-
Dépréciations	-	-
Total net	-	-

Note 7d. Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Autres comptes ordinaires	2 347	260
Prêts	7 575	-
Dépôts de garantie versés	-	-
Pensions	-	-
Créances rattachées	261	263
Total	10 183	523
Dont Comptes et Prêts à vue sur les établissements de crédit	9 922	260

Au 31 décembre 2022, la valeur comptable des prêts et créances sur les établissements de crédit dont les flux de trésorerie s'apparentent à ceux d'un prêt basique s'élève à 10,1 millions d'euros.

Note 7e. Prêts et créances liés aux activités d'assurance

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Créances saines	495 262	484 931
Concours à la clientèle	492 813	482 685
- crédits à l'habitat	-	-
- autres concours et créances diverses dont pensions	492 813	482 685
Créances rattachées	2 449	2 246
Créances dépréciées sur base individuelle	-	-
Créances brutes	495 262	484 931
Dépréciations	-	-
Total	495 262	484 931

Au 31 décembre 2022, la valeur comptable des prêts et créances liés aux activités d'assurance dont les flux de trésorerie s'apparentent à ceux d'un prêt basique s'élève à 495 millions d'euros.

Note 7f. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31.12.2021	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2022
Coût historique	577 697	9 464	-62 393	-	524 768
Amortissements et dépréciations	-242 581	-19 206	31 687	-	-230 100
Montant net	335 116	-9 742	-30 706	-	294 668

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût est de 731 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 790 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Note 7g. Part des réassureurs dans les provisions techniques et autres actifs d'assurance

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Provisions techniques - Part des réassureurs	180 820	209 400
Autres actifs d'assurance	386 530	320 788
Total	567 350	530 188

Note 8. Impôts courants

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Actif (par résultat)	175 125	127 398
Passif (par résultat)	101 465	94 463

Note 9. Impôts différés

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Actif (par résultat)	17 225	43 528
Actif (par capitaux propres)	183 538	87 278
Passif (par résultat)	24 279	30 016
Passif (par capitaux propres)	59 849	113 153

Répartition des impôts différés par grandes catégories

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Déficits fiscaux reportables	3 552	7 960
Différences temporaires sur :		
Plus ou moins-values différées sur titres disponibles à la vente	82 865	-52 955
Plus ou moins-values différées titres à la juste valeur par capitaux propres	9 391	-19 330
Variation du risque de crédit des passifs à la juste valeur par résultat sur option	-3 644	4 491
Gains ou pertes latents sur couvertures de flux de trésorerie	0	0
Gains ou pertes latents sur écarts actuariels	35 080	41 919
Provisions pour risques et charges non déductibles	99 154	83 026
Réserves latentes de location financement	-34 717	-33 726
Autres décalages temporaires	-75 046	-43 748
Total net d'impôts différés	116 635	-12 363

Note 10. Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	412 789	155 007
Comptes d'ajustement sur devises	51 959	8 553
Produits à recevoir	131 144	160 908
Comptes de régularisation divers	182 852	139 275
Sous-total	778 744	463 743
Autres actifs *		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	99 709	41 289
Débiteurs divers	309 388	487 363
Stocks et assimilés	1 504	1 666
Autres emplois divers	1 646	1 737
Sous-total valeur brute des autres actifs	412 247	532 055
Dépréciations sur encours sains (B1/B2)	-	-
Autres dépréciations (B3)	-2 866	-2 826
Sous-total valeur nette des autres actifs	409 381	529 229
Total	1 188 125	992 972

* Sont inclus les « autres actifs » non spécifiques assurance du périmètre assurance ; les « autres actifs » spécifiques assurance du périmètre assurance sont repris en Note 7g.

Note 10a. Participation aux bénéfices différée

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Participation aux bénéfices différée	1 518 572	-
Total	1 518 572	-

Note 11. Participation dans les entreprises mises en équivalence

(en milliers d'euros)	31.12.2022			31.12.2021		
	Valeur de MEE	Quote-part de résultat	Dividendes reçus	Valeur de MEE	Quote-part de résultat	Dividendes reçus
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	183 200	3 397	0	137 066	1 959	695
BELLATRIX	25 061	-437	0	0	0	0
NEW PORT	0	0	0	30 748	1 469	0
Autres	9 877	-2 325	0	8 531	-2	1 224
Total brut	218 139	635	0	176 345	3 425	1 919

Données financières des principales entreprises mises en équivalence (en norme IFRS)

(en milliers d'euros)	Total Bilan	PNB	RBE	Résultat Net	OCI	Capitaux propres

Caisse Centrale du Crédit Mutuel BELLATRIX	9 552 088 59 289	33 663 0	18 894 -1 033	16 286 -1 033	9 931 0	916 016 59 289
---	---------------------	-------------	------------------	------------------	------------	-------------------

Note 12. Immeubles de placement du périmètre banque

(en milliers d'euros)	31.12.2021	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2022
Coût historique	188 479	21 344	-19 222	-	190 601
Amortissements et dépréciations	-62 582	-5 348	7 538	-	-60 392
Montant net	125 897	15 996	-11 684	-	130 209

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût est de 17 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 176 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Note 13. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2021	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2022
Coût historique					
Terrains d'exploitation	21 935	32	-228	-	21 739
Constructions d'exploitation	587 854	13 658	-6 869	2 826	597 469
Droits d'utilisation - Immobilier	124 479	656	-898	1 730	125 967
Autres immobilisations corporelles	281 615	54 676	-32 532	-4 430	299 329
Total	1 015 883	69 022	-40 527	126	1 044 504
Amortissements et dépréciations					
Terrains d'exploitation	-	-	-	-	-
Constructions d'exploitation	-425 751	-20 409	6 861	10 734	-428 565
Droits d'utilisation - Immobilier	-40 603	-13 358	238	4 942	-48 781
Autres immobilisations corporelles	-220 788	-20 945	12 582	782	-228 369
Total	-687 142	-54 712	19 681	16 458	-705 715
Montant net	328 741	14 310	-20 846	16 584	338 789

Note 14. Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2021	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2022
Coût historique					
Immobilisations générées en interne	687 731	61 169	-3 864	31 746	776 782
Immobilisations acquises	880 972	142 088	-68 251	-82 009	872 800
Logiciels	442 193	7 664	-10	5 221	455 068
Autres	438 779	134 424	-68 241	-87 230	417 732
Total	1 568 703	203 257	-72 115	-50 263	1 649 582
Amortissements et dépréciations					
Immobilisations générées en interne	-523 616	-67 343	2 158	6 070	-582 731
Immobilisations acquises	-512 635	-31 521	142	17 446	-526 568
Logiciels	-389 526	-20 480	142	643	-409 221
Autres	-123 109	-11 041	-	16 803	-117 347
Total	-1 036 251	-98 864	2 300	23 516	-1 109 299
Montant net	532 452	104 393	-69 815	-26 747	540 283

Note 15. Ecart d'acquisition

(en milliers d'euros)	31.12.2021	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.2022
Ecart d'acquisition brut	577 507	0	0	-48 212	529 295
Dépréciations	-10 974	-33 711	0	0	-44 685
Ecart d'acquisition net	566 533	-33 711	-	-48 212	484 610

Répartition par pôle

Pôle	Entité	31.12.2022	31.12.2021
Clientèle retail	Arkéa Direct Bank	259 757	259 757
Clientèle retail	Budget Insight	-	22 530
B2B et Services Spécialisés	CFCAL Banque	22 469	38 216
B2B et Services Spécialisés	Monext	100 250	100 250
B2B et Services Spécialisés	Procapital	63 000	63 000
B2B et Services Spécialisés	Leetchi SA	-	25 682
B2B et Services Spécialisés - Fintech	Mangopay		
Produits	Arkéa Real Estate / AREIM	16 516	16 516
Produits	Izimmo	-	17 964
Produits	Schelcher Prince Gestion	11 649	11 649
Produits	Suravenir Assurances	10 969	10 969

Ecart d'acquisition net		484 610	566 533
--------------------------------	--	----------------	----------------

Note 16. Banques centrales - Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Banques centrales	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	14 021 591	14 596 802
Comptes ordinaires	335 102	436 247
Emprunts	1 468 894	1 548 818
Dépôts de garantie reçus	872 217	124 182
Autres dettes	36 760	36 259
Pensions	11 472 895	12 575 982
Dettes rattachées	-164 277	-124 686
Total	14 021 591	14 596 802
Dont Comptes et Emprunts à vue sur les établissements de crédit	371 386	472 196

Note 17. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	827 494	412 122
Vente à découvert de titres	-	-
- Effets publics	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
- Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Dettes représentatives des titres donnés en pension	-	-
Instruments dérivés	827 494	412 122
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	1 222 453	932 902
Dettes envers les établissements de crédit	755	287
Dettes envers la clientèle	165 532	26 596
Dettes représentées par un titre	1 056 166	906 019
Dettes subordonnées	-	-
Total	2 049 947	1 345 024

La valeur de remboursement des passifs évalués à la juste valeur par résultat s'élève à 2 225 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 1 350 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Note 17a. Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2022			31.12.2021		
	Valeur comptable	Montant contractuel à payer à l'échéance	Ecart	Valeur comptable	Montant contractuel à payer à l'échéance	Ecart
Dettes envers les établissements de crédit	755	765	-10	287	288	-1
Dettes envers la clientèle	165 532	203 592	-38 060	26 596	28 923	-2 327
Dettes représentées par un titre	1 056 166	1 192 709	-136 543	906 019	908 600	-2 581
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Total	1 222 453	1 397 066	-174 613	932 902	937 811	-4 909

Note 17b. Actifs et passifs financiers faisant l'objet d'une compensation, d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire

(en milliers d'euros)	31.12.2022						
	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés et compensés au bilan	Montant net des actifs/passifs financiers présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
Actifs				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus/donnés en garantie	Trésorerie reçue/versée (cash collateral)	
Dérivés	6 039 123	-	6 039 123	-4 831 173	-	-970 515	237 435
Prises en pension de titres, emprunts de titres ou accords similaires	2 355 747	-943 527	1 412 220	-	-1 333 009	-	79 211
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs	8 394 870	-943 527	7 451 343	-4 831 173	-1 333 009	-970 515	316 646
Passifs							
Dérivés	5 366 224	-	5 366 224	-4 831 173	-	-82 612	452 439
Mises en pension de titres, prêts de titres ou accords similaires	13 867 050	-943 527	12 923 523	-	-12 801 080	-117 232	5 211
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-

Total des passifs	19 233 274	-943 527	18 289 747	-4 831 173	-12 801 080	-199 844	457 650
(en milliers d'euros)	31.12.2021						
	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés	Montant brut des actifs/passifs financiers comptabilisés et compensés au bilan	Montant net des actifs/passifs financiers présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
Actifs							
Dérivés	1 337 372	-	1 337 372	-937 637	-	-125 849	273 886
Prises en pension de titres, emprunts de titres ou accords similaires	2 184 449	-308 700	1 875 749	-	-1 768 102 ⁽¹⁾	-	107 647 ⁽¹⁾
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs	3 521 821	-308 700	3 213 121	-937 637	-1 768 102	-125 849	381 533
Passifs							
Dérivés	1 454 493	-	1 454 493	-937 637	-	-428 358	88 498
Mises en pension de titres, prêts de titres ou accords similaires	13 255 140	-308 700	12 946 440	-	-12 937 781	-3 010	5 649
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Total des passifs	14 709 633	-308 700	14 400 933	-937 637	-12 937 781	-431 368	94 147

(1) Après correction

Note 18. Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Bons de caisse	12 317	13 871
Titres du marché interbancaire et TCN	4 920 498	3 449 196
Emprunts obligataires	11 985 624	10 125 194
Dettes senior non préférées	2 814 756	2 773 760
Dettes rattachées	110 337	76 819
Total	19 843 532	16 438 840

Note 19. Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Comptes d'épargne à régime spécial	35 922 885	32 370 577
A vue	30 259 619	26 684 328
A terme	5 663 266	5 686 249
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	355 640	190 097
Sous-total	36 278 525	32 560 674
Comptes ordinaires	35 490 574	34 808 310
Comptes et emprunts à terme	9 042 101	7 156 162
Pensions	-	-
Dettes rattachées	78 690	31 800
Dépôts de garantie reçus	174 274	14 168
Sous-total	44 785 639	42 010 440
Total	81 064 164	74 571 114

Note 20. Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	551 992	373 249
Comptes d'ajustement sur devises	52 318	7 989
Charges à payer	239 515	217 178
Produits constatés d'avance	268 689	243 758
Comptes de régularisation divers	152 078	1 038 564
Sous-total	1 264 592	1 880 738
Autres passifs*		
Obligations locatives - Immobilier	68 580	75 411
Comptes de règlement sur opérations sur titres	281 484	348 222
Versements restant à effectuer sur titres	2 957	4 680
Créditeurs divers	520 236	557 745
Sous-total	873 257	986 058
Total	2 137 849	2 866 796

* Sont inclus les « autres passifs » non spécifiques assurance du périmètre assurance ; les « autres passifs » spécifiques assurance du périmètre assurance sont repris en Note 21d.

Note 20a. Echéancier des obligations locatives

(en milliers d'euros)	31.12.2022					
	- de 1 an	+ 1 an - 3 ans	+ 3 ans - 6 ans	+ 6 ans - 9 ans	+ 9 ans	Total
Immobilier	14 580	24 456	21 334	7 632	578	68 580
Informatique	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Obligations locatives	14 580	24 456	21 334	7 632	578	68 580

Au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa, les obligations locatives concernent uniquement les contrats immobiliers.

Note 21. Passifs relatifs aux activités d'assurance

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	13 352	86 080
Dettes envers les établissements de crédit	1 625 000	511 310
Dettes représentées par un titre	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	51 852 566	53 560 640
Autres passifs d'assurance	2 618 216	2 089 708
Dettes subordonnées	407	407
Total	56 109 541	56 248 145

Note 21a. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	13 352	86 080
Instruments dérivés	13 352	86 080
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Total	13 352	86 080

Note 21b. Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Dettes envers les établissements de crédit		
Comptes ordinaires	-	11 270
Emprunts	-	-
Dépôts de garantie reçus des établissements de crédit	-	-
Autres dettes	-	-
Pensions	1 625 000	500 040
Dettes rattachées	-	-
Total	1 625 000	511 310
Dont Comptes et Emprunts à vue sur les établissements de crédit	-	11 270

Note 21c. Provisions techniques des contrats d'assurance

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Vie hors unités de compte	31 651 856	34 072 662
<i>dont Participation aux bénéfices</i>	1 322 767	3 027 863
Non vie	662 837	590 500
Unités de compte	19 351 865	18 721 271
Autres	186 008	176 207
Total	51 852 566	53 560 640
Participation aux bénéfices différée active	-1 518 572	-
Part des réassureurs	-180 820	-209 400
Provisions techniques nettes	50 153 174	53 351 240

Note 21d. Autres passifs d'assurance

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Dépôts et cautionnements reçus	38 260	31 910
Dettes d'assurance et de réassurance	89 763	87 296
Autres	2 490 193	1 970 502

Total	2 618 216	2 089 708
--------------	------------------	------------------

La ligne « Autres » se compose des OPC du périmètre assurance consolidés par la méthode simplifiée.

Note 22. Provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2021	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Autres	31.12.2022
Provisions pour engagements de retraite	180 524	7 997	-16 243	-10 156	-66	162 056
Provisions pour épargne-logement	53 472	-	-	-21 106	-	32 366
Provisions pour pertes attendues sur risque de crédit des engagements hors-bilan du périmètre banque	59 883	29 813	-	-44 866	19	44 849
Provisions pour exécution des engagements de signature	5 709	2 425	-	-6 405	-	1 729
Provisions pour impôts	82	2 586	-	-38	-	2 630
Provisions pour litiges	10 759	5 198	-412	-1 253	5	14 297
Provisions pour risques	2 292	875	-2 274	-87	-	806
Autres	34 751	13 894	-811	-7 778	406	40 462
Total	347 472	62 788	-19 740	-91 689	364	299 195

Note 22a. Engagements de retraite et avantages similaires

Engagements de retraite à prestations définies et autres avantages à Long Terme

(en milliers d'euros)	31.12.2021	Dotations	Reprises	Autre	31.12.2022
Indemnités de fin de carrière	24 322	4 033	-5 023	-66	23 266
Compléments de retraite	843	-	-502	-	341
Primes liées aux médailles du travail	51 200	3 964	-9 148	-	46 016
Comptes épargne-temps	104 159	-	-11 726	-	92 433
Total	180 524	7 997	-26 399	-66	162 056

Note 22b. Provisions pour risques sur engagements au titre des comptes et plans épargne-logement

Comptes et plans épargne-logement sur la phase épargne : encours et provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2022		31.12.2021	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	5 572 265	31 898	5 570 469	53 425
Ancienneté de moins de 4 ans	377 808	89	305 598	4
Ancienneté de 4 à 10 ans	3 582 572	12 306	3 570 697	24 968
Ancienneté de plus de 10 ans	1 611 885	19 503	1 694 174	28 453
Comptes épargne-logement	865 516	452	788 486	-
Total	6 437 781	32 350	6 358 955	53 425

Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans épargne-logement : encours et provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2022		31.12.2021	
	Encours	Provisions	Encours	Provisions
Plans épargne-logement	585	0	1 004	1
Comptes épargne-logement	4 779	16	8 061	46
Total	5 364	16	9 065	47

Note 22c. Provisions pour pertes attendues sur risque de crédit des engagements hors-bilan du périmètre banque

(en milliers d'euros)	31.12.2021	Dotations	Reprises	Autres	31.12.2022
Engagements donnés					
Pertes attendues à 12 mois	16 138	15 989	-11 134	13	21 006
Pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	6 382	5 189	-5 067	6	6 510
Pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés (instruments dépréciés ou non dès acquisition /création)	37 363	8 635	-28 665	-	17 333
Total	59 883	29 813	-44 866	19	44 849

Note 23. Dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Dettes subordonnées	2 036 862	2 325 424
Emprunts participatifs	2 693	2 693
Dettes subordonnées à durée indéterminée	91 460	96 173
Autres dettes	-	-

Dettes rattachées		50 999	49 072
Total		2 182 014	2 473 362

Principales dettes subordonnées au 31 décembre 2022

Emetteur	Date d'émission	Nominal	Devise	Taux	Echéance
Crédit Mutuel Arkéa	05.07.2004	92 514	Euro	CMS 10 ans + 0,10	indéterminée
Crédit Mutuel Arkéa	01.06.2016	500 000	Euro	3,25%	01.06.2026
Crédit Mutuel Arkéa	09.02.2017	500 000	Euro	3,50%	09.02.2029
Crédit Mutuel Arkéa	25.10.2017	500 000	Euro	1,875%	25.10.2029
Crédit Mutuel Arkéa	11.03.2019	750 000	Euro	3,375%	11.03.2031
Total		2 342 514			

Note 24. Capital et réserves liées - Réserves consolidées

	(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Capital		2 719 695	2 543 391
Réserves liées au capital		5 438	5 438
Réserves consolidées		5 679 636	5 152 785
Réserve légale		548 593	531 852
Réserves statutaires et contractuelles		2 454 220	2 363 493
Réserves réglementées		-	-
Réserves de conversion		-	-
Autres réserves		2 617 997	2 197 356
Report à nouveau		58 826	60 084
Total		8 404 769	7 701 614

Le capital social du groupe est composé des parts sociales détenues par les sociétaires de l'établissement de crédit.

Note 25. Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Actifs disponibles à la vente		-229 200	155 200
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres sur option non recyclables		121 225	77 317
Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables		-38 024	32 286
Variation de juste valeur attribuable au risque de crédit présentée dans les autres éléments du résultat global pour les passifs		10 465	-12 894
Dérivés de couverture de flux de trésorerie		2	2
Biens immobiliers		-	-
Ecarts actuariels		-100 737	-120 364
Total		-236 269	131 547

Note 26a. Analyse des échéances des passifs financiers – périmètre banque

(en milliers d'euros)	Durée restante à courir					
	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Durée non déterminée	Total
Passifs à la juste valeur par résultat	3 281	38 987	214 173	1 793 507	-	2 049 947
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	4 525 378	4 525 378
Dettes envers les établissements de crédit	1 962 198	8 204 360	2 258 449	1 596 570	-	14 021 577
Dettes envers la clientèle	63 294 125	3 406 637	9 527 269	4 874 194	-	81 102 225
Dettes représentées par un titre	2 301 676	3 734 196	5 885 322	7 922 339	-	19 843 532
Dettes subordonnées	-	-	466 705	1 622 801	92 508	2 182 014

Note 26b. Analyse des échéances des passifs financiers – périmètre assurance

(en milliers d'euros)	Durée restante à courir					
	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Durée non déterminée	Total
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	13 352	13 352
Dettes envers les établissements de crédit	375 000	1 250 000	-	-	-	1 625 000
Dettes subordonnées	-	407	-	-	-	407

Note 27a. Hiérarchie de la juste valeur du périmètre banque

31.12.2022					
Actifs financiers (en milliers d'euros)			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
JVOCI			5 572 706	1 270 240	479 773
					7 322 719

- Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI (1) (2)	1 738 987	464 537	-	2 203 524
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVOCI (3)	3 625 996	805 691	-	4 431 687
- Actions et autres titres à revenu variable - JVOCI	82 181	12	26 735	108 928
- Participations et ATDLT - JVOCI	125 542	-	452 973	578 515
- Parts entreprises liées - JVOCI	-	-	65	65
- Prêts et créances sur établissements de crédit - JVOCI	-	-	-	-
- Prêts et créances sur la clientèle - JVOCI	-	-	-	-
Transaction / JVO / Autres JVPR	8 097	1 117 355	1 049 879	2 175 331
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	-	-	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	-	-	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	-	186 374	-	186 374
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Autres JVPR (4)	8 097	251 134	227 722	486 953
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	-	-	-	-
- Actions et autres titres à revenu variable - Autres JVPR	-	-	734 405	734 405
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	755	-	755
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Autres JVPR	-	-	-	-
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	-	10 905	-	10 905
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	-	172	-	172
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	-	668 015	-	668 015
- Autres actifs classés à la JVPR (5)	-	-	87 752	87 752
Instruments dérivés de couverture		5 365 023	-	5 365 023
Total	5 580 803	7 752 618	1 529 652	14 863 073
Passifs financiers				
Transaction / JVO		2 049 947	-	2 049 947
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	755	-	755
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	-	165 532	-	165 532
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	-	1 056 166	-	1 056 166
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	-	827 494	-	827 494
Instruments dérivés de couverture		4 525 378	-	4 525 378
Total	-	6 575 325	-	6 575 325

(1) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 37 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(2) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 453 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(3) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 75 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(4) Des transferts de Niveau 3 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 8 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(5) Constatation d'actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel.

31.12.2021

Actifs financiers (en milliers d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
JVOCI	8 198 341	878 391	361 554	9 438 286
- Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI (1) (2)	2 576 757	101 213	-	2 677 970
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVOCI (3)	5 414 032	777 166	-	6 191 198
- Actions et autres titres à revenu variable - JVOCI	87 187	12	21 239	108 438
- Participations et ATDLT - JVOCI	120 365	-	340 222	460 587
- Parts entreprises liées - JVOCI	-	-	93	93
- Prêts et créances sur établissements de crédit - JVOCI	-	-	-	-
- Prêts et créances sur la clientèle - JVOCI	-	-	-	-
Transaction / JVO / Autres JVPR	18 856	586 617	909 756	1 515 229
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	-	-	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	-	-	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Autres JVPR	15 959	177 457	278 406	471 822
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	-	-	-	-
- Actions et autres titres à revenu variable - Autres JVPR	2 897	-	631 350	634 247
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	287	-	287
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Autres JVPR	-	-	-	-
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	-	12 115	-	12 115
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	-	1 192	-	1 192
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	-	395 566	-	395 566

Instruments dérivés de couverture	-	941 733	-	941 733
Total	8 217 197	2 406 741	1 271 310	11 895 248
Passifs financiers				
Transaction / JVO	-	1 345 024	-	1 345 024
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	287	-	287
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	-	26 596	-	26 596
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	-	906 019	-	906 019
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	-	412 122	-	412 122
Instruments dérivés de couverture	-	956 291	-	956 291
Total	-	2 301 315	-	2 301 315

(1) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 40 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(2) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 38 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(3) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 62 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

Note 27b. Hiérarchie de la juste valeur du périmètre assurance

31.12.2022

Actifs financiers (en milliers d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Disponibles à la vente	17 600 422	2 949 174	3 050 795	23 600 391
- Effets publics et valeurs assimilées - DALV (1)	6 555 698	190 747	-	6 746 445
- Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV (2) (3)	10 793 374	2 163 267	2 334 320	15 290 961
- Actions et autres titres à revenu variable - DALV	184 187	595 160	104 452	883 799
- Participations et ATDLT - DALV	67 163	-	612 023	679 186
- Parts entreprises liées - DALV	-	-	-	-
Transaction / JVO	14 935 055	9 574 792	7 253 759	31 763 606
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option (4) (5)	102 475	5 909 231	1 524 644	7 536 350
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	14 832 580	3 659 476	5 729 115	24 221 171
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	-	-	-
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	-	6 085	-	6 085
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-
Total	32 535 477	12 523 966	10 304 554	55 363 997
Passifs financiers				
Transaction / JVO	-	13 352	-	13 352
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	-	-	-
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	-	-	-	-
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	-	13 352	-	13 352
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-
Total	-	13 352	-	13 352

(1) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 183 M€. Ils concernent essentiellement des effets dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(2) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 113 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(3) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 31 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(4) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 17 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(5) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 3 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

31.12.2021

Actifs financiers (en milliers d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Disponibles à la vente	21 063 090	1 749 180	2 920 341	25 732 611
- Effets publics et valeurs assimilées - DALV (1)	7 530 454	16 117	-	7 546 571
- Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV (2) (3) (4)	12 654 090	1 169 644	2 180 256	16 003 990
- Actions et autres titres à revenu variable - DALV	814 153	563 419	74 892	1 452 464
- Participations et ATDLT - DALV	64 393	-	665 193	729 586
- Parts entreprises liées - DALV	-	-	-	-
Transaction / JVO	16 154 365	10 015 049	5 522 977	31 692 391
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option (5)	40 524	6 333 547	1 535 987	7 910 058
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	16 113 841	3 681 429	3 986 990	23 782 260

- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	-	-	-
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	-	73	-	73
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-
Total	37 217 455	11 764 229	8 443 318	57 425 002
Passifs financiers				
Transaction / JVO		86 080		86 080
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	-	-	-
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	-	-	-	-
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	-	86 080	-	86 080
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-
Total	-	86 080	-	86 080

(1) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 52 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(2) Des transferts de Niveau 2 à Niveau 1 ont été réalisés pour un montant de 228 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 1.

(3) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 13 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

(4) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 3 ont été réalisés pour un montant de 3 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 3.

(5) Des transferts de Niveau 1 à Niveau 2 ont été réalisés pour un montant de 2 M€. Ils concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis par le niveau 2.

Note 27c. Hiérarchie de la Juste Valeur - Détail du niveau 3 du périmètre banque

(en milliers d'euros)	Ouverture	Achats	Emissions	Ventes	Rembour- sements	Transferts	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture	Transferts N1, N2 => N3	Transferts N3 => N1, N2
Actifs financiers												
JVOCI	361 550	36 241	26 240	-11 668	-292	-	-	64 052	3 646	479 769	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées - JVOCI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe - JVOCI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Actions et autres titres à revenu variable - JVOCI	21 239	-	11 681	-8 012	-	-	-	943	884	26 735	-	-
- Participations et ATDLT - JVOCI	340 221	36 179	14 559	-3 656	-202	-	-	63 109	2 762	452 972	-	-
- Parts entreprises liées - JVOCI	90	62	-	-	-90	-	-	-	-	62	-	-
- Prêts et créances sur établissements de crédit - JVOCI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Prêts et créances sur la clientèle - JVOCI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transaction / JVO / Autres	909 756	121 736		-122 814	-72 897	-8 180	134 526		87 752	1 049 879		-8 180
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Autres JVPR	278 406	48 693	-	-	-72 897	-8 180	-1 667	-	-16 633	227 722	-	-8 180
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Actions et autres titres à revenu variable - Autres JVPR	631 350	73 043	-	-122 814	-	-	136 193	-	16 633	734 405	-	-
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Autre JVPR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Autres actifs classés à la JVPR (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	87 752	87 752	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	1 271 306	157 977	26 240	-134 482	-73 189	-8 180	134 526	64 052	91 398	1 529 648		-8 180
Passifs financiers												
Transaction / JVO												
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Constatation d'actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel

Au 31 décembre 2022, à partir des principaux paramètres non observables, le groupe a évalué une sensibilité de la juste valeur des titres de niveau 3, sur un périmètre concernant principalement le portefeuille des participations et du capital investissement.

Cette sensibilité vise à illustrer l'incertitude inhérente au recours au jugement nécessaire à l'estimation des principaux paramètres inobservables à la date d'évaluation. Elle ne représente aucunement une mesure des risques de marché sur les instruments en niveau 3. L'estimation repose sur la politique d'ajustements de valorisation. Pour le portefeuille des participations et du capital investissement, l'estimation repose sur un choc de +/- 1 % sur les paramètres AVA des titres non cotés revus annuellement.

Note 27d. Hiérarchie de la Juste Valeur - Détail du niveau 3 du périmètre assurance

(en milliers d'euros)	Ouverture	Achats	Emissions	Ventes	Remboursements	Transferts	Gains & pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture	Transferts N1, N2 => N3	Transferts N3 => N1, N2
Actifs financiers												
Disponibles à la vente	2 920 341	587 788	-	-40 230	-334 786	-	-	-82 318	-	3 050 795	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées - DALV	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	2 180 256	560 720	-	-230	-334 786	-	-	-71 640	-	2 334 320	-	-
- Actions et autres titres à revenu variable - DALV	74 892	25 000	-	-	-	-	-	4 560	-	104 452	-	-
- Participations et ATDLT - DALV	665 193	2 068	-	-40 000	-	-	-	-15 238	-	612 023	-	-
- Parts entreprises liées - DALV	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transaction / JVO	5 522 977	1 876 925	-	-3 571	-260 641	-	118 068	-	-	7 253 758	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	1 535 987	234 901	-	-	-220 969	-	-25 275	-	-	1 524 644	-	-
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	3 986 990	1 642 024	-	-3 571	-39 672	-	143 343	-	-	5 729 114	-	-
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	8 443 318	2 464 713	-	-43 801	-595 427	-	118 068	-82 318	-	10 304 553	-	-
Passifs financiers												
Transaction / JVO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Note 28a. Hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti – périmètre banque

(en milliers d'euros)	31.12.2022					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	85 890 732	93 792 539	-7 901 807	240 481	12 318 627	73 331 624
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur établissements de crédit	12 035 491	12 044 954	-9 463	-	12 035 491	-
Prêts et créances à la clientèle	73 313 496	81 178 096	-7 864 600	-	-	73 313 496
Titres	541 745	569 489	-27 744	240 481	283 136	18 128
Passifs	114 833 552	117 111 301	-2 277 749	-	33 815 380	81 018 172
Dettes envers les établissements de crédit	13 910 900	14 021 591	-110 691	-	13 910 900	-
Dettes envers la clientèle	81 018 172	81 064 164	-45 992	-	-	81 018 172
Dettes représentées par un titre	17 879 488	19 843 532	-1 964 044	-	17 879 488	-
Dettes subordonnées	2 024 992	2 182 014	-157 022	-	2 024 992	-

(en milliers d'euros)	31.12.2021					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	91 161 673	89 091 106	2 070 567	588 722	15 285 456	75 287 495
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur établissements de crédit	15 211 538	15 207 862	3 676	-	15 211 538	-
Prêts et créances à la clientèle	75 272 130	73 250 954	2 021 176	-	-	75 272 130
Titres	678 005	632 290	45 715	588 722	73 918	15 365
Passifs	108 874 355	108 080 118	794 237	-	34 301 275	74 573 080
Dettes envers les établissements de crédit	14 654 553	14 596 802	57 751	-	14 654 553	-
Dettes envers la clientèle	74 573 080	74 571 114	1 966	-	-	74 573 080
Dettes représentées par un titre	16 876 318	16 438 840	437 478	-	16 876 318	-
Dettes subordonnées	2 770 404	2 473 362	297 042	-	2 770 404	-

Note 28b. Hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti – périmètre assurance

(en milliers d'euros)	31.12.2022
-----------------------	------------

	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	505 445	505 445	-	-	10 183	495 262
Prêts et créances sur établissements de crédit	10 183	10 183	-	-	10 183	-
Autres prêts et créances liés aux activités d'assurance	495 262	495 262	-	-	-	495 262
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-
Passifs	1 625 407	1 625 407	-	-	1 625 407	-
Dettes envers les établissements de crédit	1 625 000	1 625 000	-	-	1 625 000	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	407	407	-	-	407	-

(en milliers d'euros)	31.12.2021					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs	485 454	485 454	-	-	523	484 931
Prêts et créances sur établissements de crédit	523	523	-	-	523	-
Autres prêts et créances liés aux activités d'assurance	484 931	484 931	-	-	-	484 931
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-
Passifs	511 717	511 717	-	-	511 717	-
Dettes envers les établissements de crédit	511 310	511 310	-	-	511 310	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	407	407	-	-	407	-

**Notes sur le compte de résultat
(en milliers d'euros)**

Note 29. Intérêts et produits/charges assimilés

(en milliers d'euros)	31.12.2022		31.12.2021	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales	295 007	-88 287	154 768	-108 395
Clientèle	1 463 320	-624 003	1 314 464	-423 882
- dont crédit-bail	223 975	-156 831	202 758	-144 068
- dont obligation locative	-	-308	-	-198
Titres au coût amorti	2 870	-	3 050	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	27 974	-565	17 217	-376
Instruments dérivés de couverture	348 880	-361 472	330 875	-325 149
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	21 009	-	8 393	-
Dettes représentées par un titre	-	-245 436	-	-245 863
Total	2 159 060	-1 319 763	1 828 767	-1 103 665

Les intérêts négatifs sur les actifs financiers sont présentés parmi les intérêts et charges assimilés ; les intérêts négatifs sur les passifs financiers sont présentés parmi les intérêts et produits assimilés.

Note 30. Commissions

(en milliers d'euros)	31.12.2022		31.12.2021	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	5 007	-24 949	6 243	-30 346
Clientèle	198 132	-60	121 890	-271
Instruments dérivés	2 637	-487	18 526	-681
Change	9 695	-35	7 866	-685
Engagements de financement et de garantie	3 249	-3 755	315	-2 992
Titres et prestations de services	536 141	-167 601	542 860	-142 534
Total	754 861	-196 887	697 700	-177 509

Note 31. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Instruments de transaction	-82 467	45 134
Instruments à la juste valeur sur option	106 068	-24 316
Variation de juste valeur attribuable au risque de crédit présentée dans le résultat net pour les passifs	-	-
Autres instruments à la juste valeur par résultat	188 438	247 309
dont OPC	47 468	61 557
Inefficacité des couvertures	6 416	-1 002
Sur couverture de flux de trésorerie	-	1
Sur couverture de juste valeur	6 416	-1 003
- variation de juste valeur des éléments couverts	1 736 836	408 105

- variation de juste valeur des éléments de couverture	-1 730 420	-409 108
Résultat de change	-128	-3 828
Total	218 327	263 297

Note 32. Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	31.12.2022		
	Dividendes	PV/MV réalisées	Total
Effets publics		1 083	1 083
Obligations et autres titres à revenu fixe		-25 493	-25 493
Prêts et créances sur les établissements de crédit		-	-
Prêts et créances sur la clientèle		-	-
Actions et autres titres à revenu variable	5 189		5 189
Titres immobilisés	12 284		12 284
Total	17 473	-24 410	-6 937

(en milliers d'euros)	31.12.2021		
	Dividendes	PV/MV réalisées	Total
Effets publics		2 121	2 121
Obligations et autres titres à revenu fixe		2 777	2 777
Prêts et créances sur les établissements de crédit		-	-
Prêts et créances sur la clientèle		-	-
Actions et autres titres à revenu variable	4 230		4 230
Titres immobilisés	10 962		10 962
Total	15 192	4 898	20 090

Note 33. Gains ou pertes nets sur instruments financiers au coût amorti

Actifs financiers	Profit ou perte comptabilisé par suite de la décomptabilisation d'actifs au 31.12.2022	Profit ou perte comptabilisé par suite de la décomptabilisation d'actifs au 31.12.2021
Effets publics	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	3 673	4 373
Passifs financiers		
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Total	3 673	4 373

Note 34. Produits nets des activités d'assurance

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Intérêts et produits/charges assimilés	46 676	40 341
Commissions	-128 196	-115 070
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-936	957
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	9 332	2 803
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs financiers au coût amorti	-	-
Autres produits/charges des activités d'assurance	763 210	782 988
Total	690 086	712 019

Note 34a. Intérêts et produits/charges assimilés

(en milliers d'euros)	31.12.2022		31.12.2021	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales	1 646	-674	1 931	-738
Clientèle	5	-	1	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-
Actifs/Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	45 699	-	39 147	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-
Total	47 350	-674	41 079	-738

Note 34b. Commissions

(en milliers d'euros)	31.12.2022		31.12.2021	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	-	-25	-	-21
Clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
Engagements de financement et de garantie	-	-	-	-
Titres et prestations de services	108 700	-236 871	100 161	-215 210
Total	108 700	-236 896	100 161	-215 231

Note 34c. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Instruments de transaction	2 153	206
Instruments à la juste valeur sur option	-2 633	1 176
Autres instruments à la juste valeur par résultat	-	-
Résultat de change	-456	-425
Total des variations de juste valeur	-936	957

Note 34d. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31.12.2022			31.12.2021		
	Dividendes	PV/MV réalisées	Total	Dividendes	PV/MV réalisées	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe	0	4 809	4 809	0	-86	-86
Actions et autres titres à revenu variable	1 710	0	1 710	1 504	0	1 504
Titres immobilisés	2 813	0	2 813	1 385	0	1 385
Autres	0	0	0	0	0	0
Total	4 523	4 809	9 332	2 889	-86	2 803

Note 34e. Autres produits/charges des activités d'assurance

(en milliers d'euros)	31.12.2022		31.12.2021	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Activités d'assurance	6 225 680	-5 471 440	8 234 062	-7 443 879
Immeubles de placement	16 877	-15 031	-	-16 340
Autres produits	10 781	-3 657	11 927	-2 782
Total	6 253 338	-5 490 128	8 245 989	-7 463 001

Note 34f. Marge brute des activités d'assurance

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Primes acquises	5 150 265	5 410 525
Charges des prestations	-255 748	-231 598
Variation des provisions	-38 360	3 692
Autres charges et produits techniques et non techniques	-4 101 430	-5 339 388
Produits nets des placements	-487	946 952
Total	754 240	790 183

Note 35. Produits/charges des autres activités

(en milliers d'euros)	31.12.2022		31.12.2021	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Immeubles de placement	11 725	-5 377	4 917	-8 132
Autres produits	329 820	-68 853	349 668	-61 150
Total	341 545	-74 230	354 585	-69 282

Note 36. Gains ou pertes sur cession – dilution des entreprises mises en équivalence

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Plus ou moins-values de cession/dilution sur coentreprises	0	0
Plus ou moins-values de cession/dilution sur entreprises associées	-287	275
Total	-287	275

Note 37. Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
-----------------------	------------	------------

Charges de personnel	-970 029	-940 475
Autres charges	-688 034	-609 967
Total	-1 658 063	-1 550 442

Note 37a. Charges de personnel

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Salaires et traitements	-544 715	-533 553
Charges sociales	-260 834	-248 914
Intérêsement et participation des salariés	-88 456	-86 157
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-76 024	-71 851
Total	-970 029	-940 475

Note 37b. Effectifs moyens

	31.12.2022	31.12.2021
Employés	4 421	4 437
Cadres	6 371	6 279
Total	10 792	10 716

Note 37c. Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du groupe sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraite Agirc et Arrco, ainsi que les régimes de retraite surcomplémentaire mis en place par certaines entités pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser.

Les charges sur ces régimes sont en 2022 de 97 898 milliers d'euros (contre 92 137 milliers d'euros en 2021).

Régimes à prestations définies et autres avantages à long terme

Ces régimes à prestations définies exposent le groupe à des risques, tels que les risques de taux d'intérêt et de marché.

Ces avantages sont assis sur le salaire final pour les Indemnités de fin de carrière (IFC) et sur le salaire moyen des 10 dernières années pour la retraite supplémentaire. Lors de la liquidation des rentes pour la retraite surcomplémentaire, le risque est transféré à Suravenir sous la forme d'un contrat d'assurance.

Variation dette actuarielle

(en milliers d'euros)	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme (1)	31.12.2022	31.12.2021
	Sur-complémentaire	Indemnités fin de carrière			
Dette actuarielle brute en début période	79 186	24 166	155 358	258 710	267 907
Coût des services rendus sur la période	3 886	3 947	3 544	11 377	13 208
Intérêts nets	533	75	1 278	1 886	1 194
Modification/ réduction/ liquidation de plan	-	-	-	-	-
Acquisition, cession (modif. périmètre conso)	-	-66	-	-66	-
Prestations versées	-10 015	-3 586	-6 570	-20 171	-15 704
Gains / pertes actuariels	-21 014	-1 310	-15 162	-37 486	-7 895
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses démographiques	1 068	2 375	189	3 632	1 007
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses financières	-27 346	-4 094	-34 466	-65 905	-9 935
dont gains / pertes actuariels liés aux écarts d'expérience	5 264	409	19 115	24 787	1 032
Dette actuarielle brute en fin période	52 576	23 226	138 449	214 250	258 710

(1) Les autres avantages à long terme concernent les médailles du travail et les comptes épargne-temps.

Détail de charge comptabilisée au résultat

(en milliers d'euros)	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	31.12.2022	31.12.2021
	Sur-complémentaire	Indemnités fin de carrière			
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-3 168	-4 014	-3 544	-10 726	-12 091
Intérêts nets	142	-116	-1 103	-1 076	-722
Effet de toute réduction ou liquidation de régime	261	106	-	367	1 135
Gains / pertes actuariels	-	-	15 277	15 277	-4 828
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses démographiques comptabilisés au compte de résultat	-	-	-189	-189	-1 054
dont gains / pertes actuariels liés à des changements d'hypothèses financières comptabilisés au compte de résultat	-	-	34 581	34 581	6 442
dont gains / pertes actuariels liés aux écarts d'expérience	-	-	-19 115	-19 115	-10 217
Charge au compte de résultat	-2 764	-4 023	10 629	3 842	-16 507

Variation de juste valeur des actifs du régime et des droits à remboursements

(en milliers d'euros)	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	31.12.2022	31.12.2021
	Sur-complémentaire	Indemnités fin de carrière			
Juste valeur des actifs en début de période	102 515	57 941	22 401	182 858	188 042
Intérêts nets	676	-41	175	810	472
Cotisations de l'employeur	-	-	-	-	-
Acquisition, cession (modif. périmètre conso)	-	-	-	-	-
Prestations versées	-10 015	-3 003	-	-13 018	-7 648
Gains / pertes actuariels	2 361	2 063	115	4 540	1 991
dont gains / pertes actuariels sur les actifs du régime liés à des changements d'hypothèses démographiques	-	-	-	-	-
dont gains / pertes actuariels sur les actifs du régime liés à des changements d'hypothèses financières	2 361	2 063	115	4 540	1 991
dont gains / pertes actuariels liés aux écarts d'expérience	-	-	-	-	-
Juste valeur des actifs en fin de période	95 537	56 961	22 691	175 189	182 858

Position nette

(en milliers d'euros)	Sur-complémentaire	Indemnités fin de carrière	Autres avantages à long terme	31.12.2022	31.12.2021
Dette actuarielle fin de période	52 576	23 226	138 449	214 251	258 710
Juste valeur des actifs/droits à remboursement	-95 537	-56 961	-22 691	-175 189	-182 858
Position nette	-42 961	-33 735	115 758	39 062	75 852

Eléments reconnus immédiatement et comptabilisés dans le résultat global

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Écarts actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	26 465	13 591
Ajustements de plafonnement des actifs	-	-
Total des éléments reconnus immédiatement dans l'année	26 465	13 591
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en fin d'année	-135 817	-162 282

Informations sur les actifs de financement des régimes

Les montants inclus dans la juste valeur des actifs du régime concernant les instruments financiers émis par le groupe et les biens occupés par le groupe ne sont pas significatifs.

Les actifs de couverture sont détenus par Suravenir et par une compagnie d'assurance externe au groupe pour la partie relative au régime surcomplémentaire.

Au 31 décembre 2022, la durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies était de 7,2 ans (8,9 ans en 2021).

Composition des actifs de couverture

Détails de la juste valeur des actifs du régime (en milliers d'euros)	31.12.2022			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	111 602	4 489	237	-
Actifs non cotés sur un marché actif	13 112	5 782	17 275	-
Total	124 714	10 271	17 512	-

Détails de la juste valeur des actifs du régime (en milliers d'euros)	31.12.2021			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	91 424	7 255	586	-
Actifs non cotés sur un marché actif	49 155	907	11 131	-
Total	140 579	8 162	11 716	-

Analyse des sensibilités des engagements aux variations des principales hypothèses actuarielles

(en milliers d'euros) (En pourcentage de l'élément mesuré)	31.12.2022			
	Surcomplémentaire	Indemnités fin de carrière	Médailles du travail	Compte épargne-temps
Variation de +0,5% du taux d'actualisation				
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	-4%	-3%	-5%	-4%
Variation de +0,5% du salaire net				
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	1%	3%	5%	5%

Les sensibilités publiées sont des moyennes pondérées des variations observées par la valeur actuelle des engagements.

Note 37d. Paiements fondés en actions

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise.

Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- Aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- Aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Pour les transactions réglées en capitaux propres, une charge est comptabilisée en contrepartie des capitaux propres. Cette charge est étalementée sur la période d'acquisition des droits.

Le groupe est concerné principalement par les transactions dont le dénouement se fait en trésorerie. Pour ces transactions, la juste valeur du passif, évaluée initialement à la date d'attribution, doit être réévaluée à chaque date de clôture et jusqu'à la date de règlement du passif. Les variations de juste valeur sont à comptabiliser en charges ou en produits au compte de résultat, et ce tant que la dette n'est pas réglée.

(en milliers d'euros)	Plan 1	Plan 2	Plan 3
Nature des plans	Cash settled	Cash settled	Equity settled
Date d'attribution	07/2017	11/2019	01/2021
Période d'exercice	T2 2022	2022/2024	2026
Méthode de valorisation	Conquête clientèle	Multiple du chiffre d'affaires	JV des titres
Impact résultat 2022	1 223	5 066	-77
Dettes au bilan	-	-	-

Note 37e. Autres charges d'exploitation

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Impôts et taxes	-107 420	-79 775
Locations	-72 784	-65 414
- locations à court terme d'actifs ou de faibles valeurs/substantielles	-69 254	-61 842
- autres locations	-3 530	-3 572
Services extérieurs	-507 677	-459 301
Autres charges diverses	-153	-5 477
Total	-688 034	-609 967

(en milliers d'euros)	31.12.2022			31.12.2021		
	PWC	Deloitte	Total	PWC	Deloitte	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 811	2 090	3 901	907	1 742	2 649
Crédit Mutuel Arkéa	678	638	1 316	589	752	1 341
Filiales consolidées	1 133	1 452	2 585	318	990	1 308
Services autres que la certification des comptes	432	481	913	213	231	444
Crédit Mutuel Arkéa	344	385	729	155	139	294
Filiales consolidées	88	96	184	58	92	150
Total	2 243	2 571	4 814	1 120	1 973	3 093

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels du Crédit Mutuel Arkéa, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 1 171 milliers d'euros au titre de l'exercice 2022 (contre 1 653 milliers d'euros au titre de l'exercice 2021).

Note 38. Dotations/reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Amortissements		
Immobilisations corporelles	-153 389	-150 516
- dont droits d'utilisation - Immobilier	-55 487	-55 040
Immobilisations incorporelles	-14 639	-15 561
Dotations et reprises sur dépréciations	-97 902	-95 476
Immobilisations corporelles	-2 566	-1 089
- dont droits d'utilisation - Immobilier	-16	-329
Immobilisations incorporelles	76	-
Total	-2 550	-760
	-155 955	-151 605

Note 39. Coût du risque

Note 39a. Coût du risque sur le périmètre banque

(en milliers d'euros)	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables		Recouvrement sur créances apurées	31.12.2022
			couvertes	non couvertes		
Pertes attendues à 12 mois	-143 478	85 412				-58 066
- Prêts et créances Etablissements de crédit	-4 703	1 239				-3 464
- Prêts et créances clientèle	-121 461	67 699				-53 762
- dont location financement	-7 163	2 238				-4 925
- Actifs financiers au coût amorti - Titres à revenu fixe	-6	36				30
- Actifs financier en JVOCI - Titres à revenu fixe	-1 559	5 300				3 741
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-				-
- Hors-bilan	-15 749	11 138				-4 611
- Autres actifs	-	-				-
Pertes attendues sur la durée de vie	-168 295	140 537				-27 758
- Prêts et créances Etablissements de crédit	-	-				-
- Prêts et créances clientèle	-163 254	135 366				-27 888
- dont location financement	-4 240	5 330				1 090
- Actifs financiers au coût amorti - Titres à revenu fixe	-	41				41
- Actifs financier en JVOCI - Titres à revenu fixe	-	62				62
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-				-
- Hors-bilan	-5 041	5 068				27
- Autres actifs	-	-				-
Actifs dépréciés	-240 638	278 058	-96 433	-11 385	20 295	-50 103
- Prêts et créances Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-
- Prêts et créances clientèle	-233 400	241 721	-96 021	-11 360	20 295	-78 765
- dont location financement	-17 311	12 756	-4 986	-	3 015	-6 526
- Actifs financiers au coût amorti - Titres à revenu fixe	-	355	-314	-	-	41
- Actifs financier en JVOCI - Titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-	-	-	-	-
- Hors-bilan	-5 382	33 189	-	-	-	27 807
- Autres actifs	-1 856	2 793	-98	-25	-	814
Total	-552 411	504 007	-96 433	-11 385	20 295	-135 927

(en milliers d'euros)	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables		Recouvrement sur créances apurées	31.12.2021
			couvertes	non ouvertes		
Pertes attendues à 12 mois	-101 428	70 726				-30 702
- Prêts et créances Etablissements de crédit	-1 573	837				-736
- Prêts et créances clientèle	-83 988	55 443				-28 545
- dont location financement	-3 503	1 839				-1 664
- Actifs financiers au coût amorti - Titres à revenu fixe	-45	-				-45
- Actifs financier en JVOCI - Titres à revenu fixe	-4 648	5 328				680
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-				-
- Hors-bilan	-11 174	9 118				-2 056
- Autres actifs	-	-				-
Pertes attendues sur la durée de vie	-144 524	118 194				-26 330
- Prêts et créances Etablissements de crédit	-	-				-
- Prêts et créances clientèle	-139 118	112 395				-26 723
- dont location financement	-3 075	3 362				287
- Actifs financiers au coût amorti - Titres à revenu fixe	-	207				207
- Actifs financier en JVOCI - Titres à revenu fixe	-62	719				657
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-				-
- Hors-bilan	-5 344	4 873				-471
- Autres actifs	-	-				-
Actifs dépréciés	-205 929	252 796	-98 520	-10 653	3 431	-58 875
- Prêts et créances Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-
- Prêts et créances clientèle	-182 244	236 356	-93 126	-10 653	3 431	-46 236
- dont location financement	-10 925	11 711	-3 158	-	6	-2 366
- Actifs financiers au coût amorti - Titres à revenu fixe	-	5 025	-5 354	-	-	-329
- Actifs financier en JVOCI - Titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
- Actifs financier en JVOCI - Prêts	-	-	-	-	-	-
- Hors-bilan	-22 831	9 576	-	-	-	-13 255
- Autres actifs	-854	1 839	-40	-	-	945
Total	-451 881	441 716	-98 520	-10 653	3 431	-115 907

Note 39b. Coût du risque sur le périmètre assurance

(en milliers d'euros)	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables		Recouvrement sur créances apurées	31.12.2022
			couvertes	non couvertes		
- Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
- Activités d'assurance	0	0	0	0	0	0
- Actifs disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
- Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0
- Autres	-386	307	0	0	0	-79
Total	-386	307	0	0	0	-79

	Dotations	Reprises (En milliers d'euros)	Créances irrécouvrables		Recouvrement sur créances apurées	31.12.2021
			couvertes	non couvertes		
- Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
- Activités d'assurance	0	0	0	0	0	0
- Actifs disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
- Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0
- Autres	0	118	0	0	0	118
Total	0	118	0	0	0	118

Note 39c. Périmètre banque - Informations sur les variations des encours soumis à provisions pour pertes attendues sur risque de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2021	Acquisition /production	Vente /remboursement	Transferts entre buckets	Autres	31.12.2022
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	15 211 065	4 230 289	-7 380 670	-	-9 063	12 051 621
- pertes attendues à 12 mois	15 211 065	4 230 289	-7 380 670	-	-9 063	12 051 621
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	74 374 247	23 167 450	-15 181 624	-	-	82 360 073
- pertes attendues à 12 mois	68 605 416	22 036 070	-13 320 627	-1 153 645	-	76 167 214
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	4 317 724	939 091	-1 440 731	894 984	-	4 711 068
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	1 229 925	124 202	-324 547	258 661	-	1 288 241
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	221 182	68 087	-95 719	-	-	193 550
Actifs financiers au coût amorti - Titres	633 191	37 353	-100 539	-	-	570 005
- pertes attendues à 12 mois	626 580	37 353	-93 928	-	-	570 005
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	6 297	-	-6 297	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	314	-	-314	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers en JVOCI - Titres à revenu fixe	8 876 401	3 453 181	-5 690 935	-	-	6 638 647
- pertes attendues à 12 mois	8 836 353	3 453 181	-5 650 887	-	-	6 638 647
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	40 048	-	-40 048	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers en JVOCI - Prêts	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues à 12 mois	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-
Total	99 094 904	30 888 273	-28 353 768	-	-9 063	101 620 346

Au 31 décembre 2021, les encours vulnérables Covid-19 sont comptabilisés en bucket 2.

Note 39d. Périmètre banque - Informations sur les variations des provisions pour pertes attendues sur risque de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2021	Dotation	Reprise	Transferts	Changement de méthode	Autres	31.12.2022
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	-3 203	-4 702	1 238	-	-	-	-6 667
- pertes attendues à 12 mois	-3 203	-4 702	1 238	-	-	-	-6 667
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	-1 123 293	-551 368	492 684	-	-	-	-1 181 977
- pertes attendues à 12 mois	-172 186	-121 216	116 679	-48 980	-	-	-225 703
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-232 008	-163 110	109 997	25 369	-	-	-259 752

- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-620 696	-257 999	231 512	23 611	-	-	-	-623 572
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-98 403	-9 043	34 496	-	-	-	-	-72 950
Actifs financiers au coût amorti - Titres	-901	4	381	-	-	-	-	-516
- pertes attendues à 12 mois	-546	4	26	-	-	-	-	-516
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-41	-	41	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-314	-	314	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers en JVOCI - Titres à revenu fixe	-7 233	-1 563	5 360	-	-	-	-	-3 436
- pertes attendues à 12 mois	-7 171	-1 563	5 298	-	-	-	-	-3 436
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-62	-	62	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers en JVOCI - Prêts	-	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues à 12 mois	-	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés dès acquisition/création	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements donnés	-59 883	-28 057	43 091	-	-	-	-	-44 849
- pertes attendues à 12 mois	-16 138	-15 990	11 122	-	-	-	-	-21 006
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-6 382	-5 228	5 100	-	-	-	-	-6 510
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès acquisition/création	-37 363	-6 839	26 869	-	-	-	-	-17 333
Autres actifs	-	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues à 12 mois	-	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs non dépréciés	-	-	-	-	-	-	-	-
- pertes attendues pour la durée de vie - actifs dépréciés (indistinctement dépréciés ou non dès acquisition/création)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-1 194 513	-585 686	542 754	-	-	-	-	-1 237 445

Note 39e. Périmètre banque – valeur comptable des créances clientèle par catégorie de risque de crédit**31.12.2022**

Catégories de risque : PD à 1 an	Soumis aux pertes attendues à 12 mois	Soumis aux pertes attendues pour la durée de vie	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'acquisition/création	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture et dès l'acquisition/création
< 0,1	1 044 070	34 050	-	-
[0,1;0,25]	37 163 121	55 582	-	-
[0,26;0,99]	16 725 868	98 742	-	-
[1;2,99]	9 569 017	815 733	-	-
[3;9,99]	11 157 096	1 766 326	-	-
>=10	508 042	1 940 635	1 288 241	193 550
Total	76 167 214	4 711 068	1 288 241	193 550

31.12.2021

Catégories de risque : PD à 1 an	Soumis aux pertes attendues à 12 mois	Soumis aux pertes attendues pour la durée de vie	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'acquisition/création	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture et dès l'acquisition/création
< 0,1	22 276 559	9 618	0	0
[0,1;0,25]	15 693 171	159 382	0	0
[0,26;0,99]	11 422 616	371 593	0	0
[1;2,99]	8 838 293	941 525	0	0
[3;9,99]	9 838 964	1 205 396	0	0
>=10	535 813	1 630 210	1 229 925	221 182
Total	68 605 416	4 317 724	1 229 925	221 182

Note 39f. Périmètre banque – ventilation des créances brutes et dépréciations par type de contrepartie

Encours soumis à provisions	31.12.2022				31.12.2021			
	B1	B2	B3	Total	B1	B2	B3	Total
Banques centrales	44 755	0	0	44 755	47 533	0	0	47 533
Administrations publiques	10 337 950	19 596	0	10 357 546	9 191 223	40 719	5 602	9 237 544
Etablissements de crédit	16 536 121	0	0	16 536 121	21 128 247	0	0	21 128 247
Autres entreprises financières	1 221 809	126 631	10 554	1 358 994	1 419 726	100 640	16 657	1 537 023
Entreprises non financières	23 943 849	2 240 075	882 557	27 066 481	21 488 654	2 592 005	806 674	24 887 333
<i>Dont PME</i>	<i>10 476 055</i>	<i>1 323 110</i>	<i>551 869</i>	<i>12 351 034</i>	<i>9 025 581</i>	<i>1 250 564</i>	<i>532 368</i>	<i>10 808 513</i>

Ménages	43 343 001	2 324 768	588 680	46 256 449	40 004 029	1 630 707	622 488	42 257 224
Total	95 427 485	4 711 070	1 481 791	101 620 346	93 279 412	4 364 071	1 451 421	99 094 904

Provisions	31.12.2022				31.12.2021			
	B1	B2	B3	Total	B1	B2	B3	Total
Banques centrales	-3	0	0	-3	0	0	0	0
Administrations publiques	-7 793	-668	0	-8 461	-7 522	-1 099	-2	-8 623
Etablissements de crédit	-7 965	0	0	-7 965	-5 292	0	0	-5 292
Autres entreprises financières	-9 678	-7 065	-5 693	-22 436	-5 800	-4 088	-11 568	-21 456
Entreprises non financières	-122 887	-155 877	-429 899	-708 663	-83 113	-140 842	-423 891	-647 846
Dont PME	-59 008	-88 463	-313 526	-460 997	-38 607	-75 589	-325 489	-439 685
Ménages	-87 996	-96 142	-260 930	-445 068	-81 379	-86 082	-283 952	-451 413
Total	-236 322	-259 752	-696 522	-1 192 596	-183 106	-232 111	-719 413	-1 134 630

Note 40. Gains ou pertes sur autres actifs

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Immobilisations corporelles et incorporelles	2 212	1 448
Moins-values de cession	-896	-1 477
Plus-values de cession	3 108	2 925
Frais encourus dans le cadre d'un regroupement d'entreprise	-4 313	-1 099
Plus ou moins-values de cession sur titres consolidés	89 214	-
Total	87 113	349

Note 41. Impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Décomposition de la charge d'impôt		
Charge d'impôt exigible	-105 424	-153 678
Charge ou produit d'impôt différé net	-16 629	10 631
Charge nette d'impôt sur le bénéfice	-122 053	-143 047
Résultat avant impôts, badwill et résultat des sociétés mises en équivalence	706 537	713 163
Taux effectif de l'impôt	17,27%	20,06%

Analyse du taux effectif de l'impôt	31.12.2022	31.12.2021
Taux normal d'impôt	25,83%	28,41%
Déficiences permanentes	0,60%	1,13%
Imposition à taux réduit et exonérations	-7,72%	-9,25%
Impact des situations déficitaires	-1,24%	0,48%
Crédits d'impôts	-0,08%	-0,16%
Exceptionnel	0,30%	0,50%
Autres	-0,42%	-1,05%
Taux effectif de l'impôt	17,27%	20,06%

La loi n°2019-759 du 24 juillet 2019 ainsi que la loi de finances 2020 sont venues modifier la trajectoire de baisse progressive du taux d'impôt pour les sociétés prévue initialement par la loi de finances 2018. Le taux d'impôt applicable à compter de l'exercice 2022 est donc de 25,83%.

Les impôts doivent être évalués sur la base des taux adoptés à la clôture.

En cas de variation de taux, les impôts différés doivent être ajustés, selon le principe de symétrie, en contrepartie du résultat à moins qu'ils ne se rapportent à des éléments comptabilisés en dehors du résultat (parmi les autres éléments du résultat global (OCI) ou directement en capitaux propres).

L'impact de ce changement de taux a été intégré dans le calcul des impôts différés du Crédit Mutuel Arkéa.

Notes sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
(en milliers d'euros)

Note 42a. Information sur les recyclages en résultat des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	Mouvements de la période 2022	Mouvements de la période 2021
Réévaluation des instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres	-69 730	-16 227
- Reclassement vers le résultat	21 101	-7 303
- Autres mouvements	-90 831	-8 924
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-384 400	-56 713
- Reclassement vers le résultat	-19 699	-17 982
- Autres mouvements	-364 701	-38 731
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	964

- Reclassement vers le résultat	-	-
- Autres mouvements	-	964
Quote-part recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE	-582	426
Eléments recyclables en résultat	-454 712	-71 550
Ecart actuaire sur les régimes à prestations définies	19 612	12 613
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	23 359	6 017
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres (cédés et non cédés durant l'exercice)	35 392	-16 087
Quote-part non recyclable des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE	-2 743	3 007
Eléments non recyclables en résultat	75 620	5 550
Total	-379 092	-66 000

Note 42b. Impôt relatif à chaque composante des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	31.12.2022			31.12.2021		
	Brut	Impôt	Net	Brut	Impôt	Net
Réévaluation des instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-93 880	24 150	-69 730	-23 783	7 557	-16 226
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-520 220	135 820	-384 400	-74 885	18 172	-56 713
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-	-	1 347	-383	964
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	-786	204	-582	577	-151	426
Eléments recyclables en résultat	-614 886	160 174	-454 712	-96 744	25 195	-71 549
Ecart actuaire sur les régimes à prestations définies	26 445	-6 833	19 612	17 003	-4 390	12 613
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	31 494	-8 135	23 359	9 031	-3 014	6 017
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	30 454	4 938	35 392	-11 584	-4 504	-16 088
Quote-part des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	-2 830	87	-2 743	3 104	-97	3 007
Eléments non recyclables en résultat	85 563	-9 943	75 620	17 554	-12 005	5 549
Total des variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-529 323	150 231	-379 092	-79 190	13 190	-66 000

**Autres notes
(en milliers d'euros)****Note 43a. Engagements donnés et reçus du périmètre banque**

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Engagements donnés	17 117 267	16 273 202
Engagements de financement	11 827 818	11 416 181
En faveur des établissements de crédit et assimilés	17 600	13 350
En faveur de la clientèle	11 810 218	11 402 831
Engagements de garantie	5 099 128	4 619 999
D'ordre d'établissements de crédit et assimilés	630	513
D'ordre de la clientèle	5 098 498	4 619 486
Engagements sur titres	190 321	237 022
Titres acquis avec faculté de reprise	-	-
Autres engagements donnés	190 321	237 022
Engagements reçus	63 382 278	62 191 646
Engagements de financement	12 555 697	15 406 259
Reçus des établissements de crédit et assimilés	12 256 187	15 399 196
Reçus de la clientèle	299 510	7 063
Engagements de garantie	50 432 783	46 310 707
Reçus des établissements de crédit et assimilés	259 668	260 998
Reçus de la clientèle	50 173 115	46 049 709
Engagements sur titres	393 798	474 680
Titres vendus avec faculté de reprise	-	-
Autres engagements reçus	393 798	474 680

Les engagements de financement donnés comprennent l'avance de trésorerie faite à la Caisse de Refinancement de l'Habitat afin d'assurer son fonctionnement pour un montant de 16 600 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Créances données en garantie	15 438 850	18 144 095
Banque de France	13 751 627	16 399 791
Banque Européenne d'Investissement	608 293	630 308
Caisse de Refinancement de l'Habitat	451 637	363 554

Caisse des dépôts et consignations	625 293	748 443
Autres	2 000	2 000
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	416 749	543 723
Titres et valeurs données en pension	11 472 895	12 575 982

Pour son activité de refinancement, le groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge.

Note 43b. Engagements donnés et reçus du périmètre assurance

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
Engagements donnés	963	282
Engagements reçus	1 521 935	1 388 232

Note 44. Informations sectorielles

(en milliers d'euros)	Banque		Assurance et gestion d'actifs		Groupe	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Produits internes (1)	281 045	275 464	-281 045	-275 464	-	-
Produits externes (2)	1 707 706	1 666 216	862 029	864 159	2 569 735	2 530 375
Produit net bancaire	1 988 751	1 941 680	580 984	588 695	2 569 735	2 530 375
Gains ou pertes sur cession - dilution	-287	275	-	-	-287	275
Produit net bancaire y compris gains ou pertes sur cession - dilution	1 988 464	1 941 955	580 984	588 695	2 569 448	2 530 650
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-1 560 276	-1 478 950	-253 742	-223 097	-1 814 018	-1 702 047
Résultat brut d'exploitation	428 188	463 005	327 242	365 598	755 430	828 603
Coût du risque	-130 258	-111 148	-5 748	-4 641	-136 006	-115 789
Résultat d'exploitation	297 930	351 857	321 494	360 957	619 424	712 814
Quote-part des sociétés mises en équivalence	3 418	3 427	-2 783	-2	635	3 425
Autres	53 402	390	-	-41	53 402	349
Résultat courant avant impôt	354 750	355 674	318 711	360 914	673 461	716 588
Impôts sur les bénéfices	-43 938	-45 603	-78 115	-97 444	-122 053	-143 047
Résultat net	310 812	310 071	240 596	263 470	551 408	573 541
dont Intérêts minoritaires	85	101	611	-283	696	-182
Résultat net part du Groupe	310 728	309 971	239 985	263 753	550 712	573 723
(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Actifs et Passifs sectoriels	127 936 312	118 256 292	61 197 096	61 025 150	189 133 408	178 718 478

(1) Produits sectoriels provenant de transactions avec d'autres secteurs

(2) Produits sectoriels provenant de ventes à des clients externes

L'analyse sectorielle s'appuie sur une segmentation en deux secteurs d'activité :

- la Banque correspond principalement aux réseaux de caisses du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, aux filiales spécialisées dans le marché des entreprises et le financement de l'immobilier,
- l'Assurance et la gestion d'actifs regroupent les filiales spécialisées dans la gestion d'OPCVM et les sociétés d'assurance.

L'analyse sectorielle par zone géographique n'est pas pertinente pour le groupe dans la mesure où la quasi-totalité de son activité est réalisée sur le territoire national.

Note 45. Information sur les parties liées

Les parties liées au groupe Crédit Mutuel Arkéa sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence. Les transactions réalisées entre le groupe Crédit Mutuel Arkéa et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du groupe est présentée dans la note 47. Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans le tableau ci-après les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, consolidées par mise en équivalence.

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
	Entités consolidées par mise en équivalence (1)	Entités consolidées par mise en équivalence (1)
Actifs		
Prêts et créances sur établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	1 436 156	4 747 670
Prêts et créances à la clientèle, au coût amorti	-	-
Actifs à la juste valeur par résultat	-	-
Actifs à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Titres au coût amorti	-	-

Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs divers	-	-
Passifs		
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Passifs à la juste valeur par résultat	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Passifs divers	-	-

(1) Principalement CCCM

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
	Entités consolidées par mise en équivalence (1)	Entités consolidées par mise en équivalence (1)
Intérêts et produits assimilés	-	-
Intérêts et charges assimilées	-1 116	-5 109
Commissions (Produits)	-	-
Commissions (Charges)	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	1 919
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments financiers au coût amorti	-	-
Produit net des activités d'assurance	-	-
Produits des autres activités	-	-
Charges des autres activités	-	-
Produit Net Bancaire	-1 116	-3 190

(1) Principalement CCCM

(en milliers d'euros)	31.12.2022	31.12.2021
	Entités consolidées par mise en équivalence	Entités consolidées par mise en équivalence
Engagements de financement		
Engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie		
Engagements de garantie donnés	-	-
Engagements de garantie reçus	-	-
Engagements sur titres		
Autres titres à recevoir	-	-
Autres titres à livrer	-	-

Relations avec les principaux dirigeants du groupe

Le conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa est composé, au 31 décembre 2022, de 21 membres élus pour 3 ans :

- 16 administrateurs représentant les sociétaires, élus par l'assemblée générale ordinaire ;
- 2 administrateurs indépendants ;
- 2 administrateurs représentants les salariés, désignés par le Comité Social Économique Central ;
- 1 censeur.

Un représentant du Comité Social Économique assiste également, avec voix consultative, aux réunions du conseil d'administration.

La rémunération globale allouée au conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa s'élève à 1 227 milliers d'euros (contre 1 141 milliers d'euros en 2021).

La rémunération brute totale versée aux principaux dirigeants du groupe au 31 décembre 2022 s'élève à 2 519 milliers d'euros (contre 2 099 milliers d'euros).

Le Président du conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa ne dispose pas de contrat de travail.

Les contrats de travail de la Directrice générale et de la Directrice générale déléguée de Crédit Mutuel Arkéa sont suspendus depuis le 13 février 2020 et pendant la durée de leur mandat, pour être repris automatiquement à leur terme.

Les Directeurs généraux délégués sont titulaires d'un contrat de travail.

En cas de rupture de leur mandat ou de leur contrat de travail, le Président du conseil d'administration, la Directrice générale, la Directrice générale déléguée et les Directeurs généraux délégués sont susceptibles de percevoir des indemnités de rupture.

Le Président du conseil d'administration bénéficie d'un régime de retraite à cotisations définies.

La Directrice générale, la Directrice générale déléguée et les Directeurs généraux délégués bénéficient d'un régime de retraite à cotisations définies. Les engagements de retraite existants au bénéfice de la Directrice générale, la Directrice générale déléguée et des Directeurs généraux délégués sous la forme d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies (dit « article 39 ») ont été, en application de la réglementation, cristallisés au 31 décembre 2019.

Au moment de leur départ en retraite, la Directrice générale, la Directrice générale déléguée et les Directeurs généraux délégués reçoivent une indemnité de fin de carrière égale à sept douzièmes de leur rémunération annuelle, s'ils ont au moins cinq ans d'ancienneté. Ils disposent d'un congé de fin de carrière calculé à hauteur de vingt-trois jours par année effectuée dans ses fonctions de cadre dirigeant du Crédit Mutuel Arkéa.

Le montant total des sommes provisionnées par le groupe au 31 décembre 2022 en application de la norme IAS 19 au titre des avantages postérieurs à l'emploi, autres avantages à long terme et indemnités de fin de contrat de travail s'élève à 483 milliers d'euros (contre 428 milliers d'euros au 31 décembre 2021).

Note 46. Participation dans des entités structurées non consolidées

(en milliers d'euros) 31.12.2022	Véhicules de titrisation	Gestion d'actifs (OPCVM/OPCI)	Autres entités structurées
Total bilan	547 128	13 049 774	-
Valeur comptable des actifs financiers (1)	133 297	3 759 963	-
Valeur comptable des passifs financiers (1)	-	-	-
Exposition maximale au risque de perte	133 297	3 759 963	-

(1) Valeur comptable des actifs et passifs que le groupe Crédit Mutuel Arkéa comptabilise vis-à-vis des entités structurées

Les participations dans des entités non consolidées concernent des participations détenues dans le cadre de contrats d'assurance-vie en unité de compte sur lesquelles le Crédit Mutuel Arkéa n'exerce pas de contrôle. Il s'agit principalement de lignes d'OPCVM.

(en milliers d'euros) 31.12.2021	Véhicules de titrisation	Gestion d'actifs (OPCVM/OPCI)	Autres entités structurées
Total bilan	377 237	10 425 469	-
Valeur comptable des actifs financiers (1)	99 830	3 207 386	-
Valeur comptable des passifs financiers (1)	-	-	-
Exposition maximale au risque de perte	99 830	3 207 386	-

(1) Valeur comptable des actifs et passifs que le groupe Crédit Mutuel Arkéa comptabilise vis-à-vis des entités structurées.

Note 47. Périmètre de consolidation

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts			
			31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021		
Crédit Mutuel Arkéa + Fédérations et Caisses du Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest	France	Banque / Banque mutualiste	Entité consolidante					
Sociétés consolidées par intégration globale								
ARKEA	France	Banque / Prestations de services	85,8	85,8	85,8	85,8		
ARKEA BANKING SERVICES	France	Banque / Prestations de services bancaires	100,0	100,0	100,0	100,0		
ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	France	Banque / Banque d'entreprises	100,0	100,0	100,0	100,0		
ARKEA BOURSE RETAIL	France	Banque / Holding	100,0	100,0	100,0	100,0		
ARKEA CAPITAL	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0		
ARKEA CAPITAL INVESTISSEMENT	France	Banque / Capital investissement	100,0	100,0	100,0	100,0		
ARKEA CAPITAL MANAGERS HOLDING SLP	France	Banque / Capital investissement	100,0	100,0	100,0	100,0		
ARKEA CAPITAL PARTENAIRE	France	Banque / Capital investissement	100,0	100,0	100,0	100,0		
ARKEA CREDIT BAIL	France	Banque / Crédit-bail et location financement	100,0	100,0	100,0	100,0		
ARKEA DIRECT BANK	France	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0		
ARKEA FONCIERE	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0		
ARKEA HOME LOANS SFH	France	Banque / Structure de refinancement	100,0	100,0	100,0	100,0		
ARKEA PUBLIC SECTOR SCF	France	Banque / Structure de refinancement	100,0	100,0	100,0	100,0		
ARKEA REAL ESTATE	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs immobiliers	70,0	71,4	70,0	71,4		
ARKEA REIM	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs immobiliers	70,0	71,4	70,0	71,4		
ARKEA SCD	France	Banque / Prestations de services	99,9	100,0	99,9	100,0		
BUDGET INSIGHT (2)	France	Banque / Prestations de services	/	100,0	/	100,0		
CAISSE DE BRETAGNE DE CREDIT MUTUEL AGRICOLE	France	Banque / Banque mutualiste	94,8	94,8	94,8	94,8		
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANK (succursale)	Belgique	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0		
CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE BANQUE	France	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0		
FCT COLLECTIVITES	France	Banque/Fonds commun de titrisation	57,8	57,8	57,8	57,8		
FEDERAL EQUIPEMENTS	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0		
FEDERAL FINANCE	France	Assurances et gestion d'actifs / Banque privée et gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0		

FEDERAL FINANCE GESTION	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL SERVICE	France	Banque / Prestations de services	99,4	99,7	99,4	99,7
FINANCO	France	Banque / Banque de réseaux spécialisés	100,0	100,0	100,0	100,0
GICM	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	99,4	99,7
IZIMMO	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
KEYTRADE BANK (succursale)	Belgique	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
KEYTRADE BANK Luxembourg SA (2)	Luxembourg	Banque / Intermédiation financière et boursière	/	100,0	/	100,0
LEETCHI SA (2)	France	Banque / Prestations de services	/	100,0	/	100,0
MANGOPAY SA (2)	Luxembourg / France	Banque / Prestations de services	/	100,0	/	100,0
MONEXT	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
NEXTALK	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
NOUVELLE VAGUE	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
NOVELIA	France	Assurances et gestion d'actifs / Courtage en assurances	100,0	100,0	100,0	100,0
PROCAPITAL	France / Belgique	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
PUMPKIN	France	Banque / Prestations de services	100,0	100,0	100,0	100,0
SCHELCHER PRINCE GESTION	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	100,0	100,0	100,0	100,0
SOCIETE CIVILE IMMOBILIÈRE INTERFEDERALE	France	Banque / Immobilier	100,0	100,0	100,0	100,0
SMSPG (4)	France	Assurances et gestion d'actifs / Holding	/	100,0	/	100,0
STRATEO (succursale)	Suisse	Banque / Intermédiation financière et boursière	100,0	100,0	100,0	100,0
SURAVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / Assurance vie	100,0	100,0	100,0	100,0
SURAVENIR ASSURANCES	France	Assurances et gestion d'actifs / Assurance non vie	100,0	100,0	100,0	100,0

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Sociétés consolidées par mise en équivalence						
BELLATRIX SAS (1)	France	Banque / Holding	42,3	/	42,3	/
CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL	France	Banque / Banque mutualiste	20,2	20,2	20,2	20,2
LA COMPAGNIE FRANCAISE DES SUCCESSIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	32,6	32,6	32,6	32,6
NEW PORT (2)	France	Banque / Holding	/	29,9	/	29,9
VIVIENNE INVESTISSEMENT (2)	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	/	34,0	/	34,0
YOMONI	France	Assurances et gestion d'actifs / Gestion d'actifs	34,2	34,2	34,2	34,2

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Sociétés consolidées par la méthode simplifiée						
AIS MANDARINE ACTIVE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	80,6	80,6	80,6	80,6
AIS MANDARINE ENTREPRENEURS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	83,3	83,2	83,3	83,2
AIS MANDARINE GLOBAL TRANSITION (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,7	/	98,7	/
AIS MANDARINE MULTI-ASSETS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
AIS PROTECT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	84,3	85,5	84,3	85,5
ARKEA CAPITAL 1	France	Banque / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
ARKEA CAPITAL 2 (5)	France	Banque / OPCVM	/	38,5	/	38,5
AUTOFOCUS CROISSANCE DECEMBRE 2019	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	95,0	95,1	95,0	95,1
AUTOFOCUS CROISSANCE JUILLET 2019 (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	99,2	/	99,2
AUTOFOCUS ESG DECEMBRE 2020	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	87,9	88,0	87,9	88,0
AUTOFOCUS ESG FÉVRIER 2021 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,4	/	98,4	/
AUTOFOCUS ESG JUILLET 2020 (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	99,0	/	99,0
AUTOFOCUS ESG JUILLET 2021 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,3	/	98,3	/
AUTOFOCUS LOW CARBON (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,0	/	99,0	/
AUTOFOCUS LOW CARBON DECEMBRE 2021 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	95,2	/	95,2	/
AUTOFOCUS RENDEMENT AVRIL 2020	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,7	99,7	99,7	99,7
AUTOFOCUS RENDEMENT FEVRIER 2020	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	98,0	98,2	98,0	98,2
AUTOFOCUS RENDEMENT MARS 2019 (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	99,1	/	99,1
BREHAT (7)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	20,7	/	20,7
BREIZH ARMOR CAPITAL	France	Banque / OPCVM	50,0	50,0	50,0	50,0
CHABRIERES RENDEMENT ESG (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	33,6	/	33,6	/
DIAPAZEN CLIMAT SEPTEMBRE 2016	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	97,3	97,6	97,3	97,6

FCPR BREIZH MA BRO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	67,1	77,2	67,1	77,2
FCPR EIFFEL INFRASTRUCTURES VERTES (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	80,1	/	80,1	/
FCT ARDIAN SURAVENIR PRIVATE DEBT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT MERIUS SURAVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT OBLIGATION BAUX AC 2019 (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	100,0	/	100,0
FCT PYTHEAS 01/2023 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,5	/	99,5	/
FCT PYTHEAS 56 (3)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	88,6	/	88,6
FCT PYTHEAS BAUX REG 2018	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	96,8	100,0	96,8	100,0
FCT RESIDENTIAL DUTCH MORTGAGE FUND	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
LARGO D						
FCT SCOR SURAVENIR EURO LOANS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT SP EUROCREANCES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	43,4	43,4	43,4	43,4
FCT SPG DETTE PRIVEE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT SURAVENIR CONSO FUND	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT SURAVENIR PRIVATE DEBT I	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT SURAVENIR PRIVATE DEBT II	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT TIKEHAU SPD III	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL AMBITION CLIMAT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,2	99,3	99,2	99,3
FEDERAL CAPITAL INVESTISSEMENT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL CONVICTION GRANDE ASIE (6)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	/	99,8	/	99,8
FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	49,3	46,3	49,3	46,3
FEDERAL INDICIEL APAL (EX FEDERAL APAL)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	74,5	72,1	74,5	72,1
FEDERAL INDICIEL JAPON	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	77,3	77,7	77,3	77,7
FEDERAL INDICIEL US	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	62,7	60,7	62,7	60,7
FEDERAL MULTI ACTIONS EUROPE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	74,4	75,1	74,4	75,1
FEDERAL MULTI L/S	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERAL MULTI OR ET MATIERES PREMIERES	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	90,7	90,0	90,7	90,0

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Sociétés consolidées par la méthode simplifiée						
FEDERAL MULTI PATRIMOINE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,3	99,4	99,3	99,4
FEDERAL OPTIMAL GESTION PRIVEE ESG	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	88,7	88,6	88,7	88,6
FEDERAL SUPPORT COURT TERME ESG	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	36,9	39,9	36,9	39,9
FEDERAL TRANSITION EMPLOI (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	52,4	/	52,4	/
FEDERAL TRANSITION EQUILIBRE (EX FEDERAL OPPORTUNITE EQUILIBRE ESG)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	80,2	83,0	80,2	83,0
FEDERAL TRANSITION MODERE (EX FEDERAL OPPORTUNITE MODERE ESG)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	50,2	56,4	50,2	56,4
FEDERAL TRANSITION OXYGENE (EX FEDERAL OXYGENE)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	95,3	94,7	95,3	94,7
FEDERAL TRANSITION TERRITOIRES (EX FEDERAL IMPACT TERRITOIRES)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	39,3	45,0	39,3	45,0
FEDERAL TRANSITION TONIQUE (EX FEDERAL OPPORTUNITE TONIQUE ESG)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	99,1	99,1	99,1	99,1
FLEXPERTISE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	74,3	74,6	74,3	74,6
FPS SURAVENIR ACTIONS INTERNATIONALES PROTECT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FPS SURAVENIR ACTIONS LOW VOL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FPS SURAVENIR ACTIONS MID CAPS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FPS SURAVENIR ACTIONS PROTECT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FPS SURAVENIR OVERLAY LOW VOL ACTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
FPS UBS ARCHMORE INFRASTRUCTURE DEBT PLATFORM II	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
MANDARINE EQUITY INCOME	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	93,0	97,4	93,0	97,4
OPCI CLUB FRANCE RETAIL	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	46,3	46,3	46,3	46,3
OPCI PREIM DEFENSE 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	39,2	37,5	39,2	37,5
OPCI PREIM EUROS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI PREIM EUROS 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI PREIMIUM	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	82,2	67,1	82,2	67,1
OPCI TIKEHAU RET PRO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	39,3	39,3	39,3	39,3
OUESSANT	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	60,1	44,3	60,1	44,3
PRIMO ELITE (FLEX)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
S.C.I PROGRES PIERRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
S.C.I SURAVENIR PIERRE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SC MEILLEURIMMO (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	64,5	/	64,5	/
SC NOVAXIA R	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	53,9	58,2	53,9	58,2
SC NOVAXIA VISTA (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	41,7	/	41,7	/
SC PYTHAGORE	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	34,9	46,4	34,9	46,4

SCHELCHER CONVERTIBLES ESG (EX SP CONVERTIBLES)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	20,6	22,5	20,6	22,5
SCHELCHER CONVERTIBLES MID CAP ESG (EX SP CONVERTIBLES MID CAP ESG)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	33,1	32,9	33,1	32,9
SCHELCHER GLOBAL HIGH YIELD (EX SP HAUT RENDEMENT)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	32,5	40,2	32,5	40,2
SCHELCHER IVO GLOBAL YIELD 2024	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	46,8	47,4	46,8	47,4
SCHELCHER MULTI ASSET (EX SP CROISSANCE)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	86,6	92,2	86,6	92,2
SCHELCHER OPTIMAL INCOME ESG (EX SP OPPORTUNITES EUROPEENNES)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	21,2	30,6	21,2	30,6
SCI CLOVERHOME	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI LE VINCI HOLDING	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI PR2 PREIM RET 2	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	38,0	38,0	38,0	38,0
SCI SILVER AVENIR	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	90,4	90,4	90,4	90,4
SCI TERRITOIRES AVENIR (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
SCI USUFRUIMMO	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI USUFRUIMMO 2028 (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	/	100,0	/
SCPI LOG IN (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	55,2	/	55,2	/
SCPI REMAKE LIVE (1)	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	78,3	/	78,3	/

Nom	Pays	Secteur / Activité	% Contrôle		% Intérêts	
			31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Sociétés consolidées par la méthode simplifiée						
SURAVENIR INITIATIVE ACTIONS	France	Assurances et gestion d'actifs / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
SYNERGIE FINANCE INVESTISSEMENTS	France	Banque / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0
WE POSITIVE INVEST	France	Banque / OPCVM	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Sociétés consolidées pour la première fois en 2022 - (2) Cession - (3) Liquidation - (4) TUP - (5) Dilution - (6) Fusion - (7) Sortie de périmètre de la société de gestion

La comptabilisation par la méthode simplifiée (dite *short cut method*) repose sur le recours à l'option de juste valeur pour tous les actifs détenus dans le cadre de l'OPCVM à consolider.

La méthode simplifiée consiste à :

- comptabiliser à la juste valeur les parts du fonds à l'actif sur une base de 100 % ;
- constater un passif (dette financière) à hauteur de la part non détenue par le groupe (intérêts minoritaires).

Conformément au règlement de l'Autorité des normes comptables n°2016-09, les sociétés établissant des comptes consolidés en normes IFRS doivent publier des informations complémentaires sur les entreprises non incluses dans leur périmètre de consolidation et sur les titres de participation présentant un caractère significatif. Ces éléments sont disponibles sur le site internet du groupe, au sein de l'information réglementée.

Note 48. Événements postérieurs à la clôture

En mars 2023, la confiance dans les marchés financiers a été affaiblie par la faillite de plusieurs banques américaines (dont la Silicon Valley Bank SVB), le rachat de Crédit Suisse par UBS et la volatilité du cours des valeurs bancaires.

Les expositions du groupe sur SVB et Crédit Suisse sont pas significatives, notamment le groupe ne détient pas d'exposition directe sous forme d'instrument de rang Additional Tier 1 (AT1).

Pour faire face à ces événements, le Groupe suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité.

Il a maintenu sa politique de provisionnement. Il tient compte du contexte macroéconomique qui pourrait entraîner une dégradation de la qualité du portefeuille de crédits et augmenter le niveau de couverture des pertes de crédit attendues, déjà fortement accrue pendant la crise sanitaire. La persistance des tensions sur les marchés financiers pourrait entraîner une moindre valorisation de ses portefeuilles d'instruments financiers (obligations, actions et dérivés).

V. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée générale
CREDIT MUTUEL ARKEA
 1, rue Louis Lichou
 29480 Le Relecq-Kerhuon

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du Crédit Mutuel Arkéa relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des comptes.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants :

Pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit :

- Emission de lettres de confort notamment dans le cadre de programme d'émission obligataires
- Réalisation de missions RSE
- Attestations FRU

Pour le cabinet Deloitte & Associés :

- Emission de lettres de confort notamment dans le cadre de programme d'émission obligataires
- Réalisation de missions RSE
- Attestations FRU

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation – § Instruments financiers dérivés de transaction et de couverture – actifs et passif » de l'annexe des comptes consolidés qui expose les conséquences sur les comptes de l'exercice 2022 de l'évolution des modalités de comptabilisation des écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

• Evaluation des dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle – Note 6 et 39a de l'annexe aux comptes consolidés**Risque identifié**

Les portefeuilles de prêts à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le Crédit Mutuel Arkéa à une perte potentielle si ses clients ou contreparties sont dans l'incapacité de faire face à leurs engagements financiers.

Selon les dispositions du volet « Dépréciation » de la norme IFRS 9, le Crédit Mutuel Arkéa comptabilise des dépréciations et des provisions destinées à couvrir le risque de crédit attendu (encours classés par groupes dits « buckets » 1 et 2) ou avéré (« bucket 3 »).

Les règles de dépréciation des pertes attendues sont présentées dans la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe aux comptes consolidés. Les dépréciations pour pertes attendues sont déterminées principalement sur la base de modèles statistiques faisant appel au jugement lors des différentes phases de calcul (constitution de portefeuilles homogènes, détermination des facteurs de risque, mesure de la dégradation significative du risque de crédit, information prospective...), en particulier dans un contexte macroéconomique qui demeure incertain. Par ailleurs, le Crédit Mutuel Arkéa a recours au jugement et procède à des estimations comptables pour évaluer le niveau des dépréciations individuelles des encours douteux.

Dans un contexte d'incertitude marqué par l'invasion de l'Ukraine, la hausse de l'inflation sur les matières premières et un climat des affaires dégradé, le dispositif d'estimation des pertes de crédit attendues a été adapté sur l'exercice, tel que précisé dans la note « Points d'actualité -Calcul des pertes de crédit attendues » des normes comptables appliquées décrites dans l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituaient un point clé de l'audit dans la mesure où elles font appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier dans le contexte actuel.

Au 31 décembre 2022, le montant total des encours de prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à 82,4 milliards d'euros pour un montant total des dépréciations de 1,2 milliard d'euros et un coût du risque bancaire de 135,9 millions d'euros au titre de l'année 2022 contre 115,9 millions d'euros en 2021 comme précisé dans les notes 6 « Prêts et créances envers la clientèle » et 39a « Coût du risque sur le périmètre banque » de l'annexe aux comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel Arkéa au 31 décembre 2022.

Notre approche d'audit

Nous avons pris connaissance du dispositif de gouvernance et de contrôle interne mis en place par le Crédit Mutuel Arkéa, son adaptation au contexte décrit précédemment et testé les contrôles clés manuels et informatisés relatifs à l'identification du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues pour étudier la conformité des principes et méthodologies déclinés par le Crédit Mutuel Arkéa avec la norme IFRS 9 « Instruments Financiers ».

Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les domaines suivants :

▪ Classement des encours par « bucket » :

- o nous avons apprécié la pertinence des indicateurs de suivi mis en place par le Crédit Mutuel Arkéa pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit et le classement des encours par « buckets » qui en découle ;
- o nous avons apprécié, à partir d'un outil d'analyse de données, la cohérence de passage des encours entre les « buckets » 1 et 2 au regard des critères de dégradation significative du risque de crédit ;
- o nous avons vérifié l'existence d'un dispositif de contrôle interne permettant une actualisation à une fréquence appropriée des notations des différents encours de crédit.

▪ Evaluation des pertes attendues (« buckets » 1, 2 et 3) :

- o avec l'aide de nos spécialistes en matière de risque de crédit intégrés dans l'équipe d'audit, nous avons apprécié le caractère approprié des modèles et des paramètres risques utilisés pour l'évaluation des pertes attendues, la documentation des provisions sectorielles comptabilisées ainsi que la pertinence des scénarios macro-économiques retenus par Crédit Mutuel Arkéa et de leur pondération ;
- o nous avons procédé, sur un échantillon, à un exercice de contre-calculation des pertes de crédit attendues en sortie du calculateur à partir des paramètres de risque retenus par le Crédit Mutuel Arkéa ;
- o nous avons apprécié, à partir d'un outil d'analyse de données, l'évaluation des provisions pour pertes attendues sur un échantillon de portefeuilles classés en « buckets » 1 et 2 ;
- o nous avons testé, sur la base d'un échantillon de dossiers de crédits du Pôle Entreprises et Institutionnels classés en « bucket 3 », les critères appliqués pour la classification des encours douteux ainsi que les hypothèses retenues pour l'estimation des dépréciations individuelles.

Nous avons également examiné les informations publiées en annexes relatives au risque de crédit et en particulier les informations requises par IFRS 9 et IFRS 7 au titre du risque de crédit.

• Dépréciation des écarts d'acquisition– Note 15**Risque identifié**

Lors d'opérations de croissance externe, le Crédit Mutuel Arkéa est généralement amené à comptabiliser des écarts d'acquisition à l'actif de son bilan consolidé. Ces écarts d'acquisition sont ensuite alloués aux différentes unités génératrices de trésorerie (UGT). Au 31 décembre 2022, les écarts d'acquisition s'élèvent à 485 millions

d'euros. Dans le contexte de tension économique portée par une inflation forte et un durcissement des financements, impactant les résultats et projections financières des filiales du groupe Crédit Mutuel Arkéa, ce dernier doit s'assurer de la présence ou non d'indices de pertes de valeur complémentaires sur ces écarts d'acquisition. Ces écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum annuellement. Ces tests sont fondés sur la comparaison entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable des ensembles homogènes de métiers, répartis en UGT. Les méthodes de détermination de la valeur recouvrable sont notamment basées sur la méthode de la rentabilité future escomptée, laquelle repose sur une estimation des flux futurs basée sur les plans d'affaires de chaque UGT, réalisés sur un horizon explicite. Ces plans d'affaires sont établis à partir de paramètres macro-économiques, lesquels tiennent compte du contexte d'incertitude et de tension économique.

Nous avons considéré que la dépréciation des écarts d'acquisition constitue un point clé de notre audit en raison du jugement exercé par la direction pour établir les hypothèses de résultats futurs des sociétés acquises et évaluer la valeur recouvrable des ensembles homogènes de métiers, notamment dans le contexte de tension économique.

Notre approche d'audit

Nous avons analysé le processus mis en place par le groupe pour identifier d'éventuelles pertes de valeur sur les écarts d'acquisition ainsi que le processus d'élaboration des tests de dépréciation découlant de la constatation d'indices de perte de valeur ou du processus annuel de revue.

Nous avons fait intervenir nos experts en valorisation afin de :

- Procéder à une analyse technique de la construction d'une sélection de modèles de valorisations s'appuyant sur la méthode de la rentabilité future escomptée ;
- Revoir les hypothèses utilisées pour déterminer les paramètres financiers intervenant dans le taux d'actualisation, par reperformance avec des données internes ;
- Réaliser une revue critique d'une sélection de plans d'affaires prévisionnels établis par les directions des entités concernées, et approuvés par la gouvernance et apprécier la pertinence du processus budgétaire en réalisant une comparaison des réalisations avec les budgets antérieurs. Une attention particulière a été portée aux conséquences de l'environnement économique sur la mise à jour de ces plans prévisionnels ;
- Revoir les analyses de sensibilité conduites à la fois sur les paramètres financiers et sur les plans d'affaires ;
- Réaliser une contre valorisation sur une sélection d'entités.

Enfin, nous avons validé les informations communiquées par le groupe au titre des écarts d'acquisition figurant dans la note 15 « Écarts d'acquisition » de l'annexe aux comptes consolidés.

• Evaluation des titres de capital investissement – Note 27c

Risque identifié

Le Groupe Crédit Mutuel Arkéa détient à l'actif de son bilan consolidé, principalement à travers des filiales de capital-investissement, des titres de capitaux propres et dettes non cotés comptabilisés à la juste valeur par résultat.

Selon les dispositions de la norme IFRS 9 Instruments financiers, ces instruments sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur ainsi que lors des arrêtés ultérieurs et jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Pour estimer la juste valeur de ces titres non cotés sur un marché actif, le Groupe Crédit Mutuel Arkéa applique des méthodes d'évaluation fondées sur des modèles internes utilisant des données non observables, comme indiqué dans le paragraphe « Détermination de la juste valeur des instruments financiers » de la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » complétées par la note 27c. « Hiérarchie de la Juste Valeur – Détail du niveau 3 du périmètre Banque » de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons estimé que l'évaluation de ces titres non cotés comptabilisés à la juste valeur par résultat et classés en niveau 3, constituait un point clé de l'audit en raison : du recours au jugement et aux estimations de la direction dans la détermination de la juste valeur pour les instruments financiers non cotés de capital investissement, de la contribution significative aux résultats du groupe Crédit Mutuel Arkéa et, de la complexité de sa modélisation, notamment dans le contexte d'incertitude économique causé par les tensions inflationnistes, énergétiques et la volatilité des marchés actions depuis le début de l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Au 31 décembre 2022, le montant total des titres non cotés enregistrés à l'actif du bilan en juste valeur par résultat et classés en niveau 3, s'élève à 228 millions d'euros pour les obligations et autres titres à revenu fixe et 734 millions d'euros pour les actions et autres titres à revenu variable, et enregistre un gain en résultat de 134,5 millions d'euros en 2022 contre 178 millions d'euros en 2021, comme précisé dans la note 27c. « Hiérarchie de la Juste Valeur – Détail du niveau 3 du périmètre Banque » de l'annexe aux comptes consolidés de groupe Crédit Mutuel Arkéa au 31 décembre 2022.

Notre approche d'audit

Nous avons examiné les processus mis en place par le Groupe Crédit Mutuel Arkéa relatifs à l'évaluation des titres non cotés comptabilisés en Juste valeur par résultat en niveau 3.

Sur la base d'un échantillon de titres non cotés détenus par les entités de capital investissement du groupe Crédit Mutuel Arkéa, au titre de l'exercice 2022, nos travaux ont également consisté à :

- analyser les méthodes de valorisation retenues par le Groupe Crédit Mutuel Arkéa, et le cas échéant leurs évolutions d'application dans le contexte économique décrit précédemment,
- vérifier que les paramètres et les données non observables utilisés dans les modèles de valorisation sont en adéquation avec les données financières sous-jacentes des sociétés dans lesquelles le groupe Crédit Mutuel Arkéa a investi et reperformer arithmétiquement les calculs issus des modèles,
- le cas échéant, contrôler que la valorisation retenue par le Groupe Crédit Mutuel Arkéa est comparable au prix observé lors de transactions récentes,
- analyser les travaux conduits par les auditeurs locaux des filiales de capital investissement sur l'évaluation des titres en réponse à nos instructions d'audit.

Nous avons également examiné les informations publiées dans la note « Détermination de la juste valeur des instruments financiers » dans les « Principes comptables et méthodes d'évaluation » et la note 27c. « Hiérarchie de la Juste Valeur – Détail du niveau 3 du périmètre Banque » de l'annexe aux comptes consolidés portant sur la détermination de la juste valeur et l'information sur le niveau 3 dans la hiérarchie de la Juste Valeur.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels globalisés et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité de la Directrice Générale. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.
Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Crédit Mutuel Arkéa par vos assemblées générales, du 11 mai 2021 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 11 mai 2007 pour le cabinet Deloitte & Associés.
Au 31 décembre 2022, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 2^e année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 16^e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité des comptes

Nous remettons au comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des comptes figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 12 avril 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Pierre CLAVIE

Deloitte & Associés

Anne-Elisabeth PANNIER

Jean-Marc MICKELER

VII. — Rapport de gestion

En application du règlement ANC n°2014-07, le rapport de gestion peut être obtenu sur simple demande à l'adresse suivante :
CREDIT MUTUEL ARKEA : 1, rue Louis Lichou, 29480 LE RELEQC-KERHUON